REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DU PLAN DEPARTEMENT DE DEVELOPPEMENT ECOMONIQUE ET SOCIALE DES NATIONS UNIES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES COMPTES NATIONAUX Programme des Nations Unies pour le Développement Projet PADEM NER/89/011





ENQUÊTE PERMANENTE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE 1994

RAPPORT D'ANALYSE

JUIN 1997

AVANT-PROPGS

L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale de 1994 (EPCES 94) auprès des ménages dont les résultats sont présentés dans ce document, se situe dans le cadre des différentes opérations d'enquêtes prévues au Programme Nigérien d'Enquêtes auprès des ménages (PADEM-NIGER). Ces résultats viennent enrichir la grande famille des publications réalisées par la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

Le présent document porte sur six thèmes à savoir: les caractéristiques démographiques de la population, l'éducation, la santé et vaccination des enfants de moins de cinq ans, les activités économiques de la population, les revenus des ménages et enfin les activités et patrimoine des ménages.

La Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux espère que le lecteur trouvera dans cette publication des informations utiles qui lui permettront d'enrichir sa connaissance des données socio-économique qui caractérisent notre population.

Nous attirons l'attention du lecteur qu'une première version des résultats de ce document a fait l'objet d'une présentation suivie de commentaires, d'interventions et de discussions des cadres régionaux et techniques lors d'un séminaire tenu à Niamey du 11 au 13 Juin 1997. Le présent document prend en compte les enrichissements et observations des participant à ce séminaire. Qu'ils trouvent ici notre profonde reconnaissance.

Nous adressons aussi notre reconnaissance aux autorités nationales, régionales et coutumières, aux organisations et associations nationales ainsi qu'aux ménages échantillon pour leur coopération durant tout le temps qu'a duré l'opération de collecte des données.

Nos remerciements vont aussi aux agents de terrains, permanents et temporaires pour la patience et l'esprit de sacrifice dont ils ont su faire preuve pendant la durée de l'enquête, ainsi qu'aux consultants chargés de l'analyse pour la qualité du travail effectué.

Enfin que le Programme des Nations Unies pour le Développement en particulier trouve ici l'expression de nos sentiments de gratitude et de remerciement pour sa contribution financière et technique à la réalisation de cette enquête.

Le Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux

BOUZOU ADAMOU

SOMMAIRE

THEME 0 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	. 5
INTRODUCTION	5
0.1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE	5
0.2. CHAMP DE L'ENQUETE	5
0.3. PLAN DE SONDAGE	
A) CRITTERES DE STRATIFICATION	
B) BASE DE SONDAGE	
D)TAILLE DE L'ECHANTILLON PAR SOUS-STRATE - TAUX DE SONDAGE DES U.P.	
0.4 PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE	
A) COMPOSITION DU MENAGE	11
c) MIGRATION	
D) EMPLOI.	
E) CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	
F) ACCES AUX SERVICES	
G)DEPENSES ET AUTOCONSOMMATIONALIMENTAIRE DU MENAGE.	
H)REVENUS SALARIAUX, PENSIONS, ALLOCATIONS FAMELIALES, BOURSES ET ALLOCATIONS SCOLAIRES	12
I) ENTERPRISES NON AGRICOLES GEREES PAR LES MEMBRES DU MENAGE	
J) ACTIVTES AGRICOLES DU MENAGE	12
0.5 REDRESSEMENT DE L'ECHANTILLON	13
0.6. CONTROLE ET SAISIE DES DONNEES	13
0.7. CONCEPTS ET DEFINITIONS	
A) MENAGE:	
B) CHEF DE MENAGE :	
D) LOGEMENT:	
c) CONCESSION:	
E) RESIDENT :	14
THEME 1: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DU NIGER 1	15
INTRODUCTION	15
1.1. REPARTITION SPATIALE ET DISTRIBUTION DE LA POPULATION	15
1.1.1. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE	
1.1.2. Pyramide des âges et courbe de masculinité.	
1.1.2.1. Pyramide des âges (1994)	16
1112121 0011100 00 11111011111111111111	17
	18
Francisco de la Francisc	18
1.1.5. COMPARAISONDES TAUX D'ACCROISSEMENT : DE 1977 A 1988 ET DE 1988 A 1994	
1.1.6. DENSITE DELA POPULATION	
1.1.7.1 Répartition de la population par groupe d'age selon le departement.	
1.1.7.2. Répartition de la population selon le département par milieu de résidence	
1.1.7.2. Répartition de la Population par Milieu de Résidence	
1.1.8. EVOLUTION DE LA POPULATION.	
1.1.8.1. Evolution de la population urbaine par département de 1988 à 1994	21
1.2. ETAT MATRIMONIAL.	22
	_

1.2.2. EVOLUTIONDE L'ETAT MATRIMONIAL DE 1988 A 1944. 1.2.3. Répartition de la population de 10 ares et plus selon l'état matrimonial et groupe d'âge 2.3. 1.2.4. Evolution de la Répartition de la Population. 1.2.4.1. Evolution de la répartition de la population résidente de 10 ans et plus par groupe d'âge, état matrimonial et par sexe. 1.2.5. REPARTITION DE LA POPULATIONDE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE DEPARTEMENT. 1.2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1988 et 1994. 1.2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1988 et 1994. 2.1.1. Niveau d'instruction de la Population par sexe. 2.2.2.1.1. Niveau d'instruction de la Population par Département. 2.2.2.1.2.1. Niveau d'instruction de la Population par Département. 2.2.2.2.2.2.3. Niveau d'instruction de la Population selon le Milieu de Résidence 2.2.3.1.3. Viveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence 2.2.3.1.3. ACCES A UECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3.3.1.2.3.1.4. CACES À L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3.3.1.2.3.1.4. CACES À L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3.3.1.4. ELATOSAN-EDELA-POPULATION. 3.3.2. ACCES AU L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 4.3.3.3.3. ACCES AU L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 4.4.1. ELATOSAN-EDELA-POPULATION. 3.5.3. ACCES AU L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 4.4.1.4. Population potentiellement active 4.4.4.1.4. Au niveau national. 4.4.1.2. Population active couchée. 4.4.4.1.4. Au niveau national. 4.4.2.1. Etat de la population active au niveau des régions. 4.4.2.1. Etat de la population active au niveau des régions. 4.4.2.2. Etat de la population active au niveau des régions. 4.4.2.2. Etat de la population active au niveau des régions. 4.4.3. L'ES SECTEUR D'ESTIMAIRE SE DES MÉNAGES. 5.4.1. Etat des occupée. 5.4.1. Etat des occupée. 5.4.2. Etat de la population active au niveau des régions. 5.5.1.2. Sadaire Annuel Total	1.2. 1. ETAT MATRIMONIAL DANS L'ENSEMBLE DU PAYS	22
1.2.4. Evolution de la Répartition de la Population. 1.2.4. Evolution de la répartition de la population résidente de 10 ans et plus par groupe d'âge, état matrimonial et par sex. 2.1. 2.5. REPARTITION DE LA POPULATIONDE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE DEPARTEMENT. 2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1988 et 1994. 2.7. INVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION. 2.8. 2.1.1 Niveau d'instruction de la Population par sexe. 2.1.2. Niveau d'instruction de la Population par sexe. 2.2. 2.2. INVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION. 2.3. AIVEAU d'Instruction de la Population par sexe. 2.4. 2.2. S'OLARINATION DES ENFANTS. 3.0. 3. ACCES A L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3. 3. ACCES A L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3. 3. 3. ACCES A L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 3. 3. 1. ETATDESAN-EDELAPOPULATION. 3. 3. ETATDESAN-EDELAPOPULATION. 3. 3. 1. ETATDESAN-EDELAPOPULATION. 3. 3. 1. ETATDESAN-EDELAPOPULATION. 3. 3. 1. ETATDESAN-EDELAPOPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS. 3. 3. 1. ETATDESAN-EDELAPOPULATION. 4. 4. 1. Population potentiellement active 4. 4. 4. 2. Population potentiellement active 4. 4. 4. 2. STRUCTURE DE SANTE LE PLUS PROCHE 4. 4. 3. CONCEPTS ET DEFENITIONS. 4. 4. 4. 2. POPULATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 4. 4. 2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 4. 4. 2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 4. 4. 2. 2. In de la population potentiellement active 4. 4. 4. 2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de la population active occupée. 4. 4. 4. 2. 2. La de		
1.2.4.1. Evolution de la répartition de la population résidente de 10 ans et plus par groupe d'âge, état matrimonial et par sexe. 1.2.5. REPARTITION DE LA POPULATIONDE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET IE DEPARTAMENT. 1.2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1984 et 1994. 2.1.1.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1984 et 1994. 2.1.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION. 2.2.3.1. Niveau d'instruction de la Population par sexe. 2.3.2.1.2. Niveau d'instruction de la Population par Département. 2.2.2.2.2. Sioca d'instruction de la Population par Département. 2.2.2.3. Niveau d'instruction de la Population par Département. 2.2.2.3. Niveau d'Instruction de la Population selon le Milleu de Résidence. 2.2.2.3. Niveau d'Instruction de la Population selon le Milleu de Résidence. 2.2.3.1. Accès de l'école primaire. 2.3.1. Accès de l'école primaire. 3.3.1. SACCALSA L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE. 3.3.1. SACCALSA L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE. 3.3.1. SILL SALVE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5ANS. 3.5.1. SEATADESANLEDE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5ANS. 3.5.2. ACCES AU CENTE DE SANTE LE PLUS PROCHE. 3.5.3. ACCUANTION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ IS ANS. 3.5.3. ACCUANTION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ IS ANS. 3.6.4.1.1. Population potentiellement active. 4.6.4.1.1. Population potentiellement active. 4.6.4.1.2. Population active accupée. 4.6.4.3.1. Kindage. 4.6.4.4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE. 4.7.1. LE RE de la population active acu niveau des régions. 4.8.4.2.1. Etat de la population active accupée. 4.9.4.3.1. Etat de la population active accupée. 4.9.4.1.2. Etat de la population active accupée. 4.9.4.3.1. Etat de la population active accupée. 4.9.4.1.2. Etat de la population active accupée. 4.9.4.3.2. Etat de la population active accupée. 4.9.4.3.2. Etat de la population active accupée. 4.		23
Augmentation De La Population De La Populatio	1.2.4. Evolution de la Repartition de la l'opulation	
1.2.5. REPARTITION DE LA POPULATIONDE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE DEPARTEMENT	matrimonial et par sexe.	ີ 24
1.2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1988 et 1994. 27	1.2.5. REPARTITION DE LA POPULATIONDE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL	ET
### Construction of the Co	LE DEPARTEMENT	26
THEME 2: EDUCATION 28		
2.1: NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION		
2.1.1. Niveau d'instruction de la Population par Sexe. 28 2.1.2. Niveau d'instruction de la Population par Département 29 2.1.3. Niveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence 29 2.2.1. Stocharisation 30 2.2.2. SCOLARISATION DES ENFANTS. 30 2.3. ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 31 2.3.1. Le Taux de Déperdition Scolaire. 31 2.3.2. Le Taux de Déperdition Scolaire. 33 THEME 3 :SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS. 35 3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION. 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1. ONCEPTS ET DEFINITIONS. 46 4.1. Population active occupée 46 4.1.1. Population active active decupée 46 4.1.2. Population active occupée 46 4.1.3. Chômage 46 4.1.4. Secturs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. Let at de la population active au niveau des régions <	THEME 2: EDUCATION	. 28
2.1.2 Niveau d'Instruction de la Population par Département 29 2.1.3 Niveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence 29 2.2.1 SCOLARISATION DES ENFANTS 30 30 Taux de Scolarisation 30 2.3.2 ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 31 2.3.1 Accès à l'école primaire 31 2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire 33 THEME 3: SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 35 ANS 35 3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION. 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1.1 . POpulation potentiellement active 46 4.1.2 . Population active occupée. 46 4.1.3 . Châmage. 46 4.1.4 . Secteurs d'activités. 46 4.2 . STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1 . Au niveau national 47 4.2.1. LE tat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. La de la population active au niveau des régions 48 4.2.2.1 . Au niveau national		
2.1.3 Niveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence 29 2.2 : SCOLARISATION DES ENFANTS 30 Taux de Scolarisation 30 2.3.1 Accès à l'école primaire 31 2.3.2 Accès à l'école primaire 31 2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire 33 RIEEME 3 :SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 38 ANS 35 3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE FANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS 46 4.1.1. Population potentiellement active 46 4.1.2. Population active occupée 46 4.1.3. Chômage 46 4.1.4. Secteurs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. La de la population potentiellement active 47 4.2.1. La de la population potentiellement active 47 4.2.1. La de la population potentiellement active 47 4.2.2. Etat de la population active activités 47 4		
2.2 : SCOLARISATION DES ENFANTS 30	2.1.2 Niveau d'instruction de la Population par Département	. 29
Taux de Scolarisation 30 2.3 : ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 31 2.3.1 Accès à l'école primaire 31 2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire. 33 THEME 3 :SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 35 ANS 35 3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION. 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS. 46 4.1. Population active occupée 46 4.1.2 . Population active occupée 46 4.1.3 . Chômage. 46 4.1.4 . Secteurs d'activités. 46 4.2 . STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1 . Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2 . Etat de la population active occupée. 48 4.2.2 . Etat de la population active occupée. 48 4.2.2 . Au niveau régional. 47 4.2.2 . Etat de la population active occupée. 48 4.2.2 . Emploi secondaire.	2.1.3 Niveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence	29 30
2.3.: ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE 31 2.3.1 Accès à l'école primaire 31 2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire 33 THEME 3: SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 35 ANS 35 3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION. 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS. 46 4.1.1. Population potentiellement active 46 4.1.2. Population potentiellement active 46 4.1.3. Chômage. 46 4.1.4. Secteurs d'activités. 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. Eat de la population potentiellement active. 47 4.2.1. Etat de la population active au niveau des régions. 48 4.2.2. Etat de la population active occupée. 48 4.2.2. Etat de la population active occupée. 48 4.2.2. Au niveau régional. 56 4.2.2. Au niveau régional. 56 4.2.2. Au niveau régional. 56	Taux de Scolarisation	30
2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire	2.3 : ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION SCOLAIRE	. 31
THEME 3 :SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	2.3.1 Accès à l'école primaire	31
ANS	2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire	. 33
3.1 : ETATDESANI-EDELAPOPULATION. 35 3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 40 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS. 42 THEME 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION 46 4.1. Population potentiellement active 46 4.1.1 Population potentiellement active 46 4.1.2 Population active occupée 46 4.1.3 Chômage 46 4.1.4 Secteurs d'activités. 46 4.2 STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1.1 Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.1 Au niveau national 47 4.2.1.2 Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2.1 Au niveau national 49 4.2.2.2 Au niveau régional 50 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS 52 4.3.1 Etat des occupés 52 4.3.2 Changement d'activités principales 52 5.1.1 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.2. REVENUS DES P	THEME 3 :SANTE DE LA POPULATION ET VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5	
3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS		35
3.2 : ACCES AU CENTRE DE SANTE LE PLUS PROCHE 3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS	3.1 · ETATDESANI-EDELAPOPULATION	. 35
3.3 : VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ (5) ANS		
4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS. 46 4.1.1 Population potentiellement active 46 4.1.2 Population active occupée 46 4.1.3 Chômage 46 4.1.4 Secteurs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1 Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.1 Au niveau national 47 4.2.1.2 Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2 Etat de la population active occupée 48 4.2.2.1 Au niveau national 49 4.2.2.2 Au niveau régional 50 4.2.3 Emploi secondaire 51 4.3.1 Etat des occupés 52 4.3.2 Changement d'activités principales 52 4.3.1 Etat des occupés 52 4.3.2 Changement d'activités principales 52 5.1 LES REVENUS DES MENAGES 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.3. REVENU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 56 </td <td></td> <td></td>		
4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS. 46 4.1.1 Population potentiellement active 46 4.1.2 Population active occupée 46 4.1.3 Chômage 46 4.1.4 Secteurs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1 Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.1 Au niveau national 47 4.2.1.2 Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2 Etat de la population active occupée 48 4.2.2.1 Au niveau national 49 4.2.2.2 Au niveau régional 50 4.2.3 Emploi secondaire 51 4.3.1 Etat des occupés 52 4.3.2 Changement d'activités principales 52 4.3.1 Etat des occupés 52 4.3.2 Changement d'activités principales 52 5.1 LES REVENUS DES MENAGES 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.3. REVENU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 56 </td <td>THEME 4: ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION</td> <td> 46</td>	THEME 4: ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	46
4.1.1. Population potentiellement active 46 4.1.2. Population active occupée 46 4.1.3. Chômage 46 4.1.4. Secteurs d'activités 46 4.1.4. Secteurs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.1. Au niveau national 47 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. Etat de la population active occupée 48 4.2.2.1. Au niveau national 49 4.2.2.2. Au niveau régional 50 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.3. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. Revenu de l'Elevage selon le département 56 5.3. Revenu de l'Elevage selon le département <		
4.1.2. Population active occupée 46 4.1.3. Chômage 46 4.1.4. Secteurs d'activités 46 4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2.2. Etat de la population active occupée 48 4.2.2. Au niveau national 49 4.2.2.2. Au niveau régional 56 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 5.1. LES REVENUS DES MENAGES 52 5.1. LES REVENUS SALARIAUX 54 5.1.1 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.3. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 5.3.1 Revenu de l'élevage selon le milieu de résidence 56 5.3.2 Revenu de l'élevage selon le milieu de résidence 56 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence		
4.1.3. Chômage		
4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE 47 4.2.1. Etat de la population potentiellement active 47 4.2.1.1. Au niveau national 47 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. Etat de la population active occupée 48 4.2.2. Au niveau national 49 4.2.2. Au niveau régional 50 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 THEME 5 : REVENUS DES MENAGES 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3. Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.2 REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 56 5.3.2 Revenu de l'Élevage selon le département 59 5.3.2 Revenu de l'Élevage selon le département 50 6.1.1 Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 <		
4.2.1. Etat de la population potentiellement active. 47 4.2.1.1. Au niveau national 47 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. Etat de la population active occupée. 48 4.2.2.1. Au niveau national. 49 4.2.2.2. Au niveau régional. 50 4.2.3. Emploi secondaire. 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS. 52 4.3.1. Etat des occupés. 52 4.3.2. Changement d'activités principales. 52 THEME 5 : REVENUS DES MENAGES. 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX. 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités. 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe. 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993. 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 56 5.3.2 Revenu de l'élevage selon le département. 59 5.3.2 Revenu de l'élevage selon le département. 50 6.1.1 Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60<		
4.2.1.1. Au niveau national 47 4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. Etat de la population active occupée 48 4.2.2. I. Au niveau national 49 4.2.2.2. Au niveau régional 56 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 THEME 5 : REVENUS DES MENAGES 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.2 REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 58 5.3.2 Revenu de l'Élevage selon le département 59 THEME 6: ACTIVITES AGRICOLE> DES MÉNAGES AU NIGER 60 6.1.1 Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60		
4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions 48 4.2.2. Etat de la population active occupée 48 4.2.2.1. Au niveau national 49 4.2.2.2. Au niveau régional 50 4.2.3. Emploi secondaire 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 4.3.2. Changement d'activités principales 52 THEME 5: REVENUS BES MENAGES 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX 54 5.1.2 Salaire Annuel Total selon les Activités 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 56 5.3.2. Revenu de l'Élevage selon le département 59 5.3.2. Revenu de l'Élevage selon le département 59 6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE DES MÉNAGES AU NIGER 60 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60 </td <td></td> <td></td>		
4.2.2. Etat de la population active occupée		
4.2.2.1. Au niveau national. 49 4.2.2.2. Au niveau régional. 56 4.2.3. Emploi secondaire. 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS. 52 4.3.1. Etat des occupés. 52 4.3.2. Changement d'activités principales. 52 THEME 5: REVENUS DES MENAGES. 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX. 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités. 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe. 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993. 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 58 5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département 59 THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES 60 6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE~ DES MÉNAGES AU NIGER 60 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1. Selon le milieu de résidence 60	4.2.2. Etat de la population active occupée	48
4.2.3. Emploi secondaire. 51 4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS. 52 4.3.1. Etat des occupés. 52 4.3.2. Changement d'activités principales. 52 THEME 5: REVENUS DES MENAGES. 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX. 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités. 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe. 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993. 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 53.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 57 5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département 59 THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES 60 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60	4.2.2.1. Au niveau national.	49
4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS. 52 4.3.1. Etat des occupés 52 4.3.2. Changement d'activités principales. 52 THEME 5: REVENUS DES MENAGES 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX. 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités. 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe. 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993. 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 53.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 58 5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département. 59 THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES 60 6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE~ DES MÉNAGES AU NIGER 60 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60		
4.3.1. Etat des occupés	4.2.3. Emploi secondaire.	. 51 52
4.3.2. Changement d'activités principales. 52 THEME 5: REVENUS DES MENAGES. 54 5.1. LES REVENUS SALARIAUX. 54 5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités. 54 5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe. 55 5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993. 55 5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS 56 5.3. REVENU DE L'ELEVAGE 57 53.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence 58 5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département 59 THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES 60 6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE DES MÉNAGES AU NIGER 60 6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille 60 6.1.1.1. Selon le milieu de résidence 60		
5.1. LES REVENUS SALARIAUX		
5.1. LES REVENUS SALARIAUX		
5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités		
5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe		
5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993		
5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS		
53.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence		
5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département		
THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES		
6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE~ DES MÉNAGES AU NIGER		
6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille		
6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille	6.1. ACTIVITÉS AGRICOLE~ DES MÉNAGES AU NIGER	60
	6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille	60
0.1.1.2. Seton te aepartement 61		
	0.1.1.2. Selon le departement	. 6l

	6.1.2. Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994	62
	6.1.2.1. Situation au niveau national	
	6.1.2.2. Cas du Département d'AGADEZ	63
	6.1.2.3. Cas du département de DIFFA	
	6.1.2.4. Cas du département de DOSSO	64
	6.1.2.5. Cas du département de MARADI	65
	6.1.2.6. Cas du département de TILLABERI	66
	6.1.2.7. Cas du département de TAHOUA	
	6.1.2.8. Cas du département de ZINDER	67
	6.1.2.9. Cas de la Communauté Urbaine de Niamey (CUN)	67
	6.1.3. Production Agricole des ménages	68
	6.1.3.1. Selon le milieu de résidence	
	6.1.3.2. Selon le Département de Résidence.	69
	6.1.4. Utilisation des facteurs de production agricole par les ménages	
	6.1.4.1. Utilisation de la main d'oeuvre salariée	10
	6.1.4.2. Utilisation des Engrais chimiques	71
	6.1.4.3. Les raisons qui entravent l'utilisation des Engrais chimiques par les Agriculteurs	
6.2	2. PATRIMOINE DES MENAGES AU NIGER	
	6.2.1. Habitations et Terrains.	73
	6.2.1.1. Maison	73
	6.2.1.2. Parcelle	74
	6.2.1.3. Champs	75
	6.2.2. Biens d'Equipement et Moyens de Transport	
	6.2.2.1. Situation au niveau national	
	6.2.2.2. Selon le milieu de résidence	77

THEME 0: METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

INTRODUCTION

L'information chiffrée est un outil indispensable dans le processus de mise en oeuvre de développement économique et social. L'homme étant au début et à la fin de tout processus de développement, la connaissance de ses conditions de vie est d'une nécessité pour tout pouvoir. Le Niger, à l'instar des autres pays en voie de développement ne dispose pas suffisamment de données statistiques récentes et fiables reflétant dans le temps et dans l'espace la situation socio-économique de sa population. C'est pourquoi, avec l'appui de ses partenaires, il essaie de mettre en place des bases de données statistiques appropriées, outil indispensable d'aide aux prises de décisions.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme Africain de Mise en place de Dispositifs d'Enquêtes Auprès des Ménages au Niger (PADEM-NIGER), financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et bénéficiant de l'appui technique du Département D.E.S.I.P.A. des Nations Unies. Ce programme a pour objectif, entre autres, d'appuyer le Système Statistique Nigérien afin de disposer d'un flux continu de données statistiques fiables qui serviront de base à la gestion de l'économie et au suivi des actions des programmes de redressement et du suivi des politiques de développement.

L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES) réalisée en 1994 et dont les résultats sont présentés dans le présent document a été exécutée de Février à Juin 1994. Cette opération par sondage a porté sur un échantillon de 4408 ménages tirés au hasard dans 180 Zones Urbaines couvrant tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, et 119 villages échantillon dont 110 en milieu rural sédentaire des départements de Diffa, Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua et Zinder et les 9 autres sont localisés dans les zones pastorales (nomades) de Tchirozérine et d'Arlit du département d'Agadez, et de Tchintabaraden du département de Tahoua.

0.1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Les deux principaux objectifs assignés à cette enquête sont :

- identification et évolution des groupes vulnérables cibles dans le cadre des dimensions sociales de l'ajustement et des redressements économiques et financiers ;
- production et évolution d'indicateurs socio-économiques décrivant le bien-être des différents groupes de ménages.

0.2. CHAMP DE L'ENQUETE

Le champ de l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale est constitué par les ménages sédentaires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural du pays. Ainsi, 180 zones de dénombrement dans le milieu urbain et 119 villages ruraux, tirés au hasard dans les sept (7) départements du pays et la Communauté Urbaine de Niamey, sont concernés par cette opération. La quasi-totalité des villages échantillon, soit 110, sont tirés dans les zones sédentaires du pays appelées "Milieu Rural Sédentaire" et les 9 villages sédentaires restants dans les zones pastorales dont l'essentiel de la population est constitué par des nomades. Cependant, les ménages des "Campements" et des "Points d'eau" de ces zones pastorales ne font pas partie du champ de cette enquête.

comptait que 1.559 ménages en 1988, soit moins de 0,2% de l'ensemble des ménages ruraux sédentaires dans le pays. Compte tenu des difficultés de communication avec cette zone, il a été convenu de l'écarter également du champ de cette enquête.

Par ailleurs, il est à noter qu'en dehors des départements d'Agadez et Tahoua, le nombre des ménages sédentaires vivant dans des zones pastorales est relativement très faible et ce, toujours d'après les résultats du dernier Recensement de 1988. En effet, la Zone Restante de Tanout du département de Zinder ne comptait pratiquement aucun ménage sédentaire, celle de Dakoro du département de Maradi en comptait seulement 329, et enfin celle de N'Guigmi du département de Diffa n'en comptait pas plus de 704. De ce fait, il a été convenu d'écarter les zones restantes des départements de Zinder, Maradi et Diffa du champ de l'enquête.

0.3. PLAN DE SONDAGE

L'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale porte sur un échantillon aléatoire de 4.408 ménages, tirés par sondage stratifié à plusieurs degrés.

a) Critères de Stratification

Les résultats attendus de cette Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale seront d'une manière ou d'une autre liés directement ou indirectement au mode de vie des ménages d'une part et à la région géographique d'autre part. C'est ainsi que par souci d'amélioration du degré de précision des estimateurs issus de cette enquête, on a convenu de stratifier l'échantillon a priori selon le mode de vie dominant (milieu de résidence) et la région géographique. En effet, trois grandes strates ont été identifiées : le milieu urbain constitué des chefs-lieux de département et d'arrondissement, le milieu rural sédentaire constitué des cantons ruraux et les zones pastorales à prédominance de population nomade, appelées "Zones Restantes" dans le jargon des concepts techniques de découpage du territoire lors du dernier Recensement Général de la Population de 1988.

Le champ de l'enquête retenu a permis de distinguer trois (3) grandes strates qui sont le milieu urbain, le milieu rural sédentaire et les zones restantes; à l'intérieur desquelles des sousstrates on été retenues. La stratification adoptée se présente comme suit :

Strate 1. Milieu Urbain

- Sous-strate 1.1. Département d'Agadez ;
- Sous-strate 1.2. Département de Diffa ;
- Sous-strate 1.3. Département de Dosso;
- Sous-strate 1.4. Département de Maradi :
- Sous-strate 1.5. Département de Tillabéri ; - Sous-strate 1.6. Département de Tahoua;
- Sous-strate 1.7. Département de Zinder ;
- Sous-strate 1.9. Communauté Urbaine de Niamey.

Strate 2. Milieu Rural Sédentaire

- Sous-strate 2.2. Département de Diffa ;
- Sous-strate 2.3. Département de Dosso ;
- Sous-strate 2.4. Département de Maradi ;
- Sous-strate 2.5. Département de Tillabéri ;
- Sous-strate 2.6. Département de Tahoua :
- Sous-strate 2.7. Département de Zinder;

Strate 3. Zones Restantes (Zones pastorales nomades)

- Sous-strate 3.1. Département d'Agadez;
- Sous-strate 3.6. Département de Tahoua;

b) Base de Sondage

Le dernier RGP88 a permis la mise en place d'une base de sondage constituée par les différentes zones de dénombrement.

1ère Strate: Milieu Urbain

Dans chacune des huit (8) sous-strates du milieu urbain (1ère strate), la base de sondage, au 1er degré, est constituée par la liste exhaustive des Zones de

Dénombrement (Z.D) du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectées du nombre de ménages dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces huit (8) listes répondent aux exigences d'une base de sondage à savoir :

- l'exhaustivité : toutes les ZD de la strate sont listées sans omission ;
- l'unicité : toutes les ZD ne sont listées qu'une seule fois (sans répétition) ;
- l'exclusivité : les ZD sont disjointes.

A l'échelle de chaque département, les ZD du milieu urbain sont listées arrondissement par arrondissement, et à l'intérieur de celui-ci centre urbain par centre urbain (ou commune).

Au total 555 ZD du milieu urbain ont été dénombrées et réparties selon les départements tel que le montre le tableau 1. (voir page 7).

2ème Strate: Milieu Rural Sédentaire

Dans chacune des six (6) sous-strates de la zone rurale sédentaire (2ème strate), la base de sondage, au niveau du 1er degré, est constituée par la liste exhaustive des Zones de Dénombrement (Z.D) du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectées du nombre de ménages dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces six (6) listes répondent également aux exigences d'une base de sondage.

A l'échelle de chaque département, les ZD du milieu rural sédentaire sont listées arrondissement par arrondissement, et à l'intérieur de celui-ci canton par canton.

Au total 3806 ZD du milieu rural sédentaire ont été dénombrées et réparties selon les départements tel que le montre le tableau 2. (voir page 8).

3ème Strate: Zones Restantes (zones pastorales nomades)

Dans chacune des deux (2) sous-strates de la zone pastorale faisant partie du champ de cette enquête, la base de sondage, au niveau du premier degré, est constituée par la liste exhaustive des villages administratifs identifiés dans les Zones Restantes du dernier Recensement Général de la Population de 1988, affectés du nombre de ménages sédentaires dénombrés lors de l'exécution de cette opération. Ces deux listes répondent également aux exigences d'une base de sondage.

A l'échelle de chaque département les villages administratifs des zones pastorales sont listés, zone restante par zone restante.

Au total 72 villages administratifs ont été dénombrés et répartis selon le département tel que le montre le tableau 3 (voir page 9).

c) Type de sondage

1ère Strate: Milieu Urbain

Au niveau de cette première strate, il s'agit d'un sondage aréolaire à deux (2) degrés, stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Les Unités Primaires (Z.D. du RGP88) du sondage sont tirées, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988).

Par ailleurs, ces Z.D. échantillon feront l'objet d'un dénombrement 3 à 4 jours avant le démarrage de l'enquête ; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant à l'intérieur des limites de la Z.D. en 1994.

Au deuxième degré: Quinze (15) ménages échantillons sont tirés systématiquement dans chaque Z.D. ayant fait l'objet de dénombrement.

2ème Strate: Milieu Rural Sédentaire

Au niveau de cette deuxième strate, il s'agit d'un sondage aréolaire à trois (3) degrés, stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Les Unités Primaires (Z.D. du RGP88) du sondage sont tirées, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988). Par ailleurs, ces Z.D. du milieu rural sédentaire sont constituées, selon le cas d'un ou de plusieurs villages.

Au deuxième degré: Une Unité Secondaire (un village) est tirée dans chaque Z.D. échantillon, avec des probabilités proportionnelles à la taille du village. Si la Z.D. tirée est réduite à un seul village, celui-ci est désigné d'office Unité Secondaire échantillon. Sinon, le numéro tiré au hasard ayant conduit au sort la Z.D. au premier degré pourra désigner le village échantillon au 2è degré, après avoir listé les villages de la Z.D., un à un, dans le même ordre que celui du cahier de tournée du RGP88, et dressé les nombres cumulés de ménages à l'échelle des villages.

Le village tiré doit comporter au moins 25 à 30 ménages, sinon on procède au groupement de celui-ci avec (le ou les) village (s) (selon le cas) qui suit ou précède dans l'ordre de listage des villages dans le cahier de tournée du RGP88, afin d'obtenir un village fictif "groupé" de 25 à 30 ménages minimum en 1988.

Par ailleurs, ces villages échantillon feront l'objet d'un dénombrement 2 à 3 jours avant le démarrage de l'enquête ; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant dans le village.

Au troisième degré: Quinze (15) ménages échantillon seront tirés systématiquement dans chaque village ayant fait l'objet de dénombrement.

3ème Strate : Zones Restantes (zones pastorales nomades)

Au niveau de cette 3ème strate, le sondage est à 2 degrés et stratifié a priori selon le département.

Au premier degré: Dans chaque zone pastorale nomade faisant partie du champ de cette enquête, les villages administratifs échantillon sont tirés, systématiquement, avec des probabilités proportionnelles à la taille (nombre de ménages recensés en 1988).

Par ailleurs, ces villages échantillon feront l'objet d'un dénombrement 2 à 3 jours avant le démarrage de l'enquête; ce qui permet d'obtenir la liste exhaustive des ménages résidant dans le village.

Cependant, pour certains gros villages administratifs échantillon composés de plusieurs zones de dénombrement (Z.D.) il est indispensable de tirer au préalable une Z.D. échantillon qui correspondrait généralement à un quartier de ce village administratif (composé généralement de plusieurs villages traditionnels). Dans ce cas, on doit d'abord procéder au tirage d'un village traditionnel échantillon en se référant aux cahiers de tournée de RGP88, puis dresser la liste exhaustive des ménages résidant dans ce dernier.

Au deuxième degré: Quinze (15) ménages échantillon seront tirés systématiquement dans chaque village traditionnel échantillon (ou quartier de village administratif) ayant fait l'objet de dénombrement.

d) Taille de l'échantillon par Sous-strate - Taux de sondage des U.P.

1ère Strate: Milieu Urbain

La répartition des 555 Zones de dénombrement urbaine selon le département (sous-strate) fait ressortir une certaine concentration de ces Z.D. dans la capitale (Niamey) et à un degré moindre dans les départements de Zinder et Maradi. En effet, deux (2) Z.D. urbaines sur trois (3) se trouvent dans la Communauté Urbaine de Niamey, le département de Zinder ou Maradi. Par contre, le département de Diffa n'en compte que 19 et celui de Tillabéri 23. C'est pourquoi, il a été convenu de ne pas procéder par Sondage Stratifié Représentatif (taux de sondage uniforme dans toutes les sous-strates), mais à adopter plutôt des taux de sondage différents afin d'assurer une meilleure répartition des Z.D. échantillon par sous-strate. En effet, dans le but d'assurer un minimum de signification et représentativité à l'échelle de ces deux départements de Diffa et Tillabéri il a été décidé d'y renforcer le taux de sondage pour atteindre respectivement 53 et 43 %. Celui de Dosso est aussi relativement élevé puisqu'il dépasse le seuil de 38 % alors que le taux de sondage au 1er degré oscille dans une fourchette de 20 à 30 % dans les autres départements.

Tableau 1: Répartition de l'ensemble des menages et Z.D. du milieu urbain et des Z.D. et ménages echantillons par departement - taux de sondage au 1er degre.

Département	Nbre de ménages en 1988	Énages des Z.D. échantillon		Nbre de ménages Echantillon	Taux de sondage au ler degré	
Agadez	16.239	54	20	300	37,0 %	
Diffa	6.684	19	10	150	52,6 %	
Dosso	10.516	39	15	225	38,5 %	
Maradi	26.054	72	25	375	34,7 %	
Tillabéri	6.788	23	15	225	65,2 %	
Tahoua	19.831	51	20	300	39,2 %	
Zinder	31.149	92	25	375	27,2 %	
Niamey	65.859	205	50	750	24,4 %	
Total	183.120	555	180	2.700	32,4 %	

2ème Strate: Milieu Rural Sédentaire

Le nombre de Z.D du milieu rural sédentaire varie nettement selon la strate. S'il est pratiquement de 750 à 800 dans les départements de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder et un peu moins de 700 dans le département de Dosso, il est au contraire moins de 100 dans le département de Diffa et moins de 10 à Agadez.

Ceci nous a conduit à ne pas procéder par Sondage Stratifié Représentatif (taux de sondage uniforme dans toutes les strates), mais à adopter plutôt des taux de sondage différents afin d'assurer une meilleure répartition des Z.D. échantillon par strate, ce qui fera ressortir des résultats suffisamment significatifs au niveau de chaque département (Strate ou Univers) compte tenu des contraintes de "coût" de l'enquête (environ de 110 villages à enquêter).

C'est ainsi qu'on a convenu d'appliquer, au premier degré, un taux de sondage relativement important en milieu rural sédentaire de Diffa qui est de l'ordre de 12 %, contre des taux 4 fois moins importants, soit de 2,5 à 3 %, dans les autres départements du pays, mis à part Agadez qui ne sera pas représenté à cause du faible effectif de ménages résidant dans le milieu rural sédentaire de ce département (1559 ménages seulement dans l'arrondissement de Bilma).

Tableau 2 : Répartition de l'ensemble des ménages et Z.D. du milieu rural sedentaire et des Z.D. et ménages échantillons par departement - taux de sondage au 1er degre.

Département	Nbre de ménages en 1988	Ensemble des Z.D.	Z.D. échantillon	Nbre de ménages Echantillon	Taux de sondage au 1er degré
Agadez	1.559	9	-	-	-
Diffa	33.060	84	10	150	11,9 %
Dosso	121.333	663	20	300	3,0 %
Maradi	172.341	810	20	300	2,5 %
Tillabéri	166.101	781	20	300	2,6 %
Tahoua	183,317	720	20	300	2,8 %
Zinder	224.725	739	20	300	2,7 %
Total	902.436	3.806	110	1.650	2,9 %

3ème Strate : Zones Restantes (zones pastorales nomades)

Le nombre de villages administratifs ainsi que le nombre de ménages sédentaires de ces zones pastorales varient nettement selon le département. Sur les 72 villages identifiés 63 se localisent dans les départements d'Agadez et Tahoua. En plus, sur les 20.000 ménages sédentaires identifiés lors de l'opération du Recensement de 1988, 19.000 environ résident dans ces deux départements. C'est ainsi, qu'on a convenu de répartir les villages échantillon exclusivement dans ces deux départements et ce, proportionnellement au nombre de ménages sédentaires. En effet, aucun ménage sédentaire n'a été identifié dans la zone restante de Tanout du département de Zinder, et seulement 704 et 329 ménages sédentaires ont été recensés respectivement dans la zone restante de N'Guigmi du département de Diffa et celle de Dakoro du département de Maradi.

<u>Tableau 3</u>: Répartition de l'ensemble des ménages, ménages sédentaires et villages administratifs, et des villages et ménages échantillons par departement - taux de sondage au 1er degre

Département	Nbre total de ménages en 1988	Nbre de ménages sédentaires	Nbre de villages sédentaires	Nbre de villages Echantillons	Nbre de ménages échantillon	Taux de sondage au ler degré
Agadez	21.578	10.960	24	5	75	20,8 %
Diffa	1.765	704	5	-	-	-
Maradi	2.155	329	4	-	-	-
Tahoua	15.352	8.030	39	4	60	10,3 %
Zinder	5.457	-	-	-	-	-
Total	46.307	20.023	72	9	135	12,5 %

0.4 PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE.

a) Composition du ménage

Dans cette partie, on enregistre les noms et prénoms, les caractéristiques démographiques, le niveau d'instruction et la situation d'activité de tous les membres résidents dans le ménage ainsi que les non-résidents (visiteurs) vivant avec le ménage au moment de l'enquête.

b) Soins médicaux, assurances et dépenses sanitaires

Cette partie permet de savoir s'il y a des membres de ménage qui ont été malades au cours des quatorze (14) derniers jours, les services de santé consultés en cas de maladie ainsi que les dépenses afférentes aux consultations et médicaments.

c) Migration

Cette partie permet d'obtenir les indices sur le flux migratoire et les principaux mobiles de la migration.

d) Emploi

Cette partie permet d'obtenir des données sur les activités économiques des membres du ménage. Elle est composée de trois (3) sous parties.

d.1. Actifs occupés

Elle est destinée à recueillir des informations sur les personnes déclarées actives occupées, leur occupation principale, le statut dans cette occupation et éventuellement leur activité secondaire.

d.2. Actifs en chômage

Elle est destinée à recueillir des informations sur les personnes déclarées en chômage dans la partie "composition du ménage", leur activité perdue, leur statut dans cette activité ainsi que la cause de leur chômage.

d. 3. Actifs en quête du premier emploi

Elle permet d'avoir des informations sur les personnes en quête de leur premier emploi notamment la formation reçue, l'activité qu'elles souhaitent exercer.

e) Caractéristiques de l'habitat

Cette partie permet de recueillir des informations sur le logement qui abrite le ménage (nombre de pièces occupées par le ménage, matériaux de murs, matériaux de toit, statut d'occupation du logement, mode d'éclairage, mode de cuisson, approvisionnement en eau....).

f) Accès aux services

Cette partie permet de recueillir des informations sur les infrastructures de base de la communauté à savoir les marchés, les écoles, les centres de santé, les transports publics etc..

g) Dépenses et autoconsommation alimentaire du ménage.

Cette partie est destinée à enregistrer les dépenses de consommation des ménages, leur autoconsommation ainsi que l'évolution de ces dépenses par rapport à leur niveau il y a douze mois.

h) Revenus salariaux, pensions, allocations familiales, bourses et allocations scolaires.

Cette partie permet d'obtenir le montant des salaires, bourses et allocations.... des membres de ménage qui en perçoivent, ainsi que la périodicité d'obtention etc.

i) Entreprises non agricoles gérées par les membres du ménage.

Cette partie permet d'obtenir des renseignements sur les dépenses, le capital et les biens des différentes entreprises non agricoles, commerces, industries, professions libérales et autres emplois indépendants non agricoles possédés par les membres du ménage.

j) Activités agricoles du ménage

Cette partie permet de recueillir les informations sur les dépenses et les revenus provenant de l'agriculture et de l'élevage. Elle fournit les informations sur la production agricole du ménage, le montant payé à la main d'oeuvre ainsi que le cheptel possédé par le ménage.

k) Patrimoine du ménage

Cette partie permet de recueillir les informations sur le patrimoine du ménage à travers les habitations et terrains, les biens d'équipement et moyens de transport du ménage.

l) Vaccination des enfants de moins de cinq ans

Cette partie permet de saisir la couverture vaccinale des enfants âgés de moins de cinq ans

m) Mesures anthropométriques et morbidité des enfants de moins de cinq ans

Cette partie permet de recueillir les informations sur le poids, la taille de l'enfant ainsi que la prévalence de certaines maladies chez les enfants telles que diarrhée, rhume, toux etc..

n) Alimentation des enfants de moins de trois ans.

Cette partie permet d'obtenir les informations sur les pratiques d'allaitement et l'alimentation des enfants de moins de trois ans.

0.5 REDRESSEMENT DE L'ECHANTILLON

Lors de l'opération de collecte de cette enquête, quatre villages échantillon dans le département de Tillabéri et la zone urbaine de Bilma n'ont pas été enquêtés pour cause d'insécurité et d'accessibilité difficile dans ces zones. Ainsi, sur les vingt villages de Tillabéry, seize ont fait l'objet de dénombrement et d'enquête dans des bonnes conditions, soit 60 ménages de moins. Tandis que dans le département d'Agadez, sur les vingt zones urbaines tirées 19 ont été enquêtées, soit 15 ménages de moins. Globalement sur les 4485 ménages initialement prévus, 75 n'ont pas pu être enquêtés soit 1,7%. C'est pourquoi, nous pensons que le manque de ces ménages ne va trop affecter les résultats.

D'autre part, il est à noter que sur les 4410 ménages enquêtés, deux questionnaires ont été classés "inexploitables" pour cause d'abandon au cours de la collecte. Ce nombre est très négligeable pour influencer la qualité des résultats.

Le tableau ci-dessous donne l'effectif définitif des ménages traités par département et par milieu

Département	Milieu urbain	Milieu rural sédentaire	Zone pastorale	Total
Agadez	285	-	75	360
Diffa	150	149	-	299
Dosso	225	299	=	524
Maradi	375	300	-	675
Tillabéry	225	240	-	465
Tahoua	300	300	60	660
Zinder	375	300	-	675
Niamey	750	-	-	750
Total	2685	1588	135	4408

0.6. CONTROLE ET SAISIE DES DONNEES

Afin de détecter et corriger les erreurs ayant échappé à la vigilance des enquêteurs, contrôleurs et superviseurs, une équipe de contrôle des questionnaires a été mise en place au niveau de la Direction de la Statistique. Cette équipe composée des agents, composée d'agents ayant suivi la formation d'enquêteurs procède en plus de la correction des erreurs à la codification de certaines questions non codifiées sur le terrain.

Après le contrôle et la codification, les questionnaires sont transmis à la saisie. Cette opération a été effectuée avec le logiciel IMPS. Six agents ont effectué cette opération pour une durée de quatre mois.

0.7. CONCEPTS ET DEFINITIONS

a) Ménage:

Le ménage est l'ensemble des personnes apparentées ou non qui habituellement vivent dans un même logement, partagent le même repas, gèrent en commun tout ou une partie de leursressources et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage.

Dans la pratique l'utilisation de cette définition qui tient compte de quatre (4) principaux critères se heurte à d'énormes problèmes, car ces quatre (4) critères ne sont pas toujours tous vérifiés. Ainsi plusieurs cas particuliers peuvent se présenter sur le terrain et nécessitent des traitements particuliers.

Il faut souligner ici qu'un ménage peut être constitué d'un ou plusieurs noyaux familiaux (un homme, sa femme et ses enfants...) qui vivent sous la coupe du chef de ménage qui peut être leur grand-père, père, oncle ou grand frère.

b) Chef de ménage:

C'est la personne déclarée et reconnue comme tel. Il détient généralement l'autorité, le pouvoir économique. Ce n'est pas forcément le plus âgé.

d) Logement:

C'est l'ensemble des constructions groupées dans un même endroit qui abritent le ménage et ses biens.

c) Concession:

C'est un ensemble d'un ou de plusieurs logements généralement clôturés et ayant une entrée principale commune.

e) Résident :

Est considéré "membre résident" toute personne qui vit habituellement dans le ménage depuis au moins six mois ou toute personne qui vit dans le ménage depuis moins de six (6) mois et qui a l'intention d'y rester plus de six (6) mois.

<u>N.B.</u>: Les élèves, qui généralement, passent plus de six (6) mois dans les ménages de leur tuteur y seront recensés comme résidents. Par contre si on les trouve dans le ménage de leur parents pendant les congés durant la période de l'enquête ils seront considérés comme visiteurs. Ils sont cependant résidents absents dans le ménage de leurs tuteurs.

THEME 1: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

La présente partie du rapport a pour objet de présenter les caractéristiques démographiques de la population du Niger parmi lesquels figurent l'effectif de la population, son évolution, sa répartition par sexe, par âge et par milieu de résidence. Ainsi nous tentons, à travers les données de l'enquête permanente de conjoncture économique et sociale (EPCES) réalisée par la DSCN en 1994 d'appréhender ces caractéristiques.

1.1. REPARTITION SPATIALE ET DISTRIBUTION DE LA POPULATION.

La population nigérienne, après l'opération (enquête) de 1994 a été estimée à 8.838.687 d'habitants. Elle est composée à 48,55 % de personnes de sexe masculin contre 51,45 % de sexe féminin. Il convient de rappeler que selon les données ajustées du RGP 88, la population totale est composée de 49,7 % d'hommes contre 50,3% de femmes.

1.1.1. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE.

Ta	bleau n°	'1.1: Ré	partition o	ie la 🏻	population	totale par sexe
----	----------	----------	-------------	---------	------------	-----------------

Grupes d'âges	Masculi	Féminin	Total
0-4 ans	809.784	825.213	1.634.997
5-9 ans	763.729	746.028	1.509.757
10-14 ans	522.546	529.541	1.052.087
15-19 ans	392.286	466.636	858.922
20-24 ans	299.300	378.491	677.791
25-29 ans	276.230	390.019	666.249
30-34 ans	248.815	299.822	548.637
35-39 ans	187.716	203.166	390.882
40-44 ans	191.631	191.712	383.343
45-49 ans	144.475	102.461	246.936
50-54 ans	112.855	120.768	233.623
55-59 ans	96.538	58.732	155.270
60-64 ans	100.489	66.999	167.488
65-69 ans	44.116	32.412	76.528
70-74 ans	36.298	37.115	73.413
75-79 ans	20.319	16.324	36.643
80 ans et plus	23.481	31.353	54.834
ND	20.621	50,666	71.287
Total	4.291.229	4.547.458	8.838.687

N.B: Toutes les données de 1988 utilisées dans cette partie sont des données ajustées du RGP88.

La population du Niger est caractérisée par une forte proportion de jeunes de moins de 10 ans. En effet d'après l'enquête, les moins de 10 ans représentent 35,58 % de la population résidente totale.

La population âgée de 10 à 64 ans, souvent appelée population potentiellement active représente selon l'enquête 60,88 % alors qu'en 1988 d'après le recensement, cette tranche représente 57,7% de la population totale. Il en découle un taux de dépendance moins marqué par rapport à 1988.

Quant à la population âgée de 65 ans et plus, elle représente 3,53 % de la population totale.

Il faut noter que les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 44,7 % de la population féminine selon l'enquête alors que le RGP88 a donné 43,4 %. Il résulte alors une augmentation de la proportion des femmes en âge de procréer.

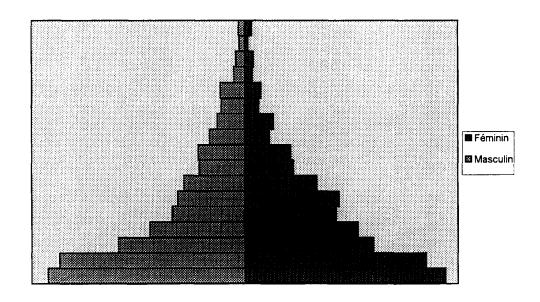
1.1.2. Pyramide des âges et courbe de masculinité.

1.1.2.1. Pyramide des âges (1994)

On remarque que la pyramide des âges appartient au groupe des pyramides dites en expansion : c'est à dire une pyramide qui s'amenuise progressivement au fur et à mesure qu'on avance en âge. Elle est donc caractérisée par une base élargie et un sommet rétréci. Ce qui montre que la population du Niger est composée en grande partie de jeunes. Les enfants ayant moins de 5 ans représentent 18,50 % de la population totale. C'est le groupe d'âge ayant la plus forte proportion.

Il convient de mentionner qu'aucune modification fondamentale n'est intervenue dans la forme de la pyramide à l'égard de celle issue des données ajustées du RGP88. On peut alors dire que la structure de la population du Niger n'a pas subi de modification remarquable depuis 1988.

Graphique 1 : Pyramide des âges du Niger (Epces 1994)



1.1.2.2. Courbe de masculinité.

Tableau n°1.2. Rapport de masculinité.

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-2	24 2	4-29	30-34	35-39	
Rapport de masculinité	98	102 97		84	79	79 71		83	92	
	40-44	45-49	50-54	55-59	60-60	65-69	70-74	75-79	80 & +	
Rapport de masculinité	100	141	89	164	150	136	98	124	75	

Sur le graphique 1.2, on constate que le rapport de masculinité est très variable d'un groupe d'âge à l'autre. Ainsi pour certains groupes d'âge, il est nettement inférieur à 1 et pour d'autres il prend des valeurs très élevées. Pour le groupe 0-4 ans, ce rapport est de 98 %.

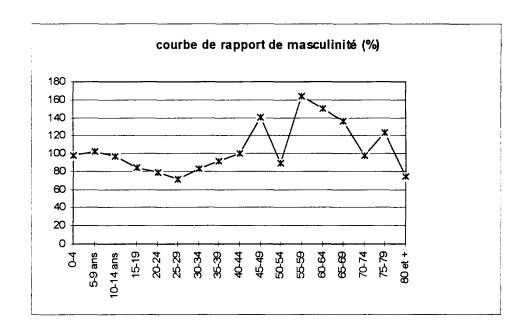
Le plus souvent, lorsque les parents ne se rappellent pas de l'âge de l'enfant, ils se réfèrent aux intervalles génésiques. Ce qui n'est pas stable chez toutes les femmes, encore moins entre deux accouchements.

Pour le groupe 5-9 ans, on observe un excédent de garçons (rapport de masculinité est de l'ordre de 102 %).

Dans les groupes d'âge 10-44 ans ce rapport est partout inférieur à 1, c'est à dire que l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes. Mais aux âges avancés (45 ans et plus) on constate que le rapport de masculinité est supérieur à 1. L'excédent d'hommes observé pourrait s'expliquer par la préférence des femmes à se rajeunir.

Il faut donc signaler qu'en matière d'âge révolu, les déclarations sont toujours entachées d'erreurs plus ou moins aberrantes. Cette évolution mise en évidence traduit la mauvaise qualité de la déclaration de l'âge au moment de l'enquête. Cette situation jusqu'à ce que les déclarations des faits d'états civils soient totales et parfaites.

Graphique 2 : Courbe de rapport de masculinité de la population du Niger (Epces 1994)



1.1.3. Répartition de la population par Département.

<u>Tableau n°1.3</u>: Répartition de la population totale par département.

Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Niger
277001	208092	1262999	1716996	1664962	1526598	1707000	475039	8838687

De ce tableau 1.3. il ressort une répartition spatiale inégale de la population totale résidente. En effet le Département d'Agadez, le plus vaste des départements (avec 52,7 % de la superficie nationale) n'abrite que 277.001 habitants soit 3,1 % de la population totale. Par contre le département de Tillabéri qui est sensiblement sept (7) fois moins étendu que celui d'Agadez est 6 fois plus peuplé que celui-ci.

Les départements de Maradi et de Dosso, les moins étendus des départements respectivement avec 3,3 % et 2,7 % de la superficie totale abritent les 19,43 % (Maradi) et 14,29 % (Dosso) de la population nigérienne.

Il faut aussi noter que la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) abrite à elle seule 5,37 % de la population totale, et sa population avoisine presque celle de Diffa et d'Agadez.

1.1.4. Evolution de la population totale par rapport à 1988.

La pyramide des âges nous a mis en évidence une fécondité et une mortalité encore élevées. Il s'avère donc nécessaire de rendre compte de l'évolution de la population dans son ensemble puis dans chaque département de 1988 à 1994.

<u>Tableau n°1.4</u>: Taux d'accroissement annuel de la population.

Département	Agadez	Diff.	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Niger
` zulation en 1988	208828	189901	1018895	1389433	1308598	1328283	1411061	397437	7251626
ulation on 1994	277 001	208092	1262999	1716996	1526598	1664996	1707000	475039	8838687
Taux annuel (%)	4,8	1,6	3,6	3,6	2,6	3,8	3,2	3,0	3,3

Taux annuel = Taux d'accroissement annuel de la population.

Il ressort du tableau 1.4 ci-dessus que le taux d'accroissement annuel varie d'un département à un autre. En effet dans le département d'Agadez l'accroissement de la population est plus rapide que dans les autres départements, avec 4,8 %, il enregistre un taux nettement supérieur au taux d'accroissement annuel de la population nationale. Par contre dans le département de Diffa l'accroissement se fait à un rythme plus lent (1,6 %) mais Dosso, Maradi et Tillabéri ont leur population évoluant au même rythme (3,6 %). En clair, la population d'Agadez à ce rythme doublera tous les 15 ans tandis que celle du département de Diffa doublera tous les 44 ans.

A l'égard de ces différents taux, on peut classer les départements en deux groupes:

- Agadez, Tillabéri, Maradi, et Dosso ayant chacun un taux supérieur au taux national
- Diffa, Tahoua, Niamey et Zinder ayant chacun un taux inférieur au taux annuel d'accroissement de la population totale.

1.1.5. COMPARAISON DES TAUX D'ACCROISSEMENT: DE 1977 A 1988 ET DE 1988 A 1994

Tableau n°1.5: Evolution des taux d'accroissement (en %).

Département	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Niger
1977-1988	4,9	1,1	3,6	3,6	2,6	3,7	3,2	4,7	3,3
1988-1994	4,8	1,6	3,6	3,6	2,6	3,8	3,2	3,0	3,3

De ce tableau 1.5, il ressort que le taux d'accroissement annuel de la population nigérienne est constant. En effet il est de 3,3 % durant toutes les deux périodes. Au niveau de chaque département, on constate que le taux d'accroissement n'a pas varié de façon significative. On peut alors dire que ces taux sont encore stables.

1.1.6. DENSITE DE LA POPULATION

Tableaux n°1.6: Densité par département.

Départements Ag	adez Diffa	Dosso	Maradı	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Niger
1988 0,3	1,2	30,3	33,2	11,3	13,7	9,0	1558,6	5,7
1 994 0,4	1,3	37,3	41,1	13,5	17,1	11,0	1862,9	7,0

Le tableau 1.6 montre que la densité de la population à l'échelle nationale est de 7 ht/km². Cette densité au niveau global cache néanmoins des disparités très fortes d'un département à un autre. En effet, il ressort des disparités régionales énormes. Elle est de 0,4 ht/km² dans le département d'Agadez mais de 41,1 ht/km² à Maradi. A l'exception des départements d'Agadez et de Diffa, cette densité est partout supérieure à 10 ht/km². En effet le département d'Agadez est en totalité couvert par la zone désertique du pays alors que Maradi et Dosso bénéficient de la zone soudanaise favorable à l'agriculture et à d'autres activités liées à la pluviométrie.

De 1988 à 1994 les densités ont connu des variations positives non négligeables, tant au niveau national qu'au niveau de chaque département. Il faut noter que l'accroissement de la densité est plus prononcé à Niamey, Dosso, Maradi et Tillabéri passant respectivement de 1558,6 à 1862,9 ht/km², de 30,3 à 37,3 ht/km², de 33,2 à 41,1 ht/km², et de 13,7 à 17,1 ht/km². Cependant, on peut affirmer, qu'en chiffre absolu le Niger n'est pas surpeuplé.

1.1.7. REPARTITION DE LA POPULATION

1.1.7.1 Répartition de la population par groupe d'age selon le departement.

Tableau n°1.7: Répartition par groupe d'âge selon le département.

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Niger
0-4 ans	18,19	20,45	10,67	20,02	15,47	18,70	19,71	17,47	18,50
5-9	19,16	15,75	18,75	16,84	18,04	17,74	14,23	17,64	17,08
10-14	14,00	11,45	13,52	10,56	13,15	10,68	11,27	13,25	11,90
15-19	8,81	9,46	9,92	9,12	12,42	8,92	8,29	10,20	9,72
20-24	7,32	6,75	7,15	7,63	7,38	7,38	8,64	8,24	7,67
25-29	7,41	6,74	6,65	8,77	5,75	8,40	7,94	7,92	7,54
30-34	7,04	8,04	4,89	6,17	5,39	6,15	7,35	7,51	6,21
35-39	7,80	3,44	4,28	4,42	4,52	4,02	4,68	5,06	4,42
40-44	4,46	5,22	3,78	4,35	3,95	4,09	5,22	4,18	7,34
45-49	2,65	2,84	2,68	3,38	3,29	2,39	2,24	2,57	2,79
50-54	2,03	3,68	2,44	2,43	2,69	2,31	3,37	1,99	2,64
55-59	1,27	0,85	1,50	1,94	2,48	2,15	1,00	1,40	1,76
60-64	1,75	2,17	1,37	1,80	1,75	2,25	2,41	1,11	1,89
65-69	0,45	0,42	1,09	1,03	0,72	1,02	0,78	0,43	0,87
70-74	0,17	1,63	0,85	0,76	0,64	0,91	1,15	0,36	0,83
75-79	0,03	-	0,47	0,17	0,70	0,40	0,54	0,14	0,41
80 ans et plus	0,24	1,10	0,81	0,48	0,45	0,47	1,02	0,29	0,62
ND .	0,08	-	0,19	0,08	1,19	2,02	0,16	0,23	0,81
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100		100

Sur le tableau 1.7. on constate que la répartition de la population par groupe d'âge donne une forte proportion à la base sauf à Dosso, Agadez et Tillabéri où les proportions de moins de 5 ans sont inférieures à celle du groupe d'âge directement supérieur. Cette proportion s'amenuise progressivement au fur et à mesure que l'on avance en âge. Tous les départements semblent avoir la même structure de population caractérisée par une forte proportion de jeunes et une faible proportion de vieux. Mieux, la forme de la pyramide des âges de chaque département est semblable à celle de l'ensemble du pays.

Dans le département d'Agadez, les moins de 15 ans représentent 51,35 % de la population totale. Relativement aux autres départements, on dira que la population d'Agadez est la plus jeune. Il est secondé par le département de Dosso avec 50,94 % de moins de 15 ans. Mais dans tous les autres départements cette proportion est de l'ordre de 47 % sauf à Zinder où elle est de 45,21 %. Ce qui montre que la population du Département de Zinder est relativement la plus vieille.

1.1.7.2. Répartition de la population selon le département par milicu de résidence.

Tableau n°1.8 : Répartition proportionnelle de la population par milieu de résidence selon le département.

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Niger
Urbain	47,59	16,98	7,17	12,19	1,91	8,83	12,87	100	15,03
Rural	52,41	83,02	92,83	87,81	98,09	91,17	87,13	-	84,97
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau 1.8 fait ressortir nettement une différence entre département d'une part et d'autre part entre milieu de résidence. En effet, la population nigérienne est à 85 % rurale. Mais des disparités régionales profondes existent entre les départements. La population du département d'Agadez est seulement à 52% rurale. Elle dépasse 83% dans les autres départements avec le maximun à Tillabéri (98,09%).

1.1.7.3. Répartition de la Population par Milieu de Résidence

Tableau n°1.9:Répartition de la population par milieu selon le sexe et le département.

Départeme	est	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Niger
	M	48,97	52,04	47,59	48,21	48,21	49,53	48,43	-	48,50
RURAL	F	51,03	47,96	52,41	51,79	51,79	50,47	51,57	-	51,50
	TOT	100	100	100	100	100	100	100	-	100
	M	48,45	49,19	52,48	49,46	46,21	47,19	48,68	48,60	48,81
URBAIN	F	51,55	50,81	47,52	50,54	53,79	52,81	51,32	51,40	51,19
	тот	100	100	100	100	100	100	100	100	100

A travers le tableau 1.9 on constate qu'au niveau de chaque département, la population rurale est composée de plus de 50% de femmes sauf à Diffa où les femmes constituent 48% de la population rurale du département.

Au niveau de la population urbaine, les femmes constituent plus de la moitié de la population sauf dans le département de Dosso où elles n'atteignent que 49,52% de cette population.

1.1.8. EVOLUTION DE LA POPULATION

1.1.8.1. Evolution de la population urbaine par département de 1988 à 1994.

Tableau n°1.10: Population urbaine en 1988 et 1994.

Départements	Proportion Population	Urbaine
	1988	1994
Agadez	43,7	47,6
Diffa	16,2	17,0
Dosso	7,0	7,0
Maradi	12,2	12,2
Tillabéri	3,7	1,9
Taboua	9,2	8,8
Zinder	12,5	12,9
Niamey	100	100
Niger	15,2	15,0

Le tableau 1.10 nous montre que la structure de la population (urbaine et rurale) n'a pas changé fondamentalement depuis 1988. En effet en 1988 la population nigérienne était à 15,2% urbaine et en 1994, selon l'enquête à 15,0% urbaine. Par contre de 1988 à 1994, certains départements ont vu la proportion de leur population urbaine variée. Ainsi à Agadez la population urbaine est passée de 43,7% à 47,6%. Contrairement à Agadez, le département de Tillabéri a vu la proportion de sa population urbaine en baisse (3,7% en 1998 et 1,9% e 1994). Les proportions de population urbaine sont presque stables dans les cinq autres départements.

1.2. ETAT MATRIMONIAL.

L'état matrimonial est la situation d'une personne par rapport au mariage selon les lois et coutumes du pays.

Selon les résultats de l'enquête, la population âgée de 10 ans et plus est composée à 33,52% de célibataires, de 42,29% de mariés monogames, de 17,10% de mariés polygames, de 4,54% de veufs, de 2,45% de divorcés et de 0,09% d'autres formes non classées ailleurs.

1.2.1. ETAT MATRIMONIAL DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.

Tableau n°1.11: Répartition de la population âgée de 10 ans et plus selon l'état matrimonial selon le sexe(1994).

Etat Matrimonial	Masculin	Féminin
Célibataire	42,50	25,31
Mariés (es)	55,04	63,54
Veuf (ves)	0,71	8,05
Divorcé (es)	1,75	3,10
Total	100	100

On constate que la proportion des célibataires de sexe masculin représente 42,50% des hommes. Quant aux mariés, cette proportion est de 55,04%. Mais le mariage est un phénomène qui affecte beaucoup plus le sexe féminin que le sexe masculin. La proportion des mariées représente 63,54 % de l'ensemble des femmes âgées de plus de 10 ans.

Le veuvage comme le divorce touchent beaucoup plus les femmes que les hommes. La proportion de veuves est de 8,05% contre 0,71% chez les hommes. Chez les hommes cette proportion est sous estimée car un polygame qui perd une de ses épouses ne se déclare pas veuf. En plus un polygame qui meurt laisse au moins deux veuves. De même, un polygame qui divorce d'avec une de ses femmes ne se déclare pas divorcé.

1.2.2. EVOLUTION DE L'ETAT MATRIMONIAL DE 1988 A 1994.

Tableau n°1.12: Evolution de l'état matrimonial dans la population de 10 ans et plus.

Etat matrimonial	199	94	198	8
T	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Colibataires	42	25	36	15
Marié (es)	55	64	60	72
Veuf (ves)	1	8	1	9
Divorcé (es)	2	3	3	4
TOTAL	100	100	100	100

A travers le tableau 1.12, on constate que la proportion des célibataires a progressé de 1988 à 1994 pour les deux sexes passant pour le sexe masculin de 36% à 42% et pour le sexe féminin de 15% à 25%. Cet état de fait affecte de facto les proportions des mariés.

On peut toute fois admettre, que les proportions de divorcés (es) et de veufs (ves) n'ont pas significativement varié.

1.2.3. Répartition de la population de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et groupe d'âge.

Tableau n°1.13: Etat matrimonial selon le sexe et le groupe d'âge.

roupe âge	ETAT MA	TRIMONIAL								
	Célibatuire		M.Monogame		M.Polyga	M.Polygame		Veuf (ve)		e)
	н	F	н	F	н	F	Ħ	P	н	F
0-14	100	92,02	-	7,06	_	0,54	-		-	0,38
5-19	93,00	44,15	6,93	46,32	0,07	7,76	-	0	-	1,77
0-24	61,34	10,81	34,90	59,12	0,66	25,92	0,24	0,90	2,85	3,25
5-29	22,70	2,66	68,96	58,09	3,37	35,23	0,78	0,50	4,20	3,52
3 -34	4,73	0,86	75,46	54,67	14,91	40,63	0,50	1,22	4,40	2.63
5-39	2,62	0,76	74,55	49,28	19,60	42,70	1,39	2,38	1,84	4,88
	1,08	0,27	71,94	52,63	25,96	34,09	0,63	9,12	0,40	3.89
=rrij.cb	0,35	1,92	69,75	41,39	27,39	38,43	0,38	12,49	2,14	5,78
)-54	0,31	0,19	66,09	38,79	31,08	29,88	0,51	23,61	2.01	7.54
5-59	0,06	0,13	58,91	32,00	38,76	18,46	0,63	39,74	1,64	9,67
)-64	0,09	-	66,70	26,38	28,56	14,45	2,39	51,07	2,25	8,11
5-69	0,17	-	71,77	16,34	24,35	14,34	2,07	61,78	1,64	7,54
)-74	-	-	53,42	6,78	39,39	4,72	6,19	78,78	1,00	9,71
5-79	-	-	73,29	20,00	15,55	-	7,73	78,69	3,43	1,30
)&+	-	-	76,94	2,98	7,54	0,04	10,37	90,34	5,15	6,64
D	4,96	3,64	73,67	30,67	20,61	25,68	-	37,44	0,75	2,57

N.B: Les autres formes d'union étant négligeables, nous n'avons pas jugé nécessaire d'introduire la colonne "Autres".

Du tableau 1.13, il ressort que la proportion des mariés dans chaque groupe (hommes et femmes) croît avec l'âge pour subir une baisse progressive à partir de 35 -39 ans pour les femmes et de 55-59 ans pour les hommes. Egalement, on constate d'autres différences entre les hommes et les femmes. Ainsi par exemple, de 15 à 19 ans, seulement 7 % des hommes sont mariés contre 54% chez les femmes(pour l'ensemble des deux formes de mariage retenues).

La proportion des femmes mariées atteint son maximum à 30-34 ans avec 95,30%, celle des hommes atteint son plus haut niveau (97,90 %) à 40-44 ans.

En outre, un fait important mérite d'être souligné: la baisse de la proportion des mariés est plus rapide parmi les femmes que dans celui des hommes.

Il ressort aussi de ce tableau le constat suivant: à tous les âges la proportion de femmes mariées polygames est inférieure à celle des femmes mariées monogames.

La population des veufs croît avec l'âge. Très réduite, au début des années de vie conjugale, cette population s'accroît au fur et à mesure qu'on avance en âge. Dans le groupe des femmes, la proportion de veuves qui est nulle au bas âges (14-19 ans) atteint à 80 ans et plus son maximum (90,34%). Par contre dans le groupe des hommes cette proportion est presque insignifiante. C'est à 80 ans et plus qu'elle atteint son maximum avec 10,38% de la population masculine de ce groupe d'âge.

Le divorce, de manière générale touche beaucoup plus les femmes que les hommes. De 25-34 ans, le divorce est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

La proportion des célibataires décroît avec l'âge quelque soit le sexe considéré. Cette diminution est plus importante et plus précoce dans le groupe féminin que dans le groupe masculin. Déjà dans le groupe 20-24 ans seulement 10,81 % des femmes sont célibataires contre 61,34 % chez les hommes. A 30-34 ans moins de 1 % des femmes sont célibataires.

1.2.4. Evolution de la Répartition de la Population

1.2.4.1. Evolution de la répartition de la population résidente de 10 ans et plus par groupe d'âge, état matrimonial et par sexe.

Tableau n°1.14: Etat matrimonial selon le sexe et l'âge en 1988

Groupe d'âge		ETAT MATRIMONIAL EN 1988									
	Célib:	Célibataires		Mariés		(ves)	Divorcés				
Γ	M	F	M	F	M	F	M	F			
10-14	99	86	1	13	0	0	0	ı			
15-19	89	26	10	72	0	0	1	2			
20-24	54	6	43	90	0	0	3	4			
25-29	19	2	76	94	1	1	4	3			
30-34	5	1	90	93	1	2	4	4			
35-39	2	1	94	91	1	4	3	4			
40-44	1	1	95	84	1	9	3	6			
45-49	1	1	97	77	1	15	1	7			
50-54	1	1	95	63	2	27	2	9			
55-59	1	1	96	53	2	36	1	10			
60-64	1	1	94	37	3	52	2	10			
65-69	1	1	94	30	3	59	2	10			
70-74	1	1	91	18	5	71	3	10			
75-79	1	1	90	13	7	77	2	9			
80 & +	3	3	84	8	10	82	3	7			

Tableau 1.14. (bis): Etat Matrimonial selon le sexe et l'âge en 1994

Groupe d'âge			ET/	AT MATRIM	ONIAL EN	1994		
	Céliba	Célibataires		riës	Veufs	(ves)	Divorcés	
	M	F	M	F	M	F	M	P
10-14	100	92	0	8	0	-	-	0
15-19	93	44	7	54	0	•	0	2
20-24	61	11	36	85	0	1	3	3
25-29	23	3	72	93	1	1	4	3
30-34	5	1	90	95	1	1	4	3
35-39	3	1	94	92	1	2	2	5
40-44	1	0	98	87	1	9	0	4
45-49	0	2	97	80	1	12	2	6
50-54	0	0	97	69	1	24	2	7
55-59	0	0	98	50	1	40	1	10
60-64	0	-	95	41	3	51	2	8
65-69	0	-	96	31	2	62	2	7
70-74	-	-	93	11	6	79	1	10
75-79	-	-	89	20	8	79	3	1
80 & +	-	-	85	3	10	90	5	7

Il ressort de l'examen de ces deux tableaux que la proportion des célibataires de sexe féminin a connu aussi une hausse sensible en 1994 par rapport en 1988 contrairement à celle des célibataires de sexe masculin qui est restée presque la même.

En effet, pour le groupe d'âge 10-14 ans elle était de 86 % en 1988 et est passée à 92% en 1994. Dans le groupe d'âge 15-19 ans la proportion de célibataires de sexe féminin a subi une hausse: de 26% en 1988, elle est passée à 44% en 1994.

Au niveau de tous les deux sexes, la proportion de célibataires, pour les groupes 10-29 ans a subi cette hausse.

Dans le groupe 20-24 ans, la proportion des femmes mariées était de 90% en 1988. Cette proportion a chuté en 1994 en retombant à 85 %. Une modification est intervenue dans la structure des mariages selon le groupe d'âge.

1.2.5. REPARTITION DE LA POPULATION DE 10 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE DEPARTEMENT.

Tableau n°1.15 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et le département.

DEPARTEM	ENT		E	FAT MATE	RIMONIAL		
		Célibataires	Mariés	Vents	Divorcés	Autres	TOTAL
AGADEZ	M	49,53	49,35	0,24	0,78	0,10	100
	F	36,87	51,13	5,27	6,68	0,05	100
DIFFA	M	40,99	55,11	1,09	2,81	-	100
	F	20,89	68,01	7,11	3,99	-	100
DOSSO	M	51,10	46,60	1,75	0,55	-	100
	F	30,14	58,38	9,76	1,58	0,14	100
MARADI	M	35,52	61,88	0,84	1,76	-	100
	F	18,79	72,68	5,45	2,97	0,11	100
AUOHAT	M	44,04	54,00	0,19	1,76	0,01	100
	F	23,61	61,58	11,08	3,53	0,20	100
TILLABERI	M	48,12	50,11	0,46	1,31	-	100
	F	32,29	56,37	9,38	1,65	0,31	100
ZINDER	M	31,73	64,42	0,68	3,17	-	100
	F	16,30	72,12	6,88	4,56	0,15	100
NIAMEY	M	56,32	42,29	0,23	1,16	-	100
	F	44,24	47,32	4,72	3,62	0,10	
NIGER	M	42,50	55,03	0,71	1,75	0,01	100
	F	25,31	63,37	8,05	3,10	0,17	100

Quelque soit le département considéré, on constate, sur le tableau 1.15 que la proportion des célibataires de sexe masculin est inférieure à celle des célibataires de sexe féminin sauf à Niamey. On remarque également que le mariage affecte plus les femmes que les hommes. Mais il existe une disparité entre les départements.

Par exemple le département de Zinder a plus de 72% de mariés de sexe féminin alors qu'à Agadez au sein de sexe féminin le mariage n'a affecté que 51,13%. On constate également que le veuvage tout comme le divorce affectent beaucoup plus les femmes que les hommes. La proportion de veuves est plus élevée à Tahoua avec 11,08% et à Dosso avec 9,76% que dans les autres départements.

La proportion de divorcées est plus élevée à Agadez (6,68%). C'est à Dosso que cette proportion est la plus basse; seulement 1,58 %.

1.2.6. Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1988 et 1994.

Tableau n°1.16 : Evolution de l'état matrimonial entre 1988 et 1994 de la population âgée de 10 ans et plus.

DEPARTEME	ENTS			198	38			1994			
		C	M	V	D	TOT	C	M	V	D	TOT
AGADEZ	M	35	62	2	1	100	50	49	0	1	100
	F	15	65	8	12	100	37	51	5	7	100
DIFFA	M	24	70	2	4	100	41	55	1	3	100
	F	6	78	9	7	100	21	68	7	4	100
DOSSO	M	29	69	1	1	100	51	46	2	1	100
	F	7	80	11	2	100	30	58	10	2	100
MARADI	M	21	75	1	3	100	35	62	1	2	100
	F	3	85	8	4	100	19	73	5	3	100
TILLABERI	M	42	56	1	1	100	48	50	1	1	100
	F	21	66	10	3	100	32	57	9	2	100
TAHOUA	M	29	68	1	1	100	44	54	0	2	100
	F	7	76	11	6	100	24	62	11	3	100
ZINDER	M	16	76	1	7	100	32	64	1	3	100
	F	3	83	8	6	100	16	72	7	5	100
NIAMEY	M	53	45	1	1	100	42	55	1	2	100
	F	34	55	6	5	100	25	64	8	3	100

On constate une modification entre les deux années et ceci dans chaque département. Dans tous les départements on note une augmentation très marquée de la proportion des célibataires et au niveau de tous les sexes.

Dans le groupe féminin, c'est dans le département de Tillabéri que le célibat a plus progressé, de 12% en 1988, il est passé à 32% en 1994. Dans le groupe masculin c'est à Dosso que la proportion de célibataires a plus progressé de 29% en 1988 elle est montée à 48% en 1994.

Il ressort également de ce tableau, que le divorce a touché beaucoup plus les femmes en 1994 qu'en 1988 dans tous les départements sauf à Diffa où il a été stable et à Agadez où une baisse de la proportion est intervenue (de 12 % en 1988 il est tombé à 6 % en 1994). Le divorce a moins touché les hommes en 1994 qu'en 1988. C'est seulement à Dosso et à Maradi qu'il est resté stable durant toute la période.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse portant sur les caractéristiques démographiques, un certain nombre de constats s'imposent :

- Une population très jeune qui constitue un atout énorme pour le développement économique du pays, mais faudrait-il qu'elle soit bien entretenue et gérée pour qu'elle ne soit pas seulement une charge pour les familles et pour l'Etat. De ce fait elle doit être formée, éduquée, soignée...etc.
- Une disparité entre les départements tant au niveau de la répartition spatiale de la population qu'au niveau de l'état matrimonial.

THEME 2: EDUCATION

Dans tous les pays du monde en général et au Niger en particulier, l'éducation est un élément indispensable à tout processus de développement. Aucune société ne peut assurer un développement durable si le secteur éducatif est négligé. Toutes les sociétés ont besoin d'une population éduquée pour leur développement.

Cependant, force est de constater que dans la plupart des pays du tiers monde plus précisément au Niger la majorité écrasante des enfants ne sont pas inscrits, et beaucoup de ceux inscrits abandonnent leurs études avant d'accomplir le cycle primaire.

Pour ce faire l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES) dont le principal objectif est de rechercher l'impact des politiques d'ajustement structurel sur la vie sociale a dégagé plusieurs thèmes d'analyse parmi lesquels le volet éducation afin de mieux analyser cette situation.

Ainsi, dans le cadre de cette analyse nous essayerons d'aborder dans un premier temps les caractéristiques du niveau d'instruction, ensuite nous présenterons l'étude de la population scolarisable et scolarisée par département, par sexe et par milieu. Enfin, en dernière position nous dégagerons les caractéristiques des taux de scolarisation et de déperdition par département, par sexe, et par milieu.

2.1: NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION

2.1.1 Niveau d'Instruction de la Population par sexe

Tableau n°2.1 Répartition proportionnelle de la population par sexe suivant le niveau d'instruction (%)

Niveau	Masculin	Féminin	Total
d'instruction			
Aucun	59,44	81,82	71,06
Primaire	14,21	7,68	10,88
Second.1	2,93	1,60	2,13
Second.2	0,67	0,22	0,42
Supérieur	0,39	0,08	0,22
Coranique	21,26	8,53	14,72
Alphabétisé	1,10	0,08	0,57
Total	100	100	100

Le tableau 2.1 fait ressortir la répartition de la population par sexe suivant le niveau d'instruction. Ainsi à partir de ces résultats on peut affirmer que la population nigérienne se caractérise par son faible niveau d'instruction. En effet la proportion des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction est de de l'ordre de 71,06%.

L'observation du tableau selon le sexe montre les personnes du sexe masculin ont largement plus accès à l'instruction (bien qu'étant encore faible) que les femmes. En effet, alors que un peu lpus de 40% des hommes (40,55%) ont reçu une instruction dans les trois systèmes d'éducation à savoir l'école moderne, l'école coranique et l'alphabétisation, moins de 20% des femmes (18,19%) ont reçu une instruction dans les trois systèmes d'éducation cités plus haut. Cet écart entre les sexes s'observe dans tous les domaines.

2.1.2 Niveau d'Instruction de la Population par Département

Tableau n°2.2 :Répartition proportionnelle de la population par département suivant le niveau d'instruction (%)

Niveau d'instruction	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Total
Aucun	59,87	64,11	79,92	74,06	76,18	67,54	68,48	48,79	71,06
Primaire	19,36	11,39	8,61	11,03	11,52	9,31	6,75	28,85	10,88
Second.1	5,75	1,45	1,23	1,69	2,18	1,01	1,59	9,59	2,13
Second.2	0,98	0,52	0,20	0,33	0,10	0,31	0,31	2,92	0,42
Supérieur	0,58	0,10	0,05	0,08	0,18	0,10	0,06	2,10	0,22
Coranique	13,05	22,06	9,91	11,84	9,13	20,92	22,50	7,39	14,72
Alphabétisé	0,41	0,37	0,07	0,97	0,71	0,81	0,31	0,36	0,57
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le faible niveau d'instruction observé se maintient dans tous les départements mais à des proportions variées. En effet le tableau 2.2 montrent que sauf dans la Communauté Urbaine de Niamey où la proportion des analphabètes n'atteignent pas 50%, dans les autres départements elle dépasse 59% avec le maximun à Dosso (79,92%). L'autre particularité de Niamey est que plus de 43% de sa population a au moins une instruction primaire. Par contre dans certains départements comme Zinder, Diffa, Tahoua, Agadez et Maradi, les proportions des personnes avant une instruction coranique est non négligeable. Elles varient de 22,50% à Zinder à 11,84% à Maradi.

2.1.3 Niveau d'Instruction de la Population selon le Milieu de Résidence

Tableau n°2.3 Répartition proportionnelle de la population par milieu de résidence suivant le niveau d'instruction (%)

Niveau d'instruction	Urbain	Rural	Total
Aucun	46,34	75,43	71,06
Primaire	24,14	8,54	10,88
Second.1	8,38	1,02	2,13
Second.2	2,28	0,10	0,42
Supérieur	1,18	0,05	0,22
Coranique	17,20	14,28	14,72
Alphabétisé	0,48	0,59	0,57
Total	100	100	100

Le tableau 2.3 donne la répartition de la population par milieu de résidence suivant le niveau d'instruction. On constate que c'est dans le milieu rural que les proportions des personnes sans d'instruction sont les plus élevées 75,43% alors qu'en milieu urbain ces proportion sont de 46,34%. Si en milieu rural la proportion des personnes ayant au moins une instruction primaire n'attement pas 10%, en milieu urbain cette proportion représente 36% de la population urbaine. Il faut aussi noter que l'instruction coranique est la première instruction en milieu rural avec 14,28%.

2.2 : SCOLARISATION DES ENFANTS

Taux de Scolarisation

Tableau n°2.4: Taux net de scolarisation par département et par sexe (%)

Département de résidence	SE	XE	Total
	Masculin	Féminin	
Agadez	55,58	40,07	47,74
Diffa	28,48	27,71	28,09
Dosso	24,07	12,64	18,05
Maradi	35,91	10,58	22,98
Tillabéri	36,18	19,83	28,07
Tahoua	30,22	9,65	20,58
Zinder	21,48	16,97	19,10
Niamey	72,26	72,92	72,61
Total	33,38	18,89	26,04

Le tableau 2.4 fait ressortir la répartition du taux net de scolarisation par département et par sexe. A cet effet, on constate que la communauté urbaine de Niamey enregistre un fort taux de scolarisation avec 72,61 %, suivi de celui d'Agadez avec un taux moyen de 47,74 %. Quant aux autres départements leurs taux sont relativement faibles, puisqu'ils enregistrent chacun moins de 30%. Il convient de noter que les plus faibles taux sont enregistrés à Dosso et à Zinder. Ainsi dans les départements de Tillabéri, Maradi, Tahoua et Zinder le taux de scolarisation du sexe masculin est beaucoup plus élevé que celui du sexe féminin avec respectivement des proportions moyennes de 36,18 %, 35,91 %, 30,22 % et 21,48 % pour les garçons contre seulement 19,83 %, 10,58 %, 9,65 % et 16,97 % pour les filles.

Enfin on constate qu'au Niger le taux moyen de scolarisation est de 26,04% avec une moyenne de 33,38 % pour le sexe masculin et 18,89 % pour le sexe féminin.

Tableau n°2.5: Taux net de scolarisation par milieu (%)

Département	Taux de
de résidence	scolarisation
Urbain	60,03
Rural	19,18
Total	26,04

L'analyse du tableau 2.5 nous amène à constater, qu'en milieu urbain le taux de scolarisation est très important avec 60,03 %, contrairement au milieu rural qui n'enregistre que 19,18 %.

2.3: ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE ET DEPERDITION **SCOLAIRE**

2.3.1 Accès à l'école primaire

Tableau n°2.6 Répartition des ménages qui utilisent l'école primaire par département et selon la distance la plus proche (%)

Département de résidence	Moins de 1 km	De 1 à 2 km	De 2 à 5 km	De 5 à 10 km	De 10 à 30 km	Plus de 30 km	Total
Agadez	37,74	22,80	24,94	-	-	14,52	100
Diffa	62,15	5,80	10,14	14,80	7,11	-	100
Dosso	52,36	4,14	22,07	18,52	2,91	-	100
Maradi	50,03	24,78	11,57	7,42	6,20	-	100
Tillabéri	55,94	2,88	18,87	20,57	1,74	-	100
Tahoua	52,83	17,34	9,90	19,18	0,75	-	100
Zinder	29,69	15,10	26,71	13,77	14,37	0,36	100
Niamey	93,95	4,75	1,30	-	•	-	100
Total	49,45	13,42	17,07	13,97	5,49	0,60	100

De l'analyse du tableau 2.6 il en découle que la distance est un critère qui influence beaucoup l'utilisation de l'école primaire comme service par les ménages. La majorité des ménages ont affirmé que l'école primaire qu'ils utilisent est située à moins d'un kilomètre de chez eux et ceci quel que soit le département considéré. On peut citer entre autre la Communauté Urbaine de Niamey (93,95 %), les départements de Diffa (62,15 %), Tillaberi (55,93 %) etc.

Tableau n°2.7 Accès à l'école primaire par milieu et la distance la plus proche (%)

Distance la plus proche	Urbain	Rural	Total
Moins de 1 km	85,56	42,88	49,45
De 1 à 2 km	12,59	13,57	13,42
De 2 à 5 km	1,85	19,84	17,07
De 5 à 10 km	-	16,52	13,97
De 10 à 30 km	-	6,49	5,49
Plus de 30 km	-	0,70	0,60
Total	100	100	100

L'analyse du tableau 2.7 fait ressortir la difficulté que rencontre surtout le milieu rural pour accéder à l'école primaire. A cet effet on constate que 85,55 % des ménages du milieu urbain ont répondu que l'école est située à moins d'un kilomètre de chez eux contre alors que ceux du milieu rural ont répondu à 42,88 % seulement. Il faut aussi noter que si en milieu urbain l'école primaire la plus éloignée se trouve à moins de cinq (5) kilomètres des ménages, en milieu rural plus de 24% des ménages ont l'école primaire la plus proche située à plus de cinq (5) kilomètres de leur résidence.

Tableau n°2.8 Répartition des ménages qui n'utilisent pas l'école primaire par raison et par milieu de résidence (%)

Pourquoi on n'utilise pas ce service	Urbain	Rural	Total
Trop cher	0,07	0,08	0,08
Manque moyen financier	0,27	-	0,03
Trop loin	0,32	21,19	18,57
Mauvaise qualité de service	0,24	0,64	0,59
Autres	45,68	51,74	51,02
Pas besoin	53,42	26,35	29,55
Total	100	100	100

Il ressort de l'observation de ce tableau que, plusieurs raisons concourent à la non utilisation de l'école primaire comme service, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, on remarque que les proportions des personnes ayant avancé comme raison la chèreté de ce service sont presque les mêmes à 0,01 % prés en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 0.07% et 0.08 %. Il faut noter que c'est en milieu rural que les pourcentages des individus qui ont déclaré que la distance est trop loin sont importants avec 21,01 % contre seulement 0,32 % en milieu urbain.

Parmi ceux qui ont avancé comme raison la mauvaise qualité du service, 0,64 % sont en milieu rural contre 0,24 % en milieu urbain. Par ailleurs on constate que plus de 50 % des personnes interrogées en milieu rural ont donné des raisons autres que celles proposées sur le tableau. Enfin 53,42 % des ménages en milieu urbain ont déclaré qu'ils n'utilisent pas l'école primaire comme service parce qu'ils n'en ont pas besoin contre seulement 26,35 % en milieu rural.

Tableau n°2.9 Répartition des ménages qui n'utilisent pas l'école primaire par département et par raison de non utilisation (%)

Département de résidence	Trop cher	Manque moyen financier	Trop loin	Mauvaise qualité service	Autres	Pas besoin	Total
Agadez		_	3,04	-	17,09	79,87	100
Diffa	0,13	0,10	11,40	-	43,13	45,24	100
Dosso	0,35	-	22,04	0,43	35,12	42,06	100
Maradi	-	0,04	2,95	1,46	87,44	7,72	100
Tillabéri	-	-	11,97	-	31,19	56,84	100
Tahoua	0,21	0,04	11,19	1,30	71,62	15,19	100
Zinder	-	0,03	42,56	-	36,11	21,29	100
Niamey	-	0,09	0,96	0,50	27,26	71,19	100
Total	0,08	0,03	18,57	0,59	51,02	29,55	100

L'analyse du tableau ci-dessus nous montre que, les raisons avancées diffèrent d'un département à un autre. Ainsi, 42,56 % de ceux qui n'utilisent pas l'école primaire pour cause d'éloignement dans le département de Zinder ne le font pas. Dans les départements d'Agadez et de Niamey 79,87 % et 71,18 % des personnes interrogées ont déclaré qu'ils n'utilisent pas l'école primaire parce qu'ils n'en ont pas besoin contre respectivement 17,09 % et 27,26 % ont avancé d'autres raisons. Il convient de noter également, l'existence de fortes proportions de réponses autres que celles prévues par les modalités retenues dans les départements de Maradi avec 87,44% et Tahoua avec 71.62 %.

2.3.2 Le Taux de Déperdition Scolaire

Tableau n°2.10 Répartition proportionnelle du taux de déperdition primaire par département et par sexe (%)

Département de résidence	SE	KE	Total
	Masculin	Féminin	
Agadez	04	04	04
Diffa	14	11	12
Dosso	20	15	18
Maradi	21	30	23
Tillabéri	06	10	08
Tahoua	26	29	27
Zinder	09	09	09
Niamey	07	06	06
Total	14	13	14

L'observation du tableau ci-dessus fait ressortir la répartition du taux de déperdition primaire par département et par sexe.

Le niveau global est de 14 %. Ainsi on remarque que, les départements de Tahoua et de Maradi enregistrent de forts taux avec respectivement 27 % et 23 % contrairement aux départements de Zinder, Tillabéri, Niamey et Agadez avec des taux de déperdition inférieurs à 10%. En effet, dans le département de Tahoua le taux de déperdition primaire est plus important pour les filles que pour les garçons avec en moyenne respectivement 29 % et 26%. Ceci est valable pour le département de Maradi avec en moyenne 30 % pour les filles et 21% pour les garçons. Par contre dans les départements de Dosso, Diffa et la communauté urbaine de Niamey les taux de déperdition primaire sont plus importants pour le sexe masculin que pour le sexe féminin avec des moyennes respectives de 20 %, 14 %, et 7 % pour les garçons contre 15 %, 11 %, et 06 % pour les filles.

Tableau n°2.11 Répartition proportionnelle du taux de déperdition primaire par milieu (%)

Département de résidence	Déperdition
Urbain	08
Rural	17
Total	14

Ce tableau nous montre que, le taux de déperdition primaire est deux fois plus important en milieu rural avec 17 % qu'en milieu urbain où il n'est seulement que de 8 %.

Tableau n°2.12 : Répartition proportionnelle du taux de déperdition secondaire par département (%)

Département de résidence	Déperdition		
Agadez	24		
Diffa	23		
Dosso	03		
Maradi	28		
Tillabéri	01		
Tahoua	11		
Zinder	13		
Niamey	06		
Total	10		

L'examen du tableau ci-dessus nous fait remarquer, que le niveau global est de 10 %. Ainsi on constate qu'au niveau secondaire le taux de déperdition le plus élevé est celui du département de Maradi, suivi de celui d'Agadez et Diffa avec respectivement 28 %, 24 % et 23 %. Dans les autres départements, ces taux sont faibles surtout à Tillaberi avec 1 %.

Tableau n°2.13 Répartition proportionnelle du taux de déperdition secondaire par milieu (%)

Département de résidence	Déperdition	
Urbain	08	
Rural	17	
Total	10	

Ce tableau nous montre que le taux de déperdition secondaire est également plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement 17 % et 8 %.

THEME 3: SANTE ET VACCINATION DES ENFANTS

Cette partie est consacrée à l'analyse des personnes tombées malades au cours des deux dernières semaines ayant précédé le passage de l'agent enquêteur dans le ménage et la vaccination des enfants de moins de cinq (5) ans à travers les vaccinations du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Ainsi, elle comporte trois grandes parties.

- une première partie qui examine la répartition des personnes tombées malades et les formations sanitaires consultées en cas de maladie.
- · une deuxième partie qui examine la répartition des ménages selon l'accès au centre de santé le plus proche à travers la distance parcourue et les moyens de déplacement utilisés.
- une troisième partie enfin qui analyse les vaccinations des enfants de moins de cinq ans à travers les vaccinations du PEV.

3.1 : Etat de Santé de la Population

Il a été demandé à chaque enquêté d'indiquer s'il a été malade, blessé ou a accouché (pour les femmes en âge de procréer) au cours des deux dernières semaines avant précédé le passage de l'enquêteur. Les informations sur la santé proviennent donc des déclarations des enquêtés et peuvent différer des statistiques sanitaires administratives. A défaut d'enquêtes épidémiologiques, ces informations nous donnent une idée sur la prévalence de la morbidité dans la population. Dans la suite de l'analyse, nous allons considéré les personnes bléssées et celles qui sont tombées malades comme des malades.

Lableau 3.1	: Repartition	des malades	selon le	departement

Département	Effectif de la population	Malades	Proportion (%)
Agadez	277.001	37816	13,7
Diffa	208.092	32016	15,3
Dosso	1.262.999	164929	12,9
Maradi	1.716.996	327697	19,1
Tillabéri	1.664.996	123024	7,4
Tahoua	1.526.598	222624	14,7
Zinder	1.707.000	228946	13,4
Niamey	475.039	51269	10,7
Total	8.838.687	1188325	13,4

L'observation du tableau 3.1 indique que sur les 8.838.687 personnes que compte la population totale en 1994, 1.188.325 ont déclaré avoir été malades durant les deux(2) dernières semaines ayant précédé le passage de l'enquêteur soit 13,4% de l'effectif total. Ce taux pourrait s'expliquer par la période de l'enquête. En effet l'enquête a démarré avec la fin de la période froide caractérisée par des vents porteurs de germes, ce qui entraîne beaucoup de petites maladies et la présence de la méningite dans certains départements.

L'analyse selon le département fait ressortir que c'est le département de Maradi qui enregistre la plus grande proportion des personnes qui ont déclaré avoir été malades pendant les deux (2) dernières semaines précédant l'interview avec 19,1% de la population totale du département. Ensuite viennent les départements de Zinder avec 13,4% de la population du département et Tahoua 14,7 %. Il faut remarquer que ce sont ces départements qui ont été beaucoup plus touchés par la méningite en 1994, ce qui pourrait expliquer les proportions plus élevés dans ces départements.

Tableau 3.2 : Répartition proportionnelle de la population tombée malade au cours des 2 dernières semaines avant l'interview selon l'âge et le sexe.

Groupe d'âge	Se	xe	Total
a	Masculin	Féminin	
0-4	33,5	32,5	33,0
5-9	16,0	10,6	13,3
10-14	6,3	6,4	6,3
15-19	3,9	5,1	4,5
20-24	2,9	4,6	3,8
25-29	4,3	6,3	5,3
30-34	4,1	6,9	5,6
35-39	4,2	4,8	4,5
40-44	4,6	6,1	5,4
45-49	2,8	3,4	3,1
50-54	3,6	4,8	4,2
55-59	3,7	1,3	2,5
60-64	3,8	1,9	2,8
65-69	2,1	1,0	1,5
70-74	1,9	1,0	1,5
75-79	0,8	0,5	0,6
80 et plus	1,3	1,2	1,2
N.D.	0,2	1,6	0,9
Total	100	100	100

L'observation du tableau 3.2 montre que ce sont les enfants de moins de cinq (5) ans qui sont les plus tombés malades au cours des 2 dernières semaines ayant précédé le passage de l'agent enquêteur. La proportion du sexe masculin est légèrement supérieure à celle du sexe féminin (33,5 % contre 32,5 %). Ceci prouve que cette catégorie de la population est la plus fragile, par conséquent il faut veiller sur elle afin de diminuer les taux de mortalité infantile et juvénile qui sont actuellement les plus élevés de la sous région. On constate aussi qu'à partir de 10-14 ans jusqu'à 50-54 ans les proportions des personnes tombées malades sont plus importantes pour le sexe féminin. En effet c'est dans cet intervalle qu'on rencontre les femmes en âge de procréer et les proportions des malades rencontrés plus élevées chez les femmes pourraient s'expliquer par la présence de petites maladies liées à la grossesse.

Pour les personnes âgés (60 ans et plus), la proportion des personnes tombées malades est de 7,6 %. Les personnes âgées du sexe masculin tombent beaucoup plus malades que celles du sexe féminin (9,9% contre 5,6%).

Tableau 3.3: Répartition proportionnelle des malades par département et par formation sanitaire consultée.

Département	Type de Formation sanitaire										
	Non	Dispen saire	Hôpita 1	PMI	Cab. Med. Priv	Pharm acie	Infir merie	Tradipr aticien	Seco/ matr	Autre	Total
Agadez	24,9	29,0	26,9	2,4	0,6	1,3	0,6	11,0	0,2	3,1	100
Diffa	35,3	22,6	2,8		•	14,5	-	20,0	3,1	1,7	100
Dosso	53,2	28,2	0,6	0,2	-	0,3	-	11,9	4,4	1,2	100
Maradi	30,5	20,3	1,3	0,7	0,2	3,8	0,1	19,8	7,8	15,5	100
Tillabéri	35,0	28,1	4,0	-	-	0,0	0,0	3,1	5,6	24,2	100
Tahoua	43,9	21,2	4,7	0,0	-	2,2	-	19,8	2,1	6,1	100
Zinder	49,8	16,0	1,2	0,6	0,1	0,5	0,1	23,1	7,2	1,4	100
Niamey	22,0	42,3	14,1	4,7	4,7	1,6	1,6	3,2	-	5,8	100
Total	40,0	22,8	3,5	0,6	0,3	2,1	0,1	16,6	5,2	8,8	100

Le tableau 3.3 fait ressortir que la majorité des personnes tombées malades (40%) n'ont pas consulté un centre de santé et ceci dans tous les départements avec le maximum à Dosso où plus de la moitié (53,2%) des personnes tombées malades n'ont consulté ni un centre de santé ni un tradipraticien. A part les personnes qui n'ont fréquenté aucune formation sanitaire en cas de maladie (voir les raisons dans le tableau 5), le dispensaire reste la première formation sanitaire qui accueille les personnes en cas de maladies et ceci pour tous les départements sauf Zinder où les malades ont plus recours aux tradipraticiens qu'aux formations sanitaires modernes. La proportion va de 42,3% à Niamey à 16,0% à Zinder. Après le dispensaire, ce sont les tradipraticiens qui reçoivent les malades avec le maximum à Zinder (23,1%) et les minimum à Tillabéri et Niamey (3,1% et 3,2%). Le recours relativement massif aux soins des tradipraticiens montre que les nigériens font encore confiance à la médecine traditionnelle et surtout la montée des prix de produits pharmaceutiques due à la dévaluation qui a contraint la population à se rabattre sur cette dernière.

Il faut aussi remarquer le recours aux autres formations sanitaires surtout dans les départements de Tillabéri (24,2 %) et Maradi (15,5 %). Ces autres sont généralement les vendeurs ambulants des produits pharmaceutiques qui eux aussi ont été sollicités avec la chèreté des produits pharmaceutiques.

Les formations sanitaires les moins fréquentées en cas de maladie sont les infirmeries (0,11%), les cabinets médicaux privés (0.3 %). Il faut remarquer que ces trois centres sont beaucoup plus fréquentées à Niamey que dans les autres départements. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces centres sont beaucoup présents à Niamey que dans les autres départements.

Tableau 3.4: Répartition proportionnelle des malades selon la formation sanitaire consultée et le niveau d'instruction du chef de ménage.

Niveau d'instruction				Type	le Form	ation sani	taire				Total
du CM	Non	Dispen saire	Hôpital	PMI	Cab. Med	Pharm acie	Infir merie	Tradipr aticien	Seco/ matr	Autre	
Aucun	40,7	23,1	3,0	0,7	Priv 0,3	1,9	0,1	16,0	5,4	8,8	100
Primaire	28,5	27,1	10,2	-,,	0,9	2,2	-	20,4	0,5	10,1	100
Secondaire	26,1	18,7	20,1	_	5,6	7,1	-	22,3	-,-	,-	100
Supérieur	24,4	11,7	34,7	-	6,2	2,2	7,6	0,8	_	12,3	100
Coranique	32,0	19,4	6,7	-	0,3	5,2		25,7	4,6	6,1	100
Alphabétisé	34,9	14,1	5,1	-	-	-	-	2,4	7,5	35,9	100
Total	40,0	22,8	3,5	0,6	0,3	2,1	0,1	16,6	5,2	8,8	100

Le tableau 3.4 montre que le niveau d'instruction du chef de ménage détermine le choix de ces membres quant aux formations sanitaires consultées en cas de maladie. En effet, les personnes tombées malades et dont le chef de ménage a un niveau d'instruction primaire consultent plus le dispensaire (27,1%) et les tradipraticiens (20,4%). Quant aux personnes malades et vivant dans les ménages dont le chef a un niveau d'instruction secondaire consultent plus les tradipraticiens (22,3%), les hôpitaux (20,1%) et les dispensaires (18,7%). Pour les ménages dont le chef a un niveau d'instruction supérieur, leurs membres consultent beaucoup plus les hôpitaux (34,7%), les dispensaires (11,7%), les infirmeries (7,6%) et les cabinets privés (6,2%). Tandis que les ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction coranique, leurs membres consultent beaucoup plus les tradipraticiens (25,7%) et les dispensaires (19,4%).

Tableau 3.5: Répartition proportionnelle des malades par milieu de résidence et par formation sanitaire consultée

Milieu de				Type d	e Forma	tion sani	laire				Total
résidence	Non	Dispensaire	Hõpital	PMI	Cab Med. Priv	Pharm acie	Infirm erie	Tradipr s	Seco /matr	Autre	
Urbain	22,3	39,2	13,0	4,2	2,3	3,8	0,8	8,0	0,5	5,9	100
Rural	42,6	20,3	2,0	0,1	-	1,8	-	18,0	6,0	9,2	100
Total	40,0	22,8	3,5	0,6	0,3	2,1	0,1	16,6	5,2	8,8	100

Le tableau3.5 montre une fois de plus que le dispensaire reste la formation sanitaire la plus consultée en cas de maladie quelque soit le milieu de résidence. Le recours à la médecine traditionnelle en cas de maladies est plus important en milieu rural (18,0%) qu'en milieu urbain (8,0 %). Ceci montre une fois de plus l'attachement de la population nigérienne à cette médecine qui est moins chère surtout en milieu rural.

C'est dans le milieu rural que la majorité des personnes tombées malades au cours des deux dernières semaines n'ont consulté aucune formation sanitaire. La proportion est de 42,6% pour le milieu rural et 22,3% pour le milieu urbain. La proportion très grande des personnes tombées malades dans le milieu rural et qui n'ont pas fait de consultation peut s'expliquer par non seulement l'éloignement des formations sanitaires, la négligence (généralement cause de décès), mais aussi par les faibles moyens dont disposent les populations rurales pour prendre en charge leur besoin en santé.

Tableau 3.6: Répartition proportionnelle des malades qui n'ont pas fait de consultation selon les raisons et le département

Département	Raisons de n	ns de non consultation d'un centre de santé ou un tradipraticien							
	Pas nécessaire	Manque de Moyens financiers	Centre trop Loin	Manque de Médicaments	Autres	Total			
Agadez	19,9	22,7	17,9	37,3	2,2	100			
Diffa	36,1	12,0	13,5	4,5	33,9	100			
Dosso	29,6	15,6	26,6	1,8	26,4	100			
Maradi	40,4	18,4	2,7	2,2	36,3	100			
Tillabéri	9,0	32,3	1,3	8,5	49,0	100			
Tahoua	25,4	20,4	12,0	2,3	39,9	100			
Zinder	19,7	11,0	30,2	7,1	32,0	100			
Niamey	28,2	28,6	-	3,6	39,6	100			
Total	26,7	18,0	16,0	4,7	34,6	100			

Ce tableau présente les raisons évoquées par les personnes tombées malades et qui n'ont pas consulté une formation sanitaire ou un tradipraticien. L'observation de ce tableau fait ressortir que. au plan national, 26,7 % des malades qui n'ont pas consulté une formation sanitaire ont affirmé que ce n'est pas nécessaire, alors que 18,0% ont déclaré qu'il leur manque de moyens financiers, 16,0% ont affirmé que les formations sanitaires sont très éloignées de leur résidence, seulement 4,7% ont déclaré qu'il manque de médicaments dans les formations sanitaires. La proportion très grande (34,68%) des autres raisons autres que celle évoquées précédemment méritent une analyse approfondie afin de déceler son contenu.

Au niveau des départements, l'éloignement des formations sanitaires touche beaucoup plus les départements de Zinder (30,2 %), Dosso (26,6 %) et celui d'Agadez (17,9 %). Pour le manque de médicament dans les formations sanitaires comme raisons de non consultation, on constate que le phénomène est plus crucial dans le département d'Agadez avec 37,3 % des personnes alors qu'il n'atteint pas 10 % dans les autres départements.

Quant au manque de moyens financiers, le phénomène est beaucoup plus perceptible dans le département de Tillabéri (32,2 %),la Communauté Urbaine de Niamey (28,6 %) et le département d'Agadez (22,7 %).

La faible proportion des personnes qui ont déclaré le manque de médicaments comme raison peut être masquée par les raisons "pas nécessaire". En effet, la population sachant qu'il y a un manque crucial de médicaments dans les formations sanitaires aura tendance à déclarer que ce n'est nécessaire de s'y rendre au lieu de déclarer "manque de médicaments" car de toutes les façons ce sont les ordonnances qui vont remplacer les médicaments. Et comme les moyens financiers font défaut ce n'est pas nécessaire de s'y rendre.

Tableau 3.7 : Répartition proportionnelle des malades qui n'ont pas fait de consultation selon les raisons et par milieu de résidence

Milieu de résidence	Raiso		ation d'un ce adipraticien	ntre de santé ou	un	Total
	Pas nécessaire	Manque de Moyens financiers	Centre trop Loin	Manque de Médicaments	Autres	
Urbain	37,1	25,9	-	2,7	34,3	100
Rural	25,9	17,3	17,3	4,8	34,7	100
Total	26,7	18,0	16,0	4,7	34,6	100

L'observation du tableau 3.7 fait ressortir que l'éloignement d'une formation sanitaire par rapport à la résidence des enquêtés touche uniquement le milieu rural. Les personnes ayant déclaré ne pas se rendre dans un centre de santé ou chez un tradipraticien pour des raisons financières sont de 25.9 % pour le milieu urbain contre 17.3 % pour le milieu rural, tandis que celles qui ont jugé pas nécessaire représentent 37,1 % pour le milieu urbain contre 25,9% pour le milieu rural. Le manque de médicaments comme raisons touche beaucoup plus le milieu rural (4,8 %) que le milieu urbain (2,7 %). Pour les autres raisons, compte tenu de leur importance (34,3 % en milieu urbain et 34,7 % en milieu rural), des études suplémentaires s'avèrent nécessaires.

3.2 : Accès au centre de santé le plus proche

Au cours de l'EPCES, on a demandé à chaque ménage d'indiquer la distance pour se rendre au centre de santé le plus proche et les moyens utilisés pour s'y rendre.

Tableau 3.8: Répartition proportionnelle des ménages selon la distance la plus proche pour se rendre à un centre de santé et le département.

Distances parcourues Département Total									
Departement	Moins de 1 km	1 à moins de 2 km	2 à moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 à moins de 30 km	30 km et plus			
Agadez	27,1	20,3	30,0	8,1	■	14,5	100		
Diffa	22,0	6,7	3,0	18,8	41,0	8,5	100		
Dosso	14,2	4,1	14,4	25,8	37,7	3,8	100		
Maradi	20,7	10,8	13,0	19,8	35,0	0,7	100		
Tillabéri	26,0	12,1	17,0	11,0	30,3	3,6	100		
Tahoua	19,8	3,7	6,7	33,3	28,7	7,8	100		
Zinder	9,5	5,0	22,7	9,5	29,9	23,4	100		
Niamey	76,9	16,0	5,7	1,4	-	-	100		
Total	21,5	8,2	14,9	17,5	29,2	8,7	100		

Le tableau 3.8 fait ressortir que la majorité des ménages nigériens parcourt de longues distances pour atteindre le centre de santé le plus proche. En effet, plus d'un ménage sur trois parcourt plus de 10 km pour se rendre au centre de santé le plus proche sauf à Agadez où la proportion est de 14,5 %.

Pour la distance de moins d'un kilomètre, Niamey arrive en première position avec 76,9% des ménages. Ceci ne surprend guère car Niamey regorge de beaucoup de formations sanitaires publiques et privées. Viennent ensuite Agadez et Tillabéri avec respectivement 27,2 % et 26,0 %. Mais le cas le plus frappant reste celui de Zinder où seulement 9,5 % des ménages ont déclaré avoir le centre de santé le plus proche à moins d'un kilomètre de leur résidence.

Tableau 3.9: Répartition proportionnelle des ménages selon la distance la plus proche pour se rendre à un centre de santé et le milieu de résidence

Milieu de résidence			Distances p	arcourues			Total
	Moins de 1 km	1 à moins de 2 km	2 à moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 à moins de 30 km	30 km et plus	
Urbain Rural	61,5 14,2	27,1 4,7	9,4 15,9	2,0 20,3	- 34,6	10,3	100 100
Total	21,5	8,2	14,9	17,5	29,2	8,7	100

L'éloignement des centres de santé par rapport à la résidence des ménages touche beaucoup plus le milieu rural. En effet près de 45 % des ménages résidant dans le milieu rural ont déclaré que le centre de santé le plus proche se trouve à plus de 10 km de leur résidence. Quant au milieu urbain, 61,5 % des ménages ont déclaré que le centre de santé le plus proche se trouve à moins d'1 km de chez eux contre seulement 14,2 % en milieu rural. Ceci peut s'expliquer par le fait que la majorité des centres de santé (publics et privés) sont concentrés dans les chefs lieux de département et d'arrondissement du pays tandis que dans le milieu rural la couverture sanitaire est encore médiocre bien que plus de 85 % de la population vit dans ce milieu.

Tableau 3.10 : Répartition proportionnelle des ménages par milieu selon les moyens utilisés pour se rendre au centre de santé le plus proche et la distance parcourue.

a) Milieu urbain

Distance					Total				
	Pieds	Velo/ bycl.	Velo- moteur	Auto- mobile	Monture animale	Char- rette	Pirogue	Autres	
Moins de 1 km	97,1	0,1	0,4	2,3	-	•	0,1	0,1	100
1 à moins de 2 km	92,0	0,9	0,5	6,6	-	-	-	-	100
2 à moins de 5 km	73,6	3,2	0,6	21,8	0,5	-	-	0,3	100
5 à moins de 10 km	34,5	-	-	54,6	-	10,9	-	-	100
Total	92,2	0,6	0,4	6,4	0,1	0,2	0,1	0,1	100

b) Milieu rural

Distance				Moyens de	e déplaceme	nt			Total
	Pieds	Velo/ bycle.	Vélo moteur	Auto- mobile	Monture animale	Char- rette	Pirogue	Autres	
Moins de 1 km	93,5	-	-	3,6	0,4	2,5	-	-	100
1 à moins de 2 km	84,2	-	-	-	10,5	5,3	-	-	100
2 à moins de 5 km	62,6	-	-	4,9	0,4	19,0	13.1	-	100
5 à moins de 10 km	53,9	-	1,2	12,7	9,8	20,0	1,9	0.5	100
10 à moins de 30km	35,0	0,4	0,2	27,2	8,3	28,5	<u>.</u>	0,4	100
30 km et plus	4,2	-	0,3	67,7	13,7	13,8	-	0,3	100
Total	52,7	0,1	0,4	18,5	6,6	18,8	2,6	2,6	100

Les tableaux ci-dessus montrent que dans l'ensemble lorsque le centre de santé est à côté de leur résidence, les ménages se déplacent le plus souvent à pieds, et en véhicule ou en charrette lorsque le centre de santé est éloigné.

Ainsi, en milieu urbain 92,3 % des ménages se déplacent à pieds. Cette situation n'est guère surprenante car la majorité de ces ménages (87,6 %) sont à moins de deux kilomètres d'un centre de santé (voir tableau 8). L'automobile est le deuxième moyen de transport utilisé par les ménages pour se rendre dans un centre de santé et est beaucoup plus sollicité quand la distance à parcourir est grande.

Cependant en milieu rural, on peut remarquer que malgré l'éloignement des centres de santé. les malades se déplacent souvent à pieds. En milieu rural, 52,7% des ménages se déplacent à pieds. On constate que d'après le tableau ci-dessus, le pourcentage des ménages se déplaçant à pieds diminue au fur et à mesure que la distance à parcourir augmente. Par contre, ce pourcentage augmente avec la distance quand il s'agit de l'automobile et dans une moindre mesure la charrette. Ces deux moyens constituent d'ailleurs les principaux moyens utilisés par les ménages.

3.3 : Vaccination des enfants de moins de cinq (5) ans

Les données sur la vaccination ont été collectées de deux façons différentes : elles ont été copiées, soit à partir du carnet de vaccination fournit par la mère, soit enregistrées selon les déclarations de la mère.

Il faut souligner que deux différentes stratégies de vaccination sont suivies au Niger: la stratégie fixe et avancée et la stratégie mobile. La première est suivie en milieu urbain et en milieu rural situé à proximité des formations sanitaires où sont pratiquées les vaccinations.

Selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), mise en oeuvre par le Programme Elargi de Vaccination (PEV) du Niger, pour être complètement vacciné un enfant doit recevoir le BCG (protection contre la tuberculose), le vaccin anti-rougeoleux et trois doses d'anti-polio et de DTCoq (contre la diphtérie, le tétanos, et la coqueluche).

Tableau 3.11 : Répartition proportionnelle des enfants âgés de moins de 5 ans selon le type de vaccin et l'âge (en mois) de l'enfant au moment de l'enquête.

Age en mois	Type de vaccin								
EIL IBOIS	BCG	DTCOQ1	DTCOQ2	DTCOQ3	POLIO1	POLIO2	POLIO3	ROUGEOLE	FIEVRE JAUNE
0-11	32,7	28,3	19,6	10,5	24,6	15,3	9,1	11,4	6,7
12-23	44,9	41,9	36,7	24,9	35,9	31,1	24,4	33,4	25,7
24-35	53,7	53,7	40,0	33,2	44,5	38,9	33,6	44,5	37,1
36-47	55,6	55,6	41,5	31,6	43,7	38,2	30,4	47,8	40,4
48-59	54,3	54,3	41,5	31,6	41,6	37,0	30,7	46,6	39,9
Total	47,8	41,9	35,3	25,9	37,7	31,6	25,1	36,0	29,3

Age en mois	Tou	s les vaccins
	Sans Fièvre Jaune	Avec Fièvre Jaune
0 - 11 mois	5,3	5,1
12 - 23 mois	18,3	18,7
24 - 35 mois	24,6	23,7
36 - 47 mois	27,5	27,1
48 - 59 mois	24,4	25,2
Total	22,3	20,4

L'observation du tableau ci-dessus montre que dans l'ensemble 47,8 % des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre le BCG. Les résultats concernant les premières doses de polio et de DTCoq sont inférieurs à ceux concernant le BCG: 41,9 % ont reçu le DTCOQ1, 3,5% le DTCOQ2. Seulement 37,7 % ont reçu la première dose de polio.

Selon les recommandations de l'OMS tout enfant âgé de 28 mois a atteint un âge où il devrait être complètement vacciné contre le BCG. Mais d'après le tableau ci-dessus, on remarque que 32,7 % des enfants de 0 à 11 mois ont reçu ce vaccin et 44,9 % des enfants de 12 à 23 mois sont vaccinés contre le BCG. Le pourcentage des enfants de moins d'un an vacciné est en baisse par rapport à celui trouvé en 1992 avec l'EDSN qui s'élevait à 35,3 % (voir Enquête Démographie et de Santé 1992 résultats définitifs P.97).

Pour les premières doses de DTCoq et de Polio, les résultats sont loin d'être satisfaisants pour ce même groupe d'âge. Ils sont de 41,9 % pour la première dose de DTCoq et 35,9% pour la première dose de polio légèrement inférieurs à ceux du BCG. La couverture vaccinale diminue progressivement avec les doses et pour chaque groupe d'âge.

La couverture vaccinale contre la rougeole (36,0 %) est supérieure à celle correspondant à la deuxième et surtout à la 3ème dose de DTCoq et de polio, alors que d'après le calendrier vaccinal, la vaccination contre la rougeole intervient après la 3eme dose de DTCoq et de Polio. Elle est de 33,4 % pour les enfants âgés de 12-13 mois nettement supérieure à celle de DTCoq 3 et Polio 3 qui sont respectivement de 24,9 % et de 24,4 %.

Le vaccin contre la fièvre jaune qui intervient à peu près au même moment que la vaccination contre la rougeole touche 29,2 %. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui de DTCoq3 et Polio3. Dans le cadre du PEV, c'est contre la tuberculose que les enfants sont le mieux vaccinés (47,8 % dont 44,9 % âges de 12-23 mois) puis contre la rougeole (36,0 %), la fièvre jaune (29,3 %) et enfin contre la polio et le DTCog (respectivement 25,1 % et 25,9 % pour la 3ème dose).

Tableau 3.12 : Répartition proportionnelle des enfants de moins de cinq ans vaccinés selon le département et le type de vaccin

Erreur! Signet non défini.Départ ement					Type de v	accin			
	BCG	DTCOQ1	DTCOQ2	DTCOQ3	POLIO1	POLIO2	POLIO3	ROUGEOLE	FIEVRE JAUNE
Agadez	74,3	70,7	68,9	68,2	68,7	66,1	64,7	63,2	62,7
Diffa	78,4	71,2	48,7	28,8	66,0	46,6	25,6	53,8	53,0
Dossa	51,4	43,6	27,3	19,8	41,7	27,1	19,0	36,4	35,1
Maradi	47,2	40,5	38,3	16,3	26,0	23,0	15,7	38,2	20,8
Tillabéri	53,2	48,1	43,1	41,0	45,3	41,4	39,5	42,0	32,7
Tahoua	37,3	34,2	27,6	16,0	33,8	26,8	16,4	28,5	25,9
Zinder	31,0	23,6	19,2	16,7	22,8	19,6	16,4	19,4	16,6
Niamey	97,3	93,2	88,0	82,5	92,8	87,7	81,1	75,8	69,6
Total	47,8	41,9	35,3	25,9	37,7	31,6	25,1	36,0	29,3

Département	Tous les vaccins				
	Sans fièvre jaune	Avec fièvre jaune			
Agadez	60,2	60,0			
Diffa	20,5	19,6			
Dosso	16,4	16,0			
Maradi	12,3	11,9			
Tillabéri	37,9	31,4			
Tahoua	13,9	13,0			
Zinder	14,4	12,9			
Niamey	73,4	68,5			
Total	22,3	20,4			

Le tableau 3.12 montre que dans l'ensemble 22,3 % des enfants de moins de cinq (5) ans ont été vaccinés contre toutes les maladies prises en compte par le PEV. Cette proportion varie d'un maximum de 73,3 % à Niamey à un minimum de 12,3 % à Maradi. Le pourcentage des immunisés contre toutes les maladies diminue quand on prend en compte la fièvre jaune. Il passe de 22,3 % à 20,4 %, le maximum est observé à Niamey avec 68,5 % et le minimum à Maradi avec 11,9 %.

L'analyse du tableau selon les départements montre que ce sont les enfants de Niamey et d'Agadez qui sont les plus vaccinés (pour chaque maladie). Plus de 75% des enfants de moins de 5 ans de la Communauté Urbaine de Niamey ont été vaccinés, à Agadez cette proportion avoisine les 62 %, tandis que les autres départements sont diversement vaccinés. C'est surtout contre la tuberculose que les enfants sont plus vaccinés et ceci dans tous les départements avec un maximum (93,24 %) à Niamey et un minimum (31,02 %) à Zinder.

Tableau 3.13: Répartition proportionnelle des enfants de moins de cinq ans vaccinés selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence				-	Type d	e vaccin			
	BCG	DTcoq1	DTcoq2	DTcoq3	POLIO1	POLIO2	POLIO3	ROUGEOLE	FIEVRE JAUNE
Urbain	91,8	86,6	79,8	73,3	85,5	78,7	71,6	70,3	63,7
Rural	40,5	34,5	27,9	18,0	29,7	23,7	17,4	30,3	23,6
Ensemble	47,8	41,9	35,3	25,9	37,7	31,6	25,1	36,0	29,3

Milieu de résidence	Tous	les vaccins
	Sans fièvre jaune	Avec fièvre jaune
Urbain	64,5	59,4
Rural	15,2	13,9
Ensemble	22,3	20,4

L'observation du tableau 3.13 montre que les différences entre milieux de résidence sont très importantes. Pour le BCG par exemple 91,8% des enfants de moins de 5 ans du milieu urbain ont reçu ce vaccin contre 40,5% en milieu rural. On observe les mêmes tendances pour les 64 % autres vaccinations. Pour l'ensemble des vaccinations du PEV (non compris la fièvre jaune), des enfants sont vaccinés en milieu urbain contre 15,2 % en milieu rural.

Tableau 3.14 : Répartition proportionnelle des enfants vaccinés de moins de 5 ans selon le type de vaccin et le sexe.

Sexe				Type de	vaccin				
	BCG	DTCOQ1	DTCOQ2	DTCOQ3	POLIO1	POLIO2	POLIO3	ROUG EOLE	FIEVRE JAUNE
Masculin	46,5	40,7	33,9	24,7	37,3	31,3	24,4	34,7	28,7
Féminin	49,3	43,2	36,8	27,2	38,1	31,9	26,0	37,4	30,0

Sexe	Tous le	s vaccins
	Sans fièvre jaune	Avec fièvre jaune
Masculin	21,0	19,0
Féminin	23,7	21,8

Le tableau 3.14 montre que quelque soit le type de vaccination, les filles sont légèrement mieux vaccinées que les garçons (21,8% contre 19,0% pour l'ensemble des vaccinations). Comme les autres résultats, c'est contre le BCG que les enfants sont mieux vaccinés.

Que ce soit du point de vue du milieu de résidence ou de celui du département, l'éloignement des formations sanitaires et l'insuffisance des équipes mobiles expliquent en grande partie ces écarts dans la couverture vaccinale. Cependant, le manque d'information, de motivation et le manque de prise de conscience par les parents de l'importance de la vaccination des enfants sont des raisons des faibles niveaux de couverture vaccinale observée surtout en milieu rural.

THEME 4: ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

A travers les résultats de l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale (EPCES), il sera analysé la situation de l'emploi au Niger en 1994. L'analyse sera descriptive et fera ressortir l'état de la population potentiellement active et la population active occupée mais l'explication à certaines situations sera donnée autant que faire se peut.

La connaissance de l'occupation de la population active est un indicateur important de promotion de certaines activités économiques du pays, il sera présenté la structure des actifs occupés selon les secteurs d'activités.

Il ne serait pas superflu d'aborder la situation de ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi car connaître les secteurs d'attraction de cette frange de la population résolverait en partie le problème d'emploi dans le pays.

Avant d'aborder ces deux parties, certaines généralités relatives à l'emploi seront présentées.

4.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

4.1.1. Population potentiellement active

Elle est définie comme étant l'ensemble de personnes aptes à exercer une activité économique selon le critère d'âge. Ainsi, cette population diffère selon le milieu de résidence. Si en milieu rural l'âge de 10 ans est considéré comme seuil d'activité, ce seuil sera de 15 ans en milieu urbain car l'âge moyen de déperdition scolaire étant de 14,7 ans et sous l'hypothèse que tous les enfants âgés de moins de 15 ans seraient à l'école. Il est vrai qu'il y a des enfants de moins de 15 ans qui ne fréquentent pas dans le milieu urbain mais leur nombre est relativement faible (26%).

4.1.2. Population active occupée

C'est l'ensemble des personnes exerçant effectivement une activité économique au moment de l'enquête. Cependant les agriculteurs qui au moment de l'opération étaient inoccupés considérés comme des actifs inoccupés font partie de cette population.

4.1.3. Chômage

Le concept utilisé au cours de l'enquête ne fait pas intervenir une période de référence à partir de laquelle la personne est dite au chômage. Ainsi, est dit chômeur toute personne ayant perdu son emploi et qui est à la recherche d'un autre emploi rémunérateur.

4.1.4. Secteurs d'activités

Le secteur d'activité est un ensemble d'unités institutionnelles ayant un comportement économique analogue. Vu la multitude de petits métiers, il a été préférable d'analyser ce domaine de manière globale ainsi les activités ont été regroupées par secteurs institutionnels dits d'activités.

4.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

Il sera présenté l'état des populations potentiellement active et active occupée au niveau national et régional.

4.2.1. Etat de la population potentiellement active

4.2.1.1. Au niveau national

Tableau n°4.1 Répartition de la population potentiellement active selon la situation d'activité

%
67,25
0,28
0,35
24,72
7,40

En 1994 la population potentiellement active est estimée à 4.817.353 soit 58 % de la population totale. Ce pourcentage pourrait s'expliquer par la jeunesse de la population nigérienne (57 % ont moins de 20 ans). Cette population est composée de 67 % par les occupés et les actifs inoccupés. Rappelons que les actifs inoccupés sont les agriculteurs qui pendant la saison sèche sont inoccupés. Un facteur important qui amoindrirait l'occupation est la présence des femmes au foyer. En effet, 1 potentiellement actif sur 4 est une femme au foyer.

Les élèves et Etudiants représentent 7 % de cette population alors que les chômeurs et ceux cherchant leur premier emploi sont moins de 1 %. Le caractère rural de la population est en grande partie la cause du faible taux de chômage enregistré.

Tableau n°4.2 Répartition de la population potentiellement active selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Rural	1.992.214	2.237.831	4.230.045
Urhain	279.736	307.572	587.308
Total	2.271.950	2.545.403	4.817.353

La structure de cette population montre qu'elle est rurale à 88 % et qu'elle est féminine à 52 % et cela indépendamment du milieu de résidence. Ces résultats sont en effet prévisibles car la population nigérienne est à 85 % rurale et que les femmes représentent 51,45% de la population.

Tableau n°4.3 Structure de la population potentiellement active (en %)

Statut d'occupation	Milieu	rural	Milieu Urbain		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Occupé	61,86	38,14	71,42	28,58	
Chômeur	100,00	_	88,96	11,04	
Enquête 1er emploi	100,00	-	82,68	17,32	
Femme au foyer	- : -	100,00	-	100	
Elèves/Etudiants	67,73	32,27	63,90	36,10	

L'on constate suivant la structure une inégale répartition par sexe dans la situation d'activité et cela dans chaque milieu de résidence. Ainsi en milieu rural sur les 70 % occupés. 62 % sont des hommes alors qu'en milieu urbain dont la moitié de la population active était occupée seulement 28,58 % sont des femmes.

On remarque aussi l'inexistence des femmes chômeurs ou cherchant un premier emploi en milieu rural par contre sur les 5 % des chômeurs et ceux qui cherchent leur premier emploi dans les centres urbains, 86 % sont des hommes et 14 % des femmes. Sur les 7 % de la population active rurale que représentent les élèves-étudiants 32 % seulement sont des femmes alors qu'elles sont 36% en milieu urbain.

4.2.1.2. Etat de la population active au niveau des régions

Répartition de la population active par département Tableau n°4.4 de résidence

Départements	Actifs	%
Agadez	143.394	3,0
Diffa	114.256	2,4
Dosso	680.026	14,1
Maradi	940.305	19,5
Tillabéri	970.405	20,1
Tahoua	786.493	16,3
Zinder	961.064	20,0
Niamey	221.411	4,6
Niger	4.817.353	100

La répartition de la population active par département montre que 2 actifs sur 5 se trouve soit à Tillabéri ou à Zinder. On observe une relative concentration dans les départements de Maradi (19,5 %), Tahoua (16,3 %) et Dosso (14,1 %) alors que ceux de Diffa, Agadez et la Communauté Urbaine de Niamey en referment moins de 10 %. Ces résultats reflètent en réalité le poids démographique de différents départements au niveau national.

4.2.2. Etat de la population active occupée

Dans cette section, la situation d'occupation est traitée indépendamment du milieu c'est à dire l'âge limite est uniforme quelque soit le milieu de résidence. Il est compris entre 10 et 55 ans. Il est également important de notifier le gap existant entre les occupés de la population potentiellement active de la précédente section et ceux de la présente section.

Ce gap qui est de 14084 actifs s'expliquerait par la déclaration des ménages de l'occupation de certains membres absents au moment de l'enquête et qu'ils n'étaient pas en mesure de détailler cette occupation.

4.2.2.1. Au niveau national

En 1994, la population active occupée est estimée à 3.154.003 soit un taux brut d'activité (rapport de la population active occupée sur la population totale) de 35 %.

Cette population est concentrée à 91 % en milieu rural contre 9 % en milieu urbain. Cela s'expliquerait par l'agriculture qui demeure l'activité principale, ce qui reflète aussi la structure de la population nigérienne qui est rurale à 85 %.

La répartition des occupés par sexe est à 63 % masculine avec un taux brut d'activité de 45 % et féminine à 37 % avec un taux de 26 %. Ce faible taux d'activité chez les femmes pourrait être dû à la non prise en compte des femmes au foyer qui représente 25 % de la population active.

Statut	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Patron	15.327	0,78	2.925	0,25	18.252	0,58
Indépendant	949.840	48,26	834.080	70,86	1.783.919	56,72
Salariés	82.613	4,20	17.462	1,48	100.076	3,18
Aide familial	892.051	45,33	313.955	26,67	1.206.006	38,35
Apprentis	21.483	1,09	3.010	0,26	24.493	0,78
Autres	6.662	0,34	5.595	0,48	12.257	0,39
Total	1.967.976	100	1.177.027	100	3.145.003	100

Tableau n°4.5 Répartition des occupés selon le statut d'occupation et par sexe.

Sur les 3.154.003 occupés, 18.252 se sont déclarés patron dans leur occupation, soit 0,58 % des occupés emploient des salariés dans leur activité. Ces patrons sont à 84 % des hommes.

On observe par contre une prédominance des travailleurs établis à leur compte (indépendant). Ils sont environ 57 % des occupés ce qui traduirait l'importance des petits métiers non structurés. Les salariés représentent 3 % des occupés soit 100.076 ce qui est faible et traduit le petit nombre des employeurs dans les activités économiques du pays. Par contre les occupés travaillant sans rémunération pour le compte d'un membre de leur ménage représentent 38 % des occupés ce qui montre le caractère très traditionnel de l'économie du pays.

Moins de 1 % seulement des occupés sont apprentis ce qui est très faible vu la jeunesse de la population nigérienne et un taux de déperdition scolaire élevé. Cela dénote une réticence très marquée de la jeunesse à l'apprentissage d'un métier.

Suivant la structure par sexe des occupés, l'on constate que 0,78 % des hommes occupés sont patrons contre 0,25% des femmes occupées qui sont patronnes. Alors que 53 %

des indépendants sont des hommes, 7 femmes sur 10 travaillent à leur compte cela traduirait l'importance de petits commerces exercés par les femmes.

Sur les 1.206.006 aides familiaux, 74 % sont des hommes et 45 % des hommes occupés travaillent sans rémunération dans le cadre familial contre 27 % chez les femmes occupées.

La répartition des salariés est à 83 % masculine et 4 % des hommes occupés sont salariés contre 1,48 % seulement des femmes occupés.

Enfin, 9 apprentis sur 10 sont des hommes alors que 1 % seulement des hommes occupés apprennent un métier. Chez les femmes la proportion est faible 0,26 %.

4.2.2.2. Au niveau régional

Tableau: 4.6 Statut dans l'occupation selon le département de résidence (en %).

Statut	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niamey	Ensemble
Patron	3,93	1,81	3,94	36,13	7,37	16,14	18,38	12,30	100
Indépendant	1,54	2,32	17,71	26,18	10,86	15,38	23,19	2,82	100
Salarié	17,05	2,39	7,04	12,61	7,26	9,41	8,84	35,40	100
Aide familial	1,07	3,09	18,22	18,75	17,24	15,06	25,89	0,68	100
Apprentis	5,59	0,66	15,42	17,78	14,84	8,17	7,59	29,95	100
Autres	1,74	<u> </u>	39,92	31,47		21,17	1,48	4,22	100

La grande partie des employeurs nigériens se trouvent à Maradi (36 %) et Niamey n'en compte que 12%. Alors que les départements de Zinder et Tahoua contiennent respectivement 18 % et 16 % des employeurs, ceux de Diffa, Agadez, Dosso et Tillabéri englobent 17 % des patrons.

La moitié environ (49,37 %) de ceux qui travaillent à leur compte se trouvent dans les départements de Maradi et Zinder alors que Niamey en contient moins de 3 %. Ces résultats confirment la puissance économique du département de Maradi au niveau national par contre Niamey demeure la capitale administrative avec 35 % des salariés. Cependant avec la présence des sociétés minières, le département d'Agadez a une part relativement importante des salariés (17 %) après Niamey.

Les départements de Maradi et Zinder englobent 45 % des travailleurs sans rémunération ce qui montre le caractère traditionnel de l'économie de ces départements malgré leur poids au niveau du pays alors que Niamey en contient moins de 1 % des aides familiaux. A l'inverse, les actifs ont plus tendance à apprendre un métier à Niamey (30 %) que dans les autres départements. Maradi vient en deuxième position avec 18 % des apprentis suivis respectivement de Dosso et Tillabéri avec 15 %.

4.2.3. Emploi secondaire.

Tableau: 4.7 Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité(en %).

Secteur	%
Agriculture	43,28
Elevage	7,28
Pêche	0,83
Industries manufacturières	7,99
Electricité-Gaz-Eau	0,03
Bâtiments et T.P	1,82
Commerce	22,18
Hôtel, restaurant	0,65
Transport, communication	1,04
Banques, Assurances	0,15
Service Collectif	14,75

Environ 31 % des actifs occupés exercent une activité secondaire dont 71 % sont des hommes 29 % des femmes. C'est surtout dans l'agriculture que l'activité secondaire est exercée avec 43 % d occupés. Ceux qui font du commerce leur seconde activité représentent 22 % et environ 15 % exercent dans le service collectif. On observe également cette pratique dans les industri manufacturières à 8 % et enfin 7 % dans l'élevage.

Tableau : 4.8 Répartition des actifs ayant une activité secondaire selon le département (en %).

Département	%
Agadez	0,40
Diffa	2,77
Dosso	17,51
Maradi	25,48
Tillabéri	11,96
Tahoua	13,45
Zinder	26,91
Niamey	1,52

La répartition des actifs exerçant une activité secondaire dans les régions fait ressortir une concentration dans les départements de Zinder (27 %) et Maradi (26 %). Une proportion non négligeable se trouve à Dosso (17 %), Tahoua (13,45 %) et Tillabéri (12 %).

Il ressort également qu'il y a environ 2 fois plus d'actifs occupés possédant une activité secondaire à Diffa (2,77 %) qu'à Niamey (1,52 %).

4.3. LES SECTEURS D'ACTIVITÉS.

4.3.1. Etat des occupés

Tableau n°4.9 : Répartition des actifs occupés selon le secteur d'activités et par sexe (en %).

Secteur	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculture	66,41	33,59	72,59
Elevage	85,12	14,88	1,64
Pêche	100,00	-	0,01
Industrie Extractive	95,20	4,20	0,10
Industrie Manufacturière	16,61	83,39	7,04
Elect-Gaz-Eau	69,19	30,81	0,16
B.T.P	98,61	1,39	0,36
Commerce	61,37	38,63	9,28
Hôtel-Restaurant	8,24	91,16	0,76
Transport-Commun	89,29	10,71	0,65
Banque, Assurance	76,91	23,09	0,06
Service collectif	65,54	34,46	7.39

L'agriculture occupe la quasi totalité des actifs (72,59 %) alors que le commerce en absorbe seulement 9,28 %. Cela confirme l'importance de ces deux secteurs dans l'économie du pays. Cependant l'importance numérique de petits artisans donnent à l'industrie manufacturière une part non négligeable (7,04 %). Le service collectif renferme 7,39 % des occupés. On constate une quasi présence des hommes dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie manufacturière et le secteur privilégié des femmes qu'est la restauration.

4.3.2. Changement d'activités principales.

Tableau n°4.10 : Répartition proportionnelle des actifs ayant changé d'activité au cours des 12 derniers mois

	%
Oui	0,60
Non	99,4

Tableau n°4.11 :Répartition proportionnelle des actifs ayant changé d'activité au cours des 12 derniers mois selon les raisons de ce changement

Raisons du changement d'activité	%
Meilleure rémunération	41,65
Stabilité de l'emploi	12,41
Perte d'emploi	7,20
Raisons de santé	1,78
Autres	36,96

Parmi les actifs occupés, moins de 1 % ont eu à changer leur activité dominante au cours de 12 derniers mois soit 22.060 (tableau 4.10). Ils sont environ 42 % qui cherchaient une meilleure rémunération, 12,41% ont changé d'activité dominante pour une raison de stabilité contre 7,2% pour perte d'emploi. Seulement 1,78% ont changé pour des raisons sanitaires et enfin 37 % pour des raisons indéterminées (tableau 4.11).

Tableau n°4.12 : Changement d'activité par secteur

Secteur	%
Agriculture	23,73
Industrie extractive	2,04
Industrie manufacturière	6,50
B.T.P.	3,40
Commerce	26,81
Hôtel - Restaurant	4,20
Transport commun	4,55
Banque Assurance	0,58
Service collectif	28,19

L'on remarque que c'est dans le secteur service que les actifs occupés ont beaucoup plus changé d'activité principale (28 %) ensuite vient le commerce avec 27 % et enfin dans le secteur agricole avec 24 %.

THEME 5: REVENUS DES MENAGES

Le revenu est une variable importante dans l'analyse du niveau de vie des ménages surtout en période d'ajustement de l'économie. Cependant il est très difficile d'avoir le revenu dans le cadre des enquêtes de type EPCES pour plusieurs raisons (oubli, saisonalité, fiscalité etc...). L'objectif n'est pas d'obtenir des résultats avec précision mais c'est d'avoir la structure par source du revenu des ménages et voir comment cette structure va se modifier du fait de l'ajustement de l'économie. La structure du revenu, avec ce qui doit constituer les données de base pour les analyses, n'a pu être obtenue du fait de la très mauvaise qualité des données obtenues pour certaines grandes sources en l'occurrence l'agriculture et les entreprises non agricoles. Les résultats présentés ici concernent les revenus salariaux, les pensions et les revenus de l'élevage.

5.1. LES REVENUS SALARIAUX

Tableau n°5.1: SALAIRE ANNUEL TOTAL DISTRIBUE EN 1994

	Salaire annuel net	Primes annuelles	Salaire annuel total
Montant global (milliards FCFA)	75,62	3,38	79,00
Moyenne par salarié (milliers FCFA)	640,76	219,88	669,39

D'après les résultats de l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale 1994, le salaire annuel total net distribué à l'ensemble des salariés s'élèverait en 1994 à 79 milliards de FCFA. L'enquête a aussi permis d'estimer l'effectif des salariés à 118.900 personnes en 1994. Ce qui a permis d'estimer le salaire annuel moyen par salarié à environ 669.390 FCFA. Le salaire total distribué se répartit en salaire annuel estimé à 75,62 milliards de FCFA soit 95,7 % du salaire annuel total et en primes des heures supplémentaires estimés à 3,38 milliards de FCFA soit 4,3 % du salaire total. Tableau ci-dessus.

5.1.1 Salaire Annuel Total selon les Activités

Tableau n°5.2: Répartition du salaire total selon les activités

I MDICUG II 512 I	reput thion du sului e total scion les detrites						
Branche Activité	Salaire Annuel distribué (milliards FCFA)	%	Salaire annuel moyen par salarié (milliers FCFA)				
Agriculture Elevage	2,17	2,75	319,69				
Ind-Extr	1,58	2,00	1643,72				
Ind-Manu	1,85	2,34	314,13				
Elec.gaz	1,95	2,48	1142,57				
BTP	1,42	1,80	548,64				
Commerce	2,35	2,97	726,35				
Hôtel. Restaurant	0,28	0,35	344,74				
Transport Commun	8,09	10,24	506,86				
Banque. Assurance	3,46	4,38	2143,80				
Service Collectivité	55,35	70,06	730,49				
Activité mal désignée	0,50	0,63	1438,50				
Total	79,00	100,00	669,39				

L'examen de ce tableau fait ressortir une nette prédominance de la branche "service à la collectivité" dans la distribution du salaire annuel total (un peu plus de 70% du salaire total). Ceci s'explique par le fait que dans l'effectif des salariés de ce secteur on compte les salariés de la Fonction Publique.

Les autres branches d'activité importantes, après le service à la collectivité, sont "les Transports et Communication "les banques et assurances" "le Commerce" et "l'Agriculture" dont les parts dans le salaire annuel total représentent respectivement 10,24 %, 4,38 %, 2,97% et 2.75%.

Toutes les autres branches font moins de 2 % du salaire annuel total.

Lorsqu'on compare les salaires annuels moyens par salarié et par branche d'activité on remarque que c'est sont les branches "Banque" Industries extractives" et "électricité gaz et eau " qui, avec respectivement 2.143.800, 1.643.720 et 1.142.570 FCFA de salaire annuel moyen par salarié, ont les salaires les plus élevés. Toutes les autres branches ont donné en 1994 un salaire annuel moyen de moins d'un million de FCFA.

5.1.2 Salaire Annuel Total Distribué selon le Sexe.

Tableau n°5.3 : Répartition de salaire Annuel total en 1994 selon le sexe

Sexe	Salaire Annuel milliards	%	Salaire Annuel moyen par salarié (milliers)
Masculin	76,84	97,26	677,02
Féminin	2,16	2,74	477,93
Ensemble	79,00	100,00	669,39

L'examen du tableau ci-dessus montre que jusqu'en 1994 sur 100 salariés au Niger 97 sont des hommes et 3 seulement sont des femmes. En plus, non seulement les hommes dominent les femmes de façon écrasante dans l'effectif des salariés, le salaire annuel moyen par homme est nettement supérieur à celui par femme. La femme gagne presque 71 % du salaire de l'homme. Il serait important de voir de combien est cette différence à qualification égale.

5.1.3 Comparaison du Niveau de Salaire de 1994 à celui de 1993.

Tableau n°5.4: Répartition proportionnelle des salariés de chaque secteur d'activité selon l'Etat de Comparaison du niveau du Salaire par rapport à l'année.

			Etat de Co	mparaison		
Secteur d'Activité	Non concerné	En hausse	Même niveau	En baisse	Sans réponse	Ensemb le
Agriculture	14,41	2,30	66,40	16,89	-	100
Elevage	-	-	100,00	-	-	100
Industrie ext.	-	12,40	61,22	11,24	15,14	100
Industrie manu.	-	36,16	57,43	5,05	1,36	100
Electricité gaz	-	25,67	46,83	27,50	-	100
BTP	4,22	17,00	60,28	16,32	2,18	100
Commerce	-	21,01	28,94	50,05	_	100
Hôtel restaurant	-	20,44	49,96	14,52	15,08	100
Transport Commun	1,15	28,27	37,66	19,46	13,46	100
Banque Assurance	15,33	55,94	18,45	10,28	-	100
Service Collectivité	1,34	29,43	50,65	14,97	3,61	100
Activité mal	2,58	22,73	52,90	12,83	8,96	100
désignée						
Ensemble	2,00	26,00	51,00	15,00	6,00	100

L'examen du tableau ci-dessus montre que sur 100 salariés, plus de la moitié, c'est à dire 51% ont vu le niveau de leur salaire nominal de 1994 égal à celui de l'année 1993, 26% ont vu leur salaire augmenter et seulement 15% ont vu leur salaire baisser.

L'un des objectifs de l'Enquête Permanente de Conjoncture Economique et Sociale est l'observer toutes les variations dans la condition de vie des ménages suite aux différentes politiques économiques rentrant dans le cadre de l'ajustement de l'économie. Une des mesures rentrant dans le cadre de cet ajustement, est la dévaluation du FCFA survenu au mois de Janvier 1994 quelques mois après le lancement de cette enquête. L'effet redouté de cette dévaluation est l'inflation qui se situe au mois de Juin 1995 à 8,1%. La conséquence de l'inflation est la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs donc la diminution du niveau de vie des ménages si aucune mesure n'est prise pour ajuster le salaire au niveau de l'inflation.

Ainsi donc, 65 % des salariés qui ont vu le niveau nominal de leur salaire soit inchangé soit en baisse verront leur pouvoir d'achat reduit. 26 % des salariés, ceux-là qui ont vu le niveau de leur salaire nominal augmenté, pourrait avoir un niveau de vie soit inchangé ou en baisse (si l'augmentation de leur salaire est suffisante pour annuler l'effet de la hausse de prix) soit aussi en baisse (si l'augmentation du niveau de salaire nominale n'est pas suffisante pour annuler l'effet de la baisse des prix).

Les salariés les plus touchés sont ceux qui exercent dans l'agriculture (si on ne considère pas le seul salarié dans l'élevage) avec 83 % d'entre eux qui ont un niveau du salaire nominal soit inchangé soit en baisse. Les moins touchés sont ceux exercant dans les banques et assurance qui sont les seuls à avoir leur salaire en hausse à 66 % et que seulement 28 % d'entre eux ont le niveau du salaire soit en inchangé soit en baisse.

5.2. REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

D'après les résultats de l'Enquête le montant annuel total des pensions familiales, pécules, bourses et allocations scolaires distribué aux personnes qui en bénéficient s'élèverait à 7,15 milliards de FCFA. L'enquête a permis d'estimer le nombre de personnes qui ont bénéficié de ces pensions et allocations à 206.728 personnes en 1994 soit en moyenne 34.200 FCFA par personne et par an. Le tableau ci-dessous

Tableau n°5.5 : Pensions et allocations annuelles totales distribuées en 1994

	Retraité civile	Retraité militaires	Allocation Familiale	Pécule	Bourse	Aliocation Scolaire	Accident de travail	Total
Montant global (milliards)	1,57	0,59	3,12	0,18	1,06	0,55	80,0	7,15
Moyenne par personne (milliers)	264,28	231,77	17,28	200,09	411,68	39,49	32,03	34,20

Tableau n°5.6 : Structure des pensionnaires par source du revenu et selon l'état de comparaison par rapport à l'année précédent l'enquête (%)

Intitulé source revenu	Etat de la Comparaison					
	Non concerné	En hausse	Même niveau	En baisse	Sans réponse	Ensemble
Retraité civile	3,84	5,24	89,32	1,60	_	100
Retraité militaire	-	9,14	78,87	11,99	-	100
Allocation familiale	2,18	0,62	95,42	1,43	0,35	100
Pécule	-	-	97,78	2,22	-	100
Bourses	2,35	-	97,65	-	-	100
Allocation scolaire	1,27	4,93	93,03	0,76	_	100
Autres	11,33	-	54,91	33,76	-	100
Ensemble	2,18	1,10	94,74	1,67	0,31	100

Dans l'ensemble la plus grande majorité des personnes estiment que le niveau de leur revenu de l'année 1994 est le même que celui de l'année précédente, sur 100 pensionnaires 95 ont conservé le même revenu, deux personnes ont leur pension diminué et seulement une seule a vu sa pension augmentée. On remarque ici que la situation est plus alarmante chez les pensionnaires que chez les salariés.

5.3. REVENU DE L'ELEVAGE

L'enquête s'est intéressée au revenu tiré de la vente des principaux produits de l'élevage par les membres des ménages au cours des 12 derniers mois. Il s'agit des bétails et des volailles destinés à la consommation locale et/ou à l'exportation.

ans le tableau ci-dessous, on donne, pour chaque catégorie de bétails et de volaille ret nue, le revenu total tiré, le nombre de têtes vendues et les prix moyens unitaire pour les douze derniers mois.

Le revenu total annuel s'élèverait à environ 34,20 milliards de F CFA en 1994. Ce revenu est essentiellement tiré de la vente des bovins, des ovins et de caprins. La part de ces revenus dans le revenu total est de l'ordre de 91 %. La vente des bovins a rapporté en 1994 près de 50% du revenu total. ¹

Les bovins, les ovins, les caprins avec les camelins constituent les principaux produits de de ge exporté par le Niger.

Tableau n°5.7 Revenu annuel de l'élevage en 1994

	Bovin	Ovin	Caprin	Camelin	Asin	Equin	Lapin	Poule	Pintade	Pigeon	Canard
Montant global (milliards)	16,96	7,27	6,84	0,88	0,93	0,59	0,02	0,38	0,27	0,02	0,04
Nombre têtes (milliers)	361	1121	1851	21	91	15	28	1005	476	0,14	0,66
Prix unitaire moyen (milliers)	47,97	7,47	3,78	42,90	10,08	30,58	0,45	0,39	0,57	0,15	0,64

¹ La conception du questionnaire n'a pas permis d'avoir le nombre de personnes bénéficiant de ce revenu pour estimer le revenu moyen par personne.

Si il est communement admis que les enquêtes estiment très mal les revenus, l'enquête semble estimé de façon satisfaisante les prix moyens par catégorie de bétails et de la volaille. Ils vont de près de 48000 F CFA en moyenne pour les bovins à 400 F CFA en moyenne pour les poules au niveau national.

L'intérêt de l'enquête n'est pas de fournir une estimation parfaite du niveau de revenu mais de permettre la construction des indicateurs permettant de mesurer les incidences des différentes politiques de l'ajustement de l'économie sur le bien-être des différents groupes des ménages. On peut, à partir des évolutions de la structure du revenu de l'élevage selon les catégories retenues, des prix moyens unitaires dans chacune des catégories et en tenant compte des variations des stocks au cours des années écoulées avoir une idée de la restructuration du secteur de l'élevage dans le cadre des stratégies globales que le Niger est entrain de se doter visant le redressement des déséquilibres de l'économie nationale pour promouvoir une croissance économique équilibrée.

5.3.1 Revenu de l'Elevage selon le milieu de résidence

Le tableau ci-dessous donne la structure du revenu annuel de l'élevage en 1994 selon le milieu de résidence.

Espèce	Revenu	Milieu Urbain	Milieu Rural	Ensemble
Bovins	Rev.total (mlds)	0,89	16,07	16,96
	Prix /unité (mllrs)	49,87	47,89	
Ovins	Rev.total (mlds)	0,55	6,72	7,27
	Prix /unité (mllrs)	8,69	7,40	
Caprins	Rev.total (mirs)	0,21	6,63	6,84
	Prix /unité (mllrs)	4,82	3,75	
Camelins	Rev.total (mlds)	0,01	0,87	0,89
	Prix /unité (mllrs)	85,00	42,68	
Asins	Rev.total (mlds)	0,02	0,91	0,93
	Prix /unité (mllrs)	11,01	10,6	
Equins	Rev.total (mlds)	0,01	0,58	0,59
	Prix /unité (mllrs)	29,29	30,60	
Lapins	Rev.total (mlds)	0,01	0,01	0,02
	Prix /unité (mllrs)	0,69	0,43	
Poules	Rev.total (mlds)	0,01	0,37	0,38
	Prix /unité (mlirs)	0,45	0,4	
Pintades	Rev.total (mlds)	-	0,27	0,27
	Prix /unité(mllrs)	0,61	0,54	
Pigeons	Rev.total (mlds)	-	0,02	0,02
	Prix /unité (mllrs)	0,61	0,54	
Canards	Rev.total (mlds)	-	0,04	0,04
	Prix /unité (mllrs)	0,19	0,12	
Total revenu	Rev.total (mlds)	1,71	32,49	34,20

Au Niger l'essentiel des activités de l'élevage se font dans le milieu rural. Ainsi près de 95 % du revenu total de l'élevage a été réalisé en milieu rural.

Ce revenu est tiré aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain de la vente des bovins des ovins et des caprins. Les parts des revenus issus de la vente de ces catégories de bétails est de 91 % en milieu rural et de 96 % en milieu urbain. Le prix par unité vendu de bétail et de la volaille est un peu plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

5.3.2. Revenu de l'élevage selon le département

Le revenu de l'élevage varie aussi selon les départements, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°5.9 Revenu de l'élevage selon les départements

***************************************		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey
Bovins	Rev.total (mlds)	0,04	0,47	2,86	2,88	5,10	1,82	3,62	0,17
	Prix /unité (mlis)	65,02	64,55	53,72	46,00	43,00	38,37	54,27	53,21
Ovins	Rev.total	0,22	0,23	0,67	2,52	0,95	1,22	1,36	0,09
	Prix /unité	5,71	7,51	12,06	7,13	7,34	6,89	6,59	13,36
Caprins	Rev.total	0,30	0,31	0,62	2,31	0,52	0,97	1,80	0,01
	Prix /unité	3,61	4,85	3,80	3,59	3,88	4,26	3,66	5,39
Camelins	Rev.total	0,16	0,05	0,07	0,13	0,32	0,32	0,11	-
	Prix /unité	42,50	50,69	57,14	45,23	48,25	47,99	42,72	-
Asins	Rev.total	0,02	0,02	0,06	0,31	0,01	0,19	0,31	0,00
	Prix /unité	12,59	8,98	8,61	11,02	6,02	11,04	9,35	6,00
Equins	Rev.total	-	0,03	0,07	0,02	-	0,14	0,33	-
	Prix /unité	-	18,26	22,92	13,76	-	39,49	45,60	-
Lapins	Rev.total	-	-	0,00	0,00	-	0,01	0,01	-
	Prix /unité	-	-	0,75	0,70	-	0,75	0,39	-
Poules	Rev.total	0,00	0,02	0,05	0,08	0,01	0,03	0,18	0,00
	Prix /unitê	0,63	0,51	0,35	0,36	0,45	0,5	0,39	0,55
Pintades	Rev.total	-	0,00	0,13	0,05	0,03	0,05	0,01	0,00
	Prix/unité	-	1,01	0,54	0,48	0,81	0,51	0,59	0,75
Pigeons	Rev.total	0,00	0,00	0,01	0,00	-	0,00	0,01	0,00
	Prix/unité	0,25	0,13	0,16	0,13	-	0,12	0,11	0,19
Canards	Rev.total	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,02	0,00	0,00
	Prix/unité	1,00	0,94	0,67	0,61	0,78	0,61	0,83	0,64
Total		0,75	1,14	4,55	8,31	6,67	4,77	7,74	0,27

Les départements de Maradi, Zinder et Tahoua sont ceux qui ont réalisés les plus grands revenus en 1994 avec respectivement 8,3 milliards, 7 milliards et 6,8 millions soit pour ces 3 départements un peu plus de 66 % du revenu total.

Tahoua et Dosso ont fait moins que ces départements. C'est le département d'Agadez et la Communauté Urbaine qui viennent en dernière position avec moins de 1 milliards en 1994.

Tous les départements tirent essentiellement leur revenu de la vente des bovins, des ovins et des caprins sauf Agadez qui a réalisé la plus grande partie de son revenu de la vente des caprins, des ovins et des camelins.

THEME 6: ACTIVITES AGRICOLES ET PATRIMOINES DES MENAGES

Il est désormais une évidence qu'au Niger, l'agriculture et l'élevage constituent les deux principales activités économiques de la population. Dès lors, il serait très opportun de rechercher les voies et moyens qui permettront aux ménages nigériens de développer ces activités en vue d'en tirer le meilleur profit. En effet, au moment où au Niger la problématique de l'auto-suffisance alimentaire reste encore d'actualité, le développement de l'agriculture et de l'élevage est plus que nécessaire. Mais avant d'en arriver là une connaissance plus approfondie de la situation de l'agriculture et de l'élevage au Niger s'impose. C'est ce que l'EPCES tente d'appréhender à travers le thème ici traité.

Cette partie traitera plus précisément dans un premier temps de la pratique de l'élevage au Niger, tout en essayant d'évaluer la situation du cheptel entre 1993 et 1994.

En second lieu, nous essayerons de faire le point sur la situation de la production agricole au Niger en 1994, à travers les principales cultures vivrières dans notre pays.

Troisièmement, nous essayerons d'appréhender le comportement des ménages nigériens en matières d'utilisation de principaux facteurs de production (engrais, main d'oeuvre salariée notamment).

Enfin, une dernière sous-partie sera réservée au patrimoine des ménages nigériens. Il s'agit essentiellement de faire la situation en matière de possession de certains biens par les ménages nigériens : maisons, terrains, biens d'équipement (télé, vidéo, radio, etc...) et autres moyens de transport.

6.1. ACTIVITES AGRICOLES DES MENAGES AU NIGER

6.1.1. Elevage du bétail et/ou de la volaille

6.1.1.1. Selon le milieu de résidence

Tableau n° 6.1 : Elevage du bétail et de la volaille selon le milieu de résidence (en %)

Espèces	Urbain	Rural	Total
Bovin	4,70	95,30	100
Ovin	8,77	91,23	100
Caprin	3,48	96,52	100
Camelin	4,65	95,35	100
Asin	2,80	97,20	100
Equin	2,12	97,88	100
Lapin	29,38	70,62	100
Poule	3,48	96,52	100
Pintade	4,16	95,84	100
Pigeon	35,95	64,05	100
Canard	19,05	80,95	100
Autres volailles	1,80	98,20	100

L'observation du tableau ci-dessus fait ressortir qu'au Niger, la grande partie de l'élevage tous types de bétails et/ou de la volaille, se pratique en milieu rural. Ce rôle prépondérant joué par le milieu rural en matière d'élevage se maintient quelque soit par ailleurs le type de bétail et/ou de la volaille spécifiquement considérée.

Il convient cependant de signaler le rôle relativement plus important que joue le milieu urbain en matière de l'élevage du pigeon, du lapin et du canard. On note en effet respectivement 36%, 29% et 19% de ces types de volailles qui sont élevées en milieu urbain, contre une moyenne de 4% pour l'ensemble des autres bétails et/ou volailles. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part par la plus grande accessibilité qu'offre en ville l'élevage de la volaille par rapport à celui du bétail, et d'autre part la préférence que les ménages nigériens ont en la viande du lapin, pigeon et canard en matière de consommation de viande de volaille. On peut en effet noter que très souvent en milieu urbain l'élevage de la volaille se pratique non pas à des buts lucratifs, mais plutôt pour l'auto-consommation des ménages.

6.1.1.2. Selon le département

Tableau n° 6.2 : Elevage des bétails et volailles selon le département de résidence (en %)

Espèces	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Tahoua	Zinder	Niame	Total
		·····	••••					у	••••
Bovin	0,33	2,88	12,28	10,81	48,47	9,77	13,69	1,77	100
Ovin	4,97	3,35	9,38	23,40	22,25	15,63	18,83	2,19	100
Caprin	11,04	5,84	10,92	23,91	11,17	14,43	22,37	0,32	100
Camelin	22,81	4,97	8,18	3,98	14,75	25,37	19,66	0,28	100
Asim	6,47	3,96	11,60	15,90	13,54	26,46	21,63	0,44	100
Equin	0,00	12,57	12,20	9,88	10,25	10,50	44,04	0,56	100
Lapin	3,34	0,89	21,08	9,74	0,43	24,21	33,31	7,00	100
Poule	0,49	3,06	18,36	26,79	9,43	13,82	27,42	0,63	100
Pintade	0,10	0,47	25,84	18,89	13,65	21,02	19,34	0,69	100
Pigeon	5,16	1,05	17,93	14,45	3,14	17,67	30,39	10,21	100
Canard	0,25	0,98	19,64	15,52	16,54	21,52	19,37	6,18	100
Autres volailles	0,00	0,00	0,00	1,59	96,61	0,09	0,00	1,71	100

L'analyse de la situation de l'élevage par département place Zinder et Maradi en tête en matière de la pratique de l'élevage au Niger. En effet, l'observation du tableau 6.2 montre que l'élevage est plus pratiqué à Zinder et à Maradi. La contribution de ces deux départements les place loin devant les départements d'Agadez, Diffa et la Communauté Urbaine Niamey tous réunis. Les départements de Tillabéri et Dosso quant à eux contribuent d'une manière plus significative que les trois départements ci-dessus évoqués.

Par ailleurs, l'on note que l'essentiel de l'élevage de bovins se pratique dans le département de Tillabéri : 48 % de l'élevage de ce type de bétail y se pratique. Tillabéri est suivi par Zinder (14%) et Dosso (12 %). Le département de Zinder est par ailleurs caractérisé par l'importance du rôle qu'il joue en matière d'élevage de l'Equin au Niger. En effet, plus de 44 % de cette espèce sont élevées à Zinder, dépassant ainsi de loin le département de Diffa qui pourtant vient en 2è position avec 13 %.

6.1.2. Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994

6.1.2.1. Situation au niveau national

Tableau n° 6.3: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	28,55	50,15	21,30	100
Ovin	39,98	23,09	36,93	100
Caprin	40,54	16,00	43,46	100
Camelin	3,91	89,65	6,44	100
Asin	12,39	73,25	14,36	100
Equin	3,94	92,70	3,36	100
Lapin	1,74	95,39	2,87	100
Poule	35,05	15,47	49,48	100
Pintade	12,58	61,14	26,28	100
Pigeon	12,15	78,99	8,86	100
Canard	5,49	86,98	7,53	100
Autres volailles	-	99,90	0,10	100
Total	23,88	49,79	26,33	100

L'observation du tableau ci-dessus fait ressortir que la situation du bétail et de la volaille n'a guère été satisfaisante au Niger entre 1993 et 1994. On note en effet seulement 24 % des ménages qui ont estimé que leur stock de bétail et volaille a augmenté, alors qu'ils sont 50 % ceux qui ont estimé qu'il a demeuré inchangé et 26 % ceux qui ont même estimé qu'il a baissé.

En ce qui concerne l'évolution du stock des espèces spécifiques, il convient de signaler le cas des ovins, caprins et poules pour lesquels on a observé une augmentation relativement plus significative que la moyenne nationale. En effet, pour chacune des deux premières espèces 40 % des ménages nigériens et 39 % pour les poules ont estimé que leur cheptel a augmenté. Cependant, on note de fortes proportions de ménages qui ont estimé que leur cheptel de ces mêmes espèces a diminué: 43 % pour les caprins et 37 % pour les ovins, 49 % pour les poules. Cette situation dénote d'ailleurs que c'est au niveau de ces trois espèces que les ménages nigériens ont enregistrés les plus importants mouvements de stocks.

En effet, au niveau de l'élevage de toutes les autres espèces, les ménages nigériens ont plutôt estimé que leur stock n'a pas connu de changement quantitatif entre 1993 et 1994.

6.1.2.2. Cas du Département d'AGADEZ

Tableau n° 6.4: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	15,99	73,21	10,80	100
Ovin	26,89	26,95	46,16	100
Caprin	19,74	13,72	66,54	100
Camelin	8,79	60,56	30,65	100
Asin	14,90	43,33	41,77	100
Lapin	-	40,74	59,26	100
Poule	33,44	37,47	29,09	100
Pintade	-	72,26	27,74	100
Pigean	44,64	16,19	39,17	100
Canard	-	47,93	52,07	100
Total	20,34	32,00	47,66	100

La situation de l'élevage des bétails et volailles dans le département d'Agadez n'est guère plus satisfaisante que celle observée au niveau national en 1994, si elle n'est même pire. En effet, l'observation du tableau ci-dessus fait ressortir au niveau de ce département une majorité relative des ménages (48 %) qui ont estimé que le stock de leur bétail et volaille a plutôt diminué entre 1993 et 1994. Ils sont par ailleurs seulement 20 % les ménages qui ont observé une augmentation de leur cheptel, le reste ayant estimé que leur stock a stagné.

Concernant les espèces spécifiques, il faut signaler que c'est au niveau de l'élevage des caprins, des lapins, des canards et des ovins que les ménages d'Agadez ont enregistré les pertes les plus importantes entre 1993 et 1994. En effet, respectivement 66, 59, 52 et 46 % des ménages ont estimé que leur stock en ces quatres espèces ont plutôt diminué en 1994 par rapport à 1993. Par ailleurs, c'est seulement au niveau de l'élevage des pigeons qu'il a été observé une proportion relativement forte des ménages (45 %) qui ont estimé que le stock de leur volaille a augmenté au cours de la période considérée. Enfin, il faut signaler que pour toutes les autres espèces, la majorité (souvent relative) des ménages du département d'Agadez ont estimé que leur stock ont plutôt stagné.

6.1.2.3. Cas du département de DIFFA

Tableau n° 6.5: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	44,83	44,96	10,21	100
Ovin	49,78	21,70	28,52	100
Caprin	53,07	17,44	29,49	100
Camelin	4,67	89,13	6,20	100
Asin	12,43	74,95	12,62	100
Equin	9,43	80,39	10,18	100
Lapin	-	98,92	1,08	100
Poule	38,60	9,69	51,71	100
Pintade	4,50	83,42	12,08	100
Pigeon	2,77	85,06	12,17	100
Canard	3,55	94,98	1,47	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
Total	29,86	48,51	21,63	100

L'évolution du cheptel et de la volaille dans le département de Diffa entre 1993 et 1994 reflète plus ou moins la situation observée au niveau national. En effet, l'observation du tableau ci-

dessus fait dégager une majorité relative de ménages de 48 % qui estime que leur stock de bétail et de volaille n'ont plutôt pas changé, tandis que 30 % d'entre eux ont observé une hausse de leur cheptel. Quant aux espèces spécifiques, il convient de noter que c'est seulement au niveau de l'élevage des ovins et des caprins que les ménages de Diffa ont dans leur majorité estimé que leur cheptel a augmenté entre 1993 et 1994 : respectivement 50 et 53 %. Il convient par ailleurs de signaler que c'est seulement au niveau de l'élevage des poules que la majorité des ménages de Diffa (52 %) ont observé une diminution de leur stock. Enfin, pour toute les autres espèces, les ménages de Diffa ont vu leur stock stagné.

6.1.2.4. Cas du département de DOSSO

Tableau n° 6.6: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces .	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	32,42	38,13	29,45	100
Ovin	48,61	20,45	30,94	100
Caprin	37,94	11,13	50,93	100
Camelin	-	93,37	6,63	100
Asin	16,18	75,09	8,73	100
Equin	1,70	90,06	8,24	100
Lapin	5,82	91,15	3,03	100
Poule	35,63	4,19	60,18	100
Pintade	20,42	31,10	48,48	100
Pigeon	27,74	53,53	18,73	100
Canard	19,07	66,03	14,90	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
Total	29,19	36,95	33,86	100

L'évolution du cheptel et de la volaille dans le département de Dosso ne semble pas refléter le même profil observé au niveau national. Certes, tout comme au niveau national, on observe une majorité relative des ménages (37 %) qui ont vu leur cheptel et volaille ne subir aucun changement entre 1993 et 1994. Cependant, cette proportion est en deça de celle observée au niveau national, ce qui par conséquent fait apparaître de plus fortes proportions de ménages qui ont estimé que leur cheptel a diminué (34 %) ou augmenté (29 %).

Par ailleurs, l'observation du tableau ci-dessus permet de constater que de toutes les espèces de bétail et de la volaille, c'est seulement au niveau de l'élevage des ovins qu'il a été observé une majorité relative des ménages qui ont enregistré une augmentation de leur cheptel entre 1993 et 1994. Enfin, il faut signaler que pour le reste des espèces de bétails et volailles, hormis les cas de l'élevage des caprins et pintades pour lesquels la majorité des ménages de Dosso ont observé une baisse de leur stock, toutes les autres espèces ont connu une stagnation de leur stock selon la majorité des ménages.

6.1.2.5. Cas du département de MARADI

Tableau n° 6.7: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	22,51	52,30	25,19	100
Ovin	34,27	13,66	52,07	100
Caprin	42,50	8,03	49,47	100
Camelin	-	92,30	7,70	100
Asin	13,40	65,78	20,82	100
Equin	6,65	89,76	3,59	100
Lapin	0,59	94,50	4,91	100
Poule	34,02	5,43	60,55	100
Pintade	16,48	40,12	43,40	100
Pigeon	7,07	76,36	16,57	100
Canard	10,41	77,27	12,32	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
Total	25,88	35,90	38,22	100

La situation du cheptel et de la volaille dans le département de Maradi pourrait être l'une des plus inquiétantes, eu égard à sa spécificité par rapport à l'évolution du bétail dans les autres départements. En effet, l'observation du tableau ci-dessus fait ressortir que c'est seulement dans ce département qu'on a enregistré la plus forte proportion des ménages qui ont vu leur cheptel et volaille diminué entre 1993 et 1994. Plus précisément, 38 % des ménages à Maradi ont observé une baisse de leur cheptel; cette proportion est significativement plus importante que la proportion moyenne nationale (26 %), est plus important que la proportion observée dans n'importe lequel des autres départements.

Pourtant, pour la majorité des espèces spécifiques, il se dégage une majorité des ménages à Maradi qui ont estimé que leur cheptel n'a plutôt pas changé. Cependant, cette tendance a dû être renversée par le fait que c'est au niveau des espèces qui constituent l'essentiel de l'élevage dans ce département, à savoir les ovins, les caprins, la poule et la pintade (qui représente plus de 89 % de l'élevage pratiqué dans ce département) que l'on a observé les plus fortes diminutions des stocks. Ceci pourrait du coup contribué à la situation plus ou moins morose qu'a connu l'élevage du bétail entre 1993 et 1994.

Par ailleurs, cette hypothèse de la morosité de l'élevage à Maradi pourrait être confirmée par le fait que pour aucune des espèces il ne s'est dégagé une majorité même relative des ménages, qui ont estimé que leur cheptel a augmenté, contrairement à la situation observée dans tous les autres départements.

6.1.2.6. Cas du département de TILLABERI

Tableau nº 6.8: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	46,65	36,71	16,64	100
Ovin	46,70	29,00	24,30	100
Caprin	32,29	31,81	35,90	100
Camelin	12,83	80,65	6,52	100
Asin	4,02	91,09	4,89	100
Equin	-	100,0	-	100
Lapin	-	99,85	0,15	100
Poule	27,65	32,57	39,78	100
Pintade	10,06	74,29	15,65	100
Pigeon	2,12	92,84	5,04	100
Canard	2,03	92,54	5,43	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
Total	24,91	55,87	19,22	100

L'évolution du cheptel et de la volaille dans le département de Tillabéri ne semble pas être positive entre 1993 et 1994. En effet, l'observation du tableau ci-dessus permet de constater que même si la proportion des ménages qui ont estimé que leur stock a augmenté (25 %) est supérieure à celle qui pense qu'il a diminué (19 %) il n'en demeure pas moins que la majorité d'entre eux (56%) ont estimé que leur stock n'a connu aucun changement.

En ce qui concerne la situation des espèces spécifiques, il faut noter que c'est seulement au niveau des bovins et ovins qu'il se dégage une majorité (relative) des ménages qui ont enregistré une augmentation de leur cheptel : respectivement 47 et 48 %. De même, s'est seulement au niveau de l'élevage des caprins et des poules que dans leur majorité relative, les ménages de Tillabéri ont observé une diminution de stocks : respectivement 36 et 40 %. Enfin, pour toutes les autres espèces, les ménages de Tillabéri ont estimé que leur stock n'a pas changé.

6.1.2.7. Cas du département de TAHOUA

Tableau n° 6.9: Evolution du cheptel et de la volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	9,03	74,46	16,51	100
Ovin	25,68	35,86	38,46	100
Caprin	35,72	25,48	38,80	100
Camelin	0,95	95,12	3,93	100
Asin	6,70	80,15	13,15	100
Equin	0,72	96,36	2,92	100
Lapin	0,92	97,30	1,78	100
Poule	18,14	34,02	47,84	100
Pintade	5,51	79,24	15,25	100
Pigeon	3,45	93,86	2,69	100
Canard	1,15	93,45	5,40	100
Autres volailles	-	100,0	-	100
Total	9,96	73,14	16,90	100

La situation du bétail et de la volaille du département de Tahoua entre 1993 et 1994 est probablement la plus dramatique de toutes les régions. En effet, l'observation du tableau ci-dessus

66

fait ressortir qu'à peine 10 % des ménages de ce département ont estimé que leur cheptel a connu une augmentation. Cette proportion est non seulement la plus faible de toutes les autres régions, mais elle est également en dessous de la moyenne nationale.

L'évolution du cheptel et de la volaille dans le département de Tahoua est d'autant plus morose que pour aucune des espèces il ne s'est dégagé une majorité (même relative) de ménages ayant estimé que leur stock a connu une augmentation entre 1993 et 1994.

6.1.2.8. Cas du département de ZINDER

Tableau nº 6.10: Evolution du cheptel et volaille entre 1993 et 1994 (en %)

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	42,66	31,61	25,74	100
Ovin	52,54	16,92	30,54	100
Caprin	47,22	11,52	41,26	100
Camelin	26,62	61,62	11,76	100
Asin	26,59	57,54	15,87	100
Equin	17,38	81,09	1,53	100
Lapin	26,97	37,48	35,55	100
Poule	54,45	6,27	39,28	100
Pintade	47,28	10,28	42,44	100
Pîgeon	76,02	4,59	19,39	100
Canard	19,27	75,26	5,47	100
Total	45,93	22,10	31.97	100

Le département de Zinder est probablement la région dans laquelle le cheptel et la volaille ont connu le plus fort mouvement entre 1993 et 1994. En effet, l'observation du tableau ci-dessus permet de constater d'importantes proportions de ménages qui ont soit estimé que le stock de leur bétail/volaille a augmenté, soit estimé qu'il a diminué. Ils sont 46 % dans le premier cas de figure et 32 % dans le second. Il convient cependant de remarquer que même si ces deux proportions sont relativement élevées, il n'en demeure pas moins que d'une manière générale le cheptel dans ce département a connu une augmentation entre 1993 et 1994.

Ce qui, contrairement aux autres régions (excepté la Communauté Urbaine de Niamey), place Zinder dans une situation plus ou moins confortable en matière d'évolution du cheptel et de la volaille. Ceci est effectivement d'autant plus vrai que au niveau de l'élevage d'aucune espèce spécifique l'on n'a enregistré une majorité (même relative) de ménages qui ont estimé que leur stock a connu une diminution. Par contre, il s'est dégagé au niveau de la plupart des espèces une majorité de ménages qui ont plutôt estimé que leur cheptel a augmenté.

6.1.2.9. Cas de la Communauté Urbaine de Niamey (CUN)

Tableau nº 6.11: Evolution du cheptel et volaille entre 1993 et 1994 (en %):

Espèces	Augmentation	Inchangé	Diminué	Total
Bovin	42,72	35,12	22,16	100
Ovin	46,34	20,07	33,59	100
Caprin	59,35	13,61	27,04	100
Camelin	-	100,0	-	100
Asin	21,45	78,55	-	100
Equin	9,54	90,46	-	100
Lapin	27,54	47,09	25,36	100
Poule	40,88	10,44	48,68	100
Pintade	23,74	21,25	55,01	100
Pigeon	58,28	8,62	33,10	100
Canard	37,84	35,71	26,45	100
Autres volailles	-	45,72	54,28	100
Total	44,36	23,89	31,75	100

L'évolution du bétail et de la volaille dans la Communauté Urbaine de Niamey a été similaire à celle connue par le département de Zinder en 1994 par rapport à 1993. En effet, l'analyse du tableau ci-dessus permet de relever de fortes proportions de ménages qui ont connu soit une augmentation de leur cheptel (44 % d'entre eux) soit sa diminution (32 %). Ici comme à Zinder, le phénomène pourrait se traduire par une augmentation réelle du cheptel. Cette augmentation est beaucoup plus accentuée au niveau des espèces qui constituent l'essentiel de l'élevage dans la C.U.N., à savoir les bovins, ovins, caprins et canards, pour lesquelles de fortes proportions de ménages ont estimées que que leur stock s'est amélioré.

6.1.3. Production Agricole des ménages

6.1.3.1. Selon le milieu de résidence

Tableau n° 6.12 : Production agricole des ménages par milieu de résidence (en milliers de tonnes)

Cultures	Urbain	Rural	Total
Riz	9,4	59,6	69,0
Mil	124,3	108,3	232,6
Sorgho	8,4	189,1	197,5
Maïs	0,8	7,1	7,9
Niébé	4,2	59,3	63,5
Arachide	2,7	44,3	47,0
Coton	0,1	1,1	1,2
Oignon	3,0	74,6	77,6
Canne à sucre	0.0	6,1	6,1
Poivron	1,6	8,0	9,6
Voandzou	0,2	12,7	12,9
Souchet	_0,2	27,5	27,7

Tableau n° 6.13 : Production agricole des ménages par milieu de résidence (en %)

Cultures	Urbain	Rural	Total
Riz	13,66	86,34	100
Mil	10,08	89,92	100
Sorgho	4,25	95,75	100
Mais	10,04	89,96	100
Niébé	6,61	93,39	100
Arachide	5,85	94,15	100
Coton	4,90	95,10	100
Oignon	3,84	96,16	100
Canne à sucre	0,44	99,56	100
Poivron	16,27	83,73	100
Voandzou	1,41	98,59	100
Souchet	0,83	99,17	100

Au Niger, l'essentiel de la production agricole est réalisée en milieu rural. En effet, l'observation des tableaux n° 6.12 et 6.13 permet de constater que la production des principales céréales s'effectue en milieu rural. En 1994, elle s'élève à 108.300 tonnes pour le mil, 189.100 pour le sorgho,59.600 tonnes pour le riz, 7.100 tonnes pour le maïs. Ceci dénote l'importance de l'apport du monde rural dans le système productif au Niger. Le poids important du milieu rural en matière de production agricole n'est du reste pas surprenant au Niger puisque près de 85 % de la population vit en milieu rural et pratique l'agriculture comme principale activité économique.

Il convient enfin de noter que ce rôle prépondérant que joue le milieu rural en matière de production agricole, il le joue quelque soit la culture spécifique considérée.

6.1.3.2. Selon le Département de Résidence

Tableau n°6.14. Production agricole des ménages par département de réside (en %)

Cultures	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tillabéri	Taboua	Zinder	Niamey	Total
Riz	-	6,16	10,68	0,10	71,00	0,36	1,38	10,32	100
Mil	0,05	1,15	26,29	15,15	22,02	10,61	17,75	6,98	100
Sorgho	0,06	0,35	8,36	22,32	8,02	26,97	33,63	0,29	100
Maïs	5,62	1,79	40,26	12,92	24,32	9,27	4,41	1,41	100
Niébé	0,04	2,83	19,95	20,07	3,52	4,61	47,32	1,66	100
Arachide	-	0,40	34,87	36,69	1,07	1,95	24,82	0,20	100
Coton	-	-	-	42,92	-	57,08	-	-	100
Oignon	0,17	0,02	1,55	-	1,57	96,20	-	0,49	100
Canne à sucre	-	-	3,16	96,40	-	•	-	0,44	100
Poivron	-	81,13	2,33	0,23	-	16,23	0,05	0,03	100
Voandzou	-	0,00	80,35	11,71	-	0,01	7,92	-	100
Souchet	-	-	3,82	96,10	0,08	-	-	0,00	100

L'observation du tableau 6.14 permet de constater que les produits cultivés sur l'étendue du territoire national se répartissent par département à des degrés différents. Certains départements sont plus favorables aux cultures vivrières tandis que d'autres s'y prètent aux cultures des rentes. Le département de Dosso occupe la première place dans la production du mil et du maïs avec respectivement 26,29% et 40,26% des productions nationale. Cette situation confortable de Dosso pourrait être due aux régions telle que Gaya qui enregistre généralement une bonne pluviométrie par an.

Le département de Dosso est suivi par ceux de Tillabéri et Zinder avec respectiven 22,02% et 17,75% de la production du mil, Tillabéri et Maradi avec respectivement 24,32% et 1292% de la production du maïs. Quant aux autres régions, à savoir Agadez, Diffa et la Communauté Urbaine de Niamey, elles contribuent très négligemment à la production nationale de culture des produits agricoles.

Le premier producteur du riz au Niger est le département de Tillabéri qui a fourni 71% de la production nationale du riz. Ceci n'est du reste pas surprenant eu égard à la vocation de riziculture de cette région qui est traversée par le fleuve Niger. Tillabéri est suivi par le département de Dosso et la C.U.N. qui a eux deux réunissent quasi-équitablement 21 % de la production Nationale du riz.

Quant au département de Diffa, probablement eu égard à l'exploitation des eaux de la Komadougou que la population pourrait en faire, il contribue pour 6 % dans la productior nationale du riz, occupant ainsi la 4ème place. La culture du riz est quasi négligeable dans les autres départements, à savoir Agadez, Maradi, Tahoua et Zinder.

Le mil, l'une des principales denrées alimentaires de base de la population du Niger, es produit surtout dans les départements de Dosso et Tillabéri (48 %), Zinder et Maradi (33 %) et Tahoua (11 %).

Le département de Zinder est quant à lui le premier producteur de sorgho avec 34 % de ' production nationale ; il est suivi par Tahoua (27 %) et Maradi (22 %). Zinder est également premier producteur de niébé (47 %), mais suivi cette fois-ci par Maradi et Dosso (20 % chacun).

Le département de Dosso justement occupe la première place en matière de production de maïs avec 40 % de la production totale ; il est suivi par Tillabéri (24 %) et Maradi (13%).

La culture de l'arachide est pratiquée surtout dans les départements de Maradi et Dosso qui en produisent respectivement 37 et 35 % de la production nationale ; ils sont suivis par Zinder avec 25 % de la production nationale totale.

En ce qui concerne les autres cultures, elles constituent le groupe de cultures qui sont pratiquées surtout dans des départements spécifiques, eu égard à l'adaptabilité climatique et/ou agraire qu'ils offrent pour la pratique de ces cultures. Il s'agit notamment du coton qui est cultivé exclusivement dans les départements de Tahoua et Maradi (respectivement 57 et 43 %), de l'oignon qui est surtout cultivé à Tahoua (96 %), de la canne à sucre et du souchet qui sont cultivés surtout à Maradi (96 %), du poivron à Diffa (81 %) et enfin du voandzou à Dosso (80 %).

6.1.4. Utilisation des facteurs de production agricole par les ménages

6.1.4.1. Utilisation de la main d'oeuvre salariée

Tableau nº 6.15: Utilisation de la main d'oeuvre salariée par les ménages (en %)

Cultures	NON	OUI	Total
Riz	41,67	58,33	100
Mil	62,08	37,92	100
Sorgho	67,61	32,39	100
Maïs	90,25	9,75	100
Niébé	67,90	32,10	100
Arachide	74,28	25,72	100
Coton	64,61	35,39	100
Oignon	72,68	27,32	100
Canne à sucre	86,20	13,80	100
Poivron	67,84	32,16	100
Voandzou	92,08	7,92	100
Souchet	77,92	22,08	100
Total	68,41	31,59	100

Tableau n° 6.16 : Frais de main d'oeuvre payés en moyenne par an et par ménage selon le type de culture

Cultures	Montant Total payé par an (en FCFA)
Riz	19.587
Mil	12.301
Sorgha	9.101
Maïs	5.258
Niébé	6.006
Arachide	4.790
Coton.	4.310
Oignon	14.750
Canne à sucre	8.741
Poivron	9.834
Voandzou	1.853
Souchet	33.897
Total	9.812

L'observation du tableau 6.15 permet de se rendre compte qu'au Niger, la majorité des ménages qui ont exploité des champs en 1993 n'ont pas utilisé de la main d'oeuvre salariée. Ils sont en effet 68 % toutes cultures confondues dans cette situation qui du reste dénote le faible degré de monétarisation de la pratique agricole, avec comme corollaire la conception de l'agriculture comme une affaire de famille surtout orientée vers l'auto-consommation.

Par ailleurs, même pour les ménages qui utilisent de la main d'oeuvre salariée, force est de constater que le montant total payé par an est d'une manière générale dérisoire. En effet, le tableau n° 6.16 fait ressortir que ces ménages dépensent en moyenne 9.812 FCFA par an toutes cultures confondues. A cela, il faut ajouter l'énorme disparité qui existe entre la moyenne des dépenses de main d'oeuvre pour certaines cultures et cette moyenne générale. En effet, si pour la culture du souchet qui est cultivé surtout à Maradi les ménages dépensent en moyenne 33.897 FCFA par an en main d'oeuvre salariée, ils n'en dépensent que 5.091 F par an en moyenne pour les cultures du maïs, du niébé, de l'arachide et du coton.

Il serait cependant opportun de signaler le seul cas de la culture du riz pour lequel il se dégage plutôt une majorité (58 % selon le tableau n° 6.15) de ménages qui utilisent une main d'oeuvre salariée. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par l'implication de la Société RINI dans l'exploitation des rizières par les populations riveraines du fleuve Niger.

6.1.4.2. Utilisation des Engrais chimiques

Tableau nº 6.17: Utilisation des engrais chimiques par les ménages selon le département (en %)

Département de résidence	NON	OUI	Total
Agadez	98,11	1,89	100
Diffa	79,56	20,44	100
Dosso	88,09	11,91	100
Maradi	81,26	18,74	100
Tillabéri	87,49	12,51	100
Tahoua	91,77	8,23	100
Zinder	90,74	9,26	100
Niamey	68,16	31,84	100
Total	87,27	12,73	100

La pratique de l'agriculture dans notre pays demeure encore classique, eu égard à la faible utilisation de facteurs de production par les agriculteurs, notamment les engrais. En effet, l'observation du tableau ci-dessus permet de faire l'amer constat que la grande majorité des ménages nigériens (87 %) ne font pas recours aux engrais dans la pratique agricole. De ce fait, même si par ailleurs nos agriculteurs utilisent le fumier, le faible degré d'utilisation des engrais pourrait expliquer en partie la faible productivité généralement observée dans la culture agricole.

En dépit de ce faible degré d'utilisation des engrais par les ménages au niveau national, il convient de relever les cas spécifiques de la C.U.N. et des départements de Diffa et Maradi pour lesquels on note de plus fortes proportions relatives qui utilisent les engrais que dans les autres départements. En effet, respectivement 32, 20 et 19 % des ménages utilisent les engrais dans ces régions, contre une moyenne nationale de 13 %.

6.1.4.3. Les raisons qui entravent l'utilisation des Engrais chimiques par les Agriculteurs

Tableau nº 6.18: Les raisons de la non-utilisation des engrais chimiques selon le département de résidence (en %)

Département de résidence	Trop Cher	Non disponible	Pas nécessaire	Ne sait pas les raisons	Manque de moyens financiers	Autres	Total
Agadez	21,25	64,13	1,82	-	12,80	-	100
Diffa	10,94	47,68	33,55	3,33	2,27	2,23	100
Dosso	2,29	24,57	3,56	0,21	65,58	3,79	100
Maradi	4,53	18,99	17,43	-	54,91	4,14	100
Tillabéri	10,26	23,27	36,80	1,79	17,67	10,21	100
Tahoua	7,48	36,96	19,67	1,92	15,44	18,53	100
Zinder	10,53	43,81	7,41	1,08	30,97	6,21	100
Niamey	13,94	2,57	19,92	1,48	21,25	40,84	100
Total	7,15	31,34	14,46	0,90	38,37	7,78	100

L'utilisation des engrais dans l'agriculture pourrait être un facteur d'une amélioration significative de la productivité. Mais hélas, nous l'avons constaté précédemment, les ménages nigériens ne sont pas réputés dans l'utilisation des engrais. Les raisons qui pourrait expliquer cette attitude de nos agriculteurs paraissent cependant disparates. En effet, l'observation du tableau cidessus permet de noter de proportions relativement importantes de ménages qui n'utilisent pas les engrais parce qu'il leur manque de moyens financiers (38 %) ou parce que les engrais ne sont pas disponibles (31 %).

L'inaccessibilité serait donc le principal obstacle à l'utilisation des engrais par les ménages nigériens. On note par ailleurs 14 % de ménages qui n'utilisent pas les engrais parce qu'ils estiment que cela n'est pas nécessaire. Un effort de sensibilisation et d'information pourrait alors être fait à l'endroit de ceux-là, à moins qu'ils n'utilise du fumier. Par ailleurs, le département d'Agadez se distingue par la forte proportion qu'on y relève de ménages qui n'utilisent pas les engrais parce que ces derniers ne sont tout simplement pas disponibles (64%). Cependant, la prédominance de la terre non arable dans cette région et la vocation plutôt pastorale et nomade de sa population pourraient expliquer le manque d'intérêt à y rendre les engrais disponibles. Par ailleurs, on note 21 % des ménages d'Agadez qui trouvent les engrais trop cher pour être utilisés.

Les ménages du département de Diffa quant à eux n'utilisent pas d'engrais non seulement parce qu'ils ne sont pas disponibles (48 %), mais aussi parce qu'ils n'en voient pas la nécessité (33%). Dans tous les autres départements, on observe que les ménages agriculteurs ne font pas usage d'engrais soit par manque de moyens, soit parce qu'ils ne sont pas disponibles, soit parce qu'on ne juge pas leur utilisation nécessaire. L'un dans l'autre, il convient dans chaque région du Niger d'améliorer d'une manière significative l'accessibilité des ménages agriculteurs à ces engrais et de favoriser leur prise de conscience en vue d'une meilleure utilisation des engrais dans l'agriculture.

Ceci est d'autant plus vrai que l'observation du tableau ci-dessous fait ressortir que même les ménages -agriculteurs du milieu urbain souffrent des problèmes de manque de prise de conscience ou de manque de moyens financiers (58 %) en matière d'utilisation d'engrais.

Les ménages-agriculteurs du milieu rural quant à eux, ils souffrent exclusivement du problème d'accessibilité aux engrais. Ils représentent en effet plus de 70 %, ceux qui n'en font pas usage soit parce que les engrais ne sont pas disponibles, soit parce qu'ils n'ont pas les movens financiers de s'en procurer.

Tableau n° 6.19 : Les raisons pour lesquelles les engrais chimiques ne sont pas utilisés selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Trop Cher	Non disponible	Pas nécessaire	Ne sait pas les raisons	Manque de moyens financiers	Autres	Total
Urbain	9,85	13,12	21,79	1,91	36,67	16,66	100
Rural	7,03	32,13	14,15	0,86	38,44	7,39	100
Total	7,15	31,34	14,46	0,90	38,37	7,78	100

Ce problème d'accessibilité aux engrais en milieu rural pourrait paraître paradoxal, car nous savons par ailleurs que l'essentiel de l'activité agricole au Niger se pratique dans ce milieu. D'où la nécessité de déployer des efforts supplémentaires très significatifs en vue d'améliorer l'accès aux engrais par les ménages-agriculteurs ruraux, eu égard au rôle prépondérant qu'ils jouent dans le cadre de notre lutte pour l'auto-suffisance alimentaire.

6.2. PATRIMOINE DES MENAGES AU NIGER

6.2.1. Habitations et Terrains

6.2.1.1. Maison

Tableau n° 6.20 : Possession de maison par les ménages selon le département de résidence (en %)

Département de résidence	OUI	NON	Total
Agadez	83,39	16,61	100
Diffa	90,84	9,16	100
Dosso	88,70	11,30	100
Maradi	88,28	11,72	100
Tillabéri	98,10	1,90	100
Tahoua	89,05	10,95	100
Zinder	95,27	4,73	100
Niamey	36,16	63,82	100
Total	88,72	11,28	100

L'analyse du tableau ci-dessus permet de constater qu'au Niger la grande majorité des ménages sont propriétaires de leur maison. En effet, en 1994 en moyenne 89 % des ménages nigériens ont possédé une maison, tous départements de résidence confondus.

Il faut cependant signaler les cas d'une part du département d'Agadez et la C.U.N. et d'autre part les cas des départements de Tillabéri et de Zinder. Ainsi, les deux premiers, probablement eu égard à leur degré d'urbanisation assez poussé affichent des proportions de ménages qui ont possédé une maison significativement inférieures à la moyenne nationale. Quant aux deux derniers ils se caractérisent par des proportions de possession de maison significativement supérieures à la moyenne nationale. Cette situation pourrait s'expliquer par le poids relativement important de la population rurale (et même urbaine pour le cas de Zinder, notamment les arrondissements) et qui est presque toujours propriétaire de sa maison.

Tableau nº 6.21: Possession de maison par les ménages selon le milieu de résidenc (en %)

Milieu de résidence	OUI	NON	Total
Urbain	53,24	46,76	100
Rural	95,19	4,81	100
Total	88,72	11,28	100

L'observation du tableau ci-dessus fait ressortir une majorité de ménages qui possèdent des maisons tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il est cependant fort probable que des disparités apparaissent entre les deux milieux. En effet, alors qu'ils sont 95 % les ménages ruraux qui possèdent des maisons, cette proportion n'est que 53 % en milieu urbain. Mais le poids de la population rurale et les conditions très favorables de possession de maisons dans ce milieu pourrait être à la base de cette forte proportion qui est observée.

6.2.1.2. Parcelle

Tableau n° 6.22 : Possession de parcelle par les ménages selon le département de résidence (en %)

Département de résidence	OUI	NON	Total
Agadez	7,34	92,66	100
Diffa	25,41	74,59	100
Dosso	8,91	91,09	100
Maradi	6,24	93,76	100
Tillabéri	10,01	89,99	100
Tahoua	12,82	87,18	100
Zinder	5,02	94,98	100
Niamey	12,81	87,19	100
Total	9,05	90,95	100

Si au Niger la majorité des ménages possèdent leur maison, c'est par contre le phénomène inverse que l'on observe en ce qui concerne la possession de parcelles par les ménages. En effet, l'observation du tableau ci-dessus permet de constater qu'il y a seulement une infime minorité de ménages nigériens (9 %) qui ont possédé des parcelles en 1994, tous départements de résidence confondus. Cette situation serait probablement due au fait que la problématique de détention de parcelle ne concerne plus particulièrement que le milieu urbain, le concept de parcelle n'ayant aucun sens en milieu rural où pourtant réside la grande majorité des ménages.

Le département de Diffa se caractérise par une proportion relativement élevée (25%) de ménages qui possèdent des parcelles. Cette situation pourrait être due au poids de la population de la commune de Diffa qui est probablement l'entité administrative la plus correctement lotie du département. Le département de Tahoua et la C.U.N. viennent en seconde position avec chacun une proportion de 13 % de leur ménages qui possèdent des parcelles.

Tableau nº 6.23: Possession de parcelle par les ménages selon le milieu de résidence (en %)

Urbain Rural	13,84 8,18	86,16 91,82	100 100
Milieu de résidence	10.04		1,7,7,

La possession de parcelles par les ménages nigériens des deux milieux de résidence n'est quant à elle pas du tout concluante. Ils sont en effet très minoritaires les ménages qui en possèdent tant en milieu urbain que rural. Ils sont concrètement selon le tableau ci-dessus 14% en milieu urbain et 8 % en milieu rural, ce qui d'ailleurs pourrait laisser apparaître une légère disparité en faveur du milieu urbain.

6.2.1.3. Champs

Tableau n° 6.24 : Possession de champs par les ménages selon le département de résidence

Département de résidence	OUI	NON	Total
Agadez	15,65	84,35	100
Diffa	91,16	8,84	100
Dosso	95,25	4,75	100
Maradi	93,69	6,31	100
Tillabéri	94,66	5,34	100
Tahoua	93,56	6,44	100
Zinder	91,24	8,76	100
Niamey	18,18	81,82	100
Total	86,36	13,64	100

L'observation du tableau ci-dessus permet de se rendre compte qu'au Niger la grande majorité des ménages sont propriétaires de leur champs. Ils représentent en effet 86 % des ménages qui possèdent des champs, tous départements de résidence confondus. Ceci n'est du reste pas surprenant eu égard au poids de la population rurale au Niger et surtout à la vocation agricole de cette population.

Les départements de Dosso et Tillabéri viennent en première position en matière de possession de champs par les ménages avec chacun 95 % des ménages qui en possèdent. Ceci n'est pas étonnant car nous l'avons observé à travers des tableaux antérieurs que ces deux départements font parti des principaux producteurs de cultures vivrières au Niger. Le département de Tahoua comporte également une forte proportion des ménages qui sont propriétaires de leur champs : 94%.

Le département d'Agadez quant à lui, il se caractérise par contre par une faible proportion de ménages qui sont propriétaires de leur champs : 16 %. La pratique de l'agriculture n'étant pas très répandue dans cette région, cette faible proportion ne saurait être surprenante.

Alors qu'en milieu rural ils sont une écrasante majorité (95 %) les ménages qui possèdent les champs, ils ne sont que 37 % en milieu urbain (voir tableau ci-dessus). La disparité observée entre les deux milieux n'est cependant pas surprenante quand on sait que l'agriculture constitue la principale activité des ménages ruraux nigériens, alors qu'elle est secondaire en milieu urbain.

Tableau n° 6.25 : Possession de champs par les ménages selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	OUI	NON	Total
Urbain	37,09	62,91	100
Rural	95,34	4,66	100
Total	86,36	13,64	100

6.2.2. Biens d'Equipement et Moyens de Transport

6.2.2.1. Situation au niveau national

Tableau n°6.26. Possession des biens d'équipement et moyens de transport par les ménages (en %)

Biens Equipement	NON	OUI	Total
Télé couleur	98,10	1,90	100
Télé noir-blanc	96,69	3,31	100
Vidéo	98,78	1,22	100
Radio, radio cassette	62,66	37,34	100
Congélateur, réfrigérateur	97,99	2,01	100
Climatiseur	99,38	0,62	100
Ventilateur	96,71	3,29	100
Cuisinière	99,09	0,91	100
Foyer amélioré	92,63	7,37	100
Réchaud pétrole	94,12	5,88	100
Lampe à pétrole	10,19	89,81	100
Lit	3,54	96,46	100
Bibliothèque	92,92	7,08	100
Fauteuil/divan	72,95	27,05	100
Buffet	95,96	4,04	100
Voiture, camion	98,37	1,63	100
Motocyclette	97,38	2,62	100
Vélo	96,41	3,59	100
Pirogue	99,26	0,74	100
Charrette	91,10	8,90	100

Décidément les ménages nigériens sont loin d'être aisés. Alors que la possession de biens d'équipement et autres moyens de transports par les ménages constitue de nos jours un indicateur significatif de bien être d'une population, cet indicateur est tout simplement une morosité pour le cas précis des ménages nigériens. En effet, l'analyse du tableau ci-dessus permet de relever d'une manière générale de très faibles proportions de ménages qui possèdent dans la majorité des cas, des biens d'équipement et moyens de transport. Il convient cependant de distinguer à cet égard trois (3) cas de figure en matière de possession de ces biens par les ménages nigériens :

- 1) Le cas de la lampe à pétrole et du lit à coucher pour lesquels on note de fortes proportions de ménages qui en possèdent : respectivement 90 et 96 % des ménages;
- 2) Le cas de la radio, et du fauteuil/divan pour lesquels la majorité des ménages n'en disposent pas, on note tout de même des proportions plus substantielles des ménages qui en possèdent avec respectivement 37 et 27%.
- 3) Enfin, le reste des biens d'équipements et de transport qui malheureusement sont les plus nombreux et pour lesquels on note d'extrêmement faibles proportions de ménages qui en possèdent: de 1 % pour la possession de climatiseur et cuisinière à 9 % pour la possession de charrette.

6.2.2.2. Selon le milieu de résidence

L'analyse de la situation des équipements des ménages par milieu de résidence pourrait faire ressortir d'énormes disparités entre les deux milieux. En effet, bien que l'observation des tableaux 6.27 et 6.28 nous permet de constater la même morosité en matière de possession de biens d'équipements par les ménages que celle observée au niveau national, et ce tant en milieu urbain que rural, il n'en demeure pas moins que les ménages du milieu urbain pourraient être plus nantis (ou plutôt moins pauvres) que ceux du milieu rural. Ainsi, alors qu'en milieu urbain il se dégage de grandes majorités (relatives dans certains cas) de ménages qui possèdent la radio, la lampe à pétrole, le lit ou le fauteuil/divan, en milieu rural ce n'est qu'en matière de possession de la lampe à pétrole et du lit qu'on relève des proportions de même ordre.

En outre, pour tous les autres biens d'équipement et moyens de transport, on relève des proportions plus substantielles des ménages qui en disposent en milieu urbain qu'en milieu rural.

Enfin, il convient de remarquer que eu égard au poids relativement important de la population rurale par rapport à la population urbaine au Niger, il est fort probable que les disparités ci-dessus évoquées entre les deux milieux soient dans la réalité plus accentuées.

Tableau n° 6.27: Possession des biens d'équipement et moyens de transport par les ménages urbains (en %)

Biens Equipement	NON	OUI	Total
Télé couleur	90,03	9,97	100
Télé noir-blanc	84,18	15,82	100
Vidéo	93,57	6,43	100
Radio, radio cassette	35,77	64,23	100
Congélateur, réfrigérateur	88,37	11,63	100
Climatiseur	97,80	2,20	100
Ventilateur	80,31	19,69	100
Cuisinière	95,30	4,70	100
Foyer amélioré	83,21	16,79	100
Réchaud pétrole	86,34	13,66	100
Lampe à pétrole	11,70	88,30	100
Lit	3,97	96,03	100
Bibliothèque	83,55	16,45	100
Fauteuil/divan	36,35	63,65	100
Buffet	81,36	18,64	100
Voiture, camion	91,97	8,03	100
Motocyclette	89,97	10,03	100
Vélo	87,51	12,49	100
Pirogue	99,31	0,69	100
Charrette	95,46	4,54	100

Tableau n° 6.28 : Possession des biens d'équipement et moyens de transport par les ménages ruraux (en %)

Biens Equipement	NON	OUI	Total
Télé couleur	99,58	0,42	100
Télé noir-blanc	8,98	1,02	100
Vidéo	99,73	0,27	100
Radio, radio cassette	67,57	32,43	100
Congélateur, réfrigérateur	99,74	0,26	100
Climatiseur	99,67	0,33	100
Ventilateur	9,70	0,30	100
Cuisinière	99,79	0,21	100
Foyer amélioré	94,35	5,65	100
Réchaud pétrole	95,54	4,46	100
Lampe à pétrole	9,91	90,09	100
Lit	3,46	96,54	100
Bibliothèque	94,63	5,37	100
Fauteuil/divan	79,63	20,37	100
Buffet	98,63	1,37	100
Voiture, camion	99,54	0,46	100
Motocyclette	98,73	1,27	100
Vélo	98,04	1,96	100
Pirogue	99,25	0,75	100
Charrette	90,31	9,69	100